

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 MARS 2013

VOLUME 70

**CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me ESTELLE TREMBLAY POUR LE Parti québécois  
Me LOUIS MIVILLE-DESCHÊNES pour M. François Perreault  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections du Québec  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me ANDRÉ DUGAS pour le Parti libéral du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
<b>FRANÇOIS PERREAULT</b>	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	236
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	240
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS	245
<b>CHARLES MEUNIER</b>	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	250

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
45P-546 : Facturation entre Genivar et différentes entreprises	18
45P-547 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par François Perreault et sa conjointe aux partis politiques municipaux.	126
45P-548 : Valeur des contrats octroyés à Genivar Inc. et à ses consortiums par la Ville de Montréal (2002 et 2011)	145
45P-549 : Contrats de Genivar inc. avec la Ville de Montréal entre 2002 et 2011.	163
45P-550 : Tableaux représentant le nombre de contrats, la valeur des contrats et part de marché de six firmes de génie civil pour l'octroi des contrats de conception des plans et devis et de	

	surveillance des travaux du MTQ 1997 à 2012	178
45P-551 :	Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par François Perreault et sa conjointe aux partis politiques provinciaux.	211
45P-552 :	Graphique des contributions faites aux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011 par des personnes à l'emploi de Genivar et par certains de leurs proches	226
45P-553 :	Contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de Genivar par certains de leurs proches.	235

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Si les avocats peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Alors, Paul  
11 Crépeau pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

14 Me PHILIPPE BERTHELET :

15 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Madame, Monsieur, Benoit Boucher pour le Procureur  
20 général du Québec.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Bonjour. Estelle Tremblay du Parti québécois.

23 Me LOUIS MIVILLE-DESCHÊNES :

24 Louis Miville-Deschênes, je représente monsieur  
25 Perreault.

1 Me JULIE ROBERGE :

2 Julie Roberge pour le Directeur général des  
3 élections du Québec.

4 M. YURI TREMBLAY :

5 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des  
6 municipalités du Québec.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
9 Construction du Québec.

10 Me CAROLINE ISABELLE :

11 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

12 Me MICHEL DORVAL :

13 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
16 l'Association des constructeurs de routes et grands  
17 travaux du Québec.

18 Me ANDRÉ DUGAS :

19 Bonjour. André Dugas pour le Parti libéral du  
20 Québec.

21 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

22 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
23 ingénieurs du Québec.

24 Me GASTON GAUTHIER :

25 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

2 Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Alors, nous pouvons poursuivre. Maître  
6 Crépeau.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Si vous voulez vous lever pour être assermenté,  
9 s'il vous plaît.

10

11

12



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS PERREAULT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Bon matin, Monsieur Perreault.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** On va reprendre un petit peu où on a laissé  
14 hier, mais peut-être juste avant de faire un pas en  
15 avant, on a traité de situations. Vous nous avez  
16 parlé, entre autres, des contrats qui vous étaient,  
17 je vais dire « attribuer », non pas dans la forme  
18 légale, mais quand monsieur Trépanier vous avisait  
19 « vous allez obtenir le contrat, vous serez en  
20 consortium avec telle et telle entreprises », vous  
21 nous avez dit que ça s'est vérifié dans quatre-  
22 vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-  
23 95 %) des cas.

24 R. Oui. Tout à fait, oui.

25 Q. **[3]** Je vous demande spécifiquement, vous souvenez-

1 vous s'il est déjà arrivé une fois ou un contrat  
2 dont vous pourriez vous souvenir, où on vous  
3 avait... monsieur Trépanier vous avait indiqué que  
4 vous auriez le contrat et que vous ne l'avez pas  
5 obtenu?

6 R. Dans le cas de Genivar, non. Dans le cas d'une  
7 autre firme, je ne me souviens plus laquelle, je  
8 sais que c'est déjà arrivé.

9 Q. **[4]** C'est arrivé.

10 R. C'est déjà arrivé.

11 Q. **[5]** Et vous êtes venu à le savoir de quelle façon?

12 R. Bien, parce qu'on savait d'avance, là, qui étaient  
13 ceux qui devaient obtenir ces contrats-là et il y a  
14 eu un mauvais document, une mauvaise offre de  
15 service. Et, honnêtement, je ne me souviens pas  
16 c'était qui, là, mais ils sont arrivés un rang trop  
17 bas et puis il ne l'ont pas eu.

18 Q. **[6]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[7]** Mais, ça a été... quand vous dites « on le sait  
21 d'avance », alors vous êtes informé par monsieur  
22 Trépanier que vous allez l'avoir. Et savez-vous si  
23 les autres collusionnaires, eux sont informés  
24 qu'ils ne l'auront pas? C'est le rôle de monsieur  
25 Lalonde, ça?

1 R. Ah oui, tout à fait, tout le monde est informé,  
2 c'est... le message est très clair, là. Ceux qui  
3 sont pressentis pour avoir le projet le savent tous  
4 et ceux qui sont là simplement pour suivre la  
5 parade, là, le savent aussi.

6 Q. **[8]** O.K. Alors, dans le cas des contrats chez  
7 Genivar, vous avez un score à cent pour cent  
8 (100 %) ?

9 R. Dans notre cas, oui, je pense.

10 Q. **[9]** O.K. Vous nous avez parlé aussi des remises  
11 d'argent à monsieur Trépanier. Évidemment, tant et  
12 aussi longtemps qu'il est à l'emploi d'Union  
13 Montréal, vous nous dites que ces remises-là sont  
14 faites principalement à son bureau ?

15 R. À son bureau d'Union Montréal.

16 Q. **[10]** Oui. Ça, c'était sur rue St-Jacques ?

17 R. Sur la rue St-Jacques.

18 Q. **[11]** O.K. Et à un moment donné on sait dans  
19 l'histoire que monsieur Trépanier a quitté Union  
20 Montréal. Où se sont faites... est-ce qu'il y a eu  
21 d'autres remises après ?

22 R. Il a dû y en avoir d'autres, là, parce que ça s'est  
23 étalé jusqu'en deux mille huit (2008), là, ce  
24 système-là. Il est déjà venu à nos bureaux. Il est  
25 déjà venu à nos bureaux, là, où il arrêtait devant

1 le bureau, puis je sortais dehors, là, pour aller  
2 lui remettre, là.

3 Q. **[12]** O.K. Et dans vos bureaux à l'intérieur ou même  
4 dans votre bureau chez Genivar, est-ce qu'il y a  
5 déjà eu des remises d'argent?

6 R. Non, je ne crois pas, t'sais. C'était plus sur le  
7 trottoir, t'sais.

8 Q. **[13]** O.K. Quelque chose de rapide. On passe...

9 R. De rapide, oui.

10 Q. **[14]** On passe l'enveloppe.

11 R. De rapide.

12 Q. **[15]** O.K. Et à part peut-être cet événement-là,  
13 d'autres endroits, des restaurants, des endroits  
14 publics?

15 R. Jamais des restaurants, jamais d'endroits publics.

16 Q. **[16]** Si je vous parle du deuxième bureau de  
17 monsieur... de monsieur Trépanier, est-ce que ça  
18 vous dit quelque chose?

19 R. Oui. Bon. Il avait pris un bureau, là, je me  
20 souviens, tout près du 357 dont on a parlé, là.

21 Q. **[17]** Oui.

22 R. Alors, je pense, une fois, c'est là je suis allé.  
23 Une fois, c'est là je suis allé.

24 Q. **[18]** O.K. Bon. Connaissez-vous monsieur Robert  
25 Marcil?

1 R. Oui. Je connais Robert Marcil.

2 Q. **[19]** O.K. Vous le connaissez depuis quand?

3 R. Robert Marcil, je le connais depuis... Nous, on a  
4 fait des travaux d'ingénierie à Ville LaSalle dans  
5 les années quatre-vingt-dix (90), je dirais, là, et  
6 puis je l'ai connu là.

7 Q. **[20]** O.K.

8 R. Et après ça, je l'ai connu à la Ville de Montréal.  
9 C'était notre client. Monsieur Marcil était notre  
10 client. Alors j'avais des relations  
11 professionnelles avec lui. C'était des...

12 Q. **[21]** Sur une base...

13 R. On avait des comptes à rendre, là.

14 Q. **[22]** O.K.

15 R. Professionnellement, sur nos contrats, à monsieur  
16 Marcil.

17 Q. **[23]** Avec monsieur Marcil. O.K. Et outre la  
18 relation professionnelle, vous, avez-vous déjà  
19 entretenu une relation plus personnelle avec  
20 monsieur Marcil?

21 R. Non. Pas vraiment, non.

22 Q. **[24]** Monsieur Lortie, chez vous, savez-vous si  
23 monsieur Lortie entretenait une relation plus  
24 personnelle, d'amitié?

25 R. Oui.

1 Q. **[25]** Avec monsieur Lortie?

2 R. Oui. Ils se connaissaient, leurs femmes se  
3 connaissaient, alors ils avaient entretenu une  
4 relation plus...

5 Q. **[26]** O.K.

6 R. Plus personnelle.

7 Q. **[27]** Plus personnelle, et les femmes se  
8 connaissaient. Savez-vous si ces gens-là se  
9 fréquentaient en dehors du cadre du travail?

10 R. Honnêtement, je ne suis pas témoin de ça, à savoir  
11 s'ils se fréquentaient, là. Je n'en suis pas  
12 témoin, là. Mais...

13 Q. **[28]** O.K. Le fait que monsieur Lortie...

14 (09:39:22)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[29]** Non mais est-ce que monsieur Lortie vous l'a  
17 déjà dit?

18 R. Non. Pas vraiment, non.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[30]** O.K. Le fait que monsieur Lortie entretienne  
21 une relation d'amitié avec monsieur Marcil,  
22 j'imagine que ça n'a pas nui, ça, au travail, pour  
23 Genivar?

24 R. Honnêtement, là, ça n'a rien changé. Pour ce qui  
25 est de l'obtention de nos contrats, là, ça ne

1 change absolument rien. Avec le système que je vous  
2 ai décrit hier, c'est ça qui était l'important.  
3 Alors, qu'il ait des bonnes relations avec Robert  
4 Marcil, pour vous dire bien franchement, c'était  
5 plus important que moi j'aie des bonnes relations  
6 professionnelles avec monsieur Marcil, pour la  
7 bonne conduite de nos dossiers. Parce que malgré  
8 tout ce qu'on a pu entendre sur monsieur Marcil, il  
9 était quand même très exigeant au niveau du rendu  
10 de nos dossiers techniques. Alors, c'est moi qui  
11 recevais les appels quand il y avait des problèmes,  
12 des problèmes de livraison ou quoi que ce soit.

13 Q. **[31]** O.K. C'est vous qui répondiez au nom de  
14 Genivar.

15 R. Oui.

16 Q. **[32]** O.K. Hier vous avez abordé la question du  
17 financement. Alors on a parlé, vous avez eu une  
18 demande, à un moment donné, d'un montant  
19 forfaitaire de deux cent mille dollars (200 000 \$),  
20 et une demande d'une ristourne de trois pour cent  
21 (3 %) sur vos honoraires sur les contrats de la  
22 Ville de Montréal.

23 R. Exact.

24 Q. **[33]** O.K. Il fallait payer ça.

25 R. Exact.

1 Q. **[34]** Comment est-ce que ça s'est payé, ça?

2 R. Bon. Écoutez. En deux mille dix (2010), février  
3 deux mille dix (2010), il y a eu un reportage à  
4 Radio-Canada où on avait annoncé que des fausses  
5 factures avaient été découvertes chez Genivar, qui  
6 a déclenché toute une crise chez nous, qui a  
7 déclenché tout un processus de vérification  
8 interne, et on a trouvé beaucoup de fausses  
9 factures ou de factures douteuses, là, de  
10 compagnies qui n'existent pas, à toutes fins  
11 pratiques, et ce stratagème-là, de fausses  
12 factures, bien, était le stratagème pour aller  
13 chercher de l'argent comptant pour pouvoir faire  
14 ces versements-là.

15 Q. **[35]** O.K. Alors, quand vous dites que ça a  
16 déclenché une enquête chez vous, chez Genivar,  
17 cette enquête-là, est-ce que les résultats vous ont  
18 surpris, vous, personnellement?

19 R. Bien, non, ils ne m'ont pas surpris. Je n'avais pas  
20 vu l'ampleur de toutes ces factures-là, parce que  
21 j'en voyais passer, parce que moi, dans mes  
22 responsabilités, surtout des factures de sous-  
23 traitants, je dois les signer. Alors souvent, vous  
24 allez voir, là, sur toutes ces factures-là, il y a  
25 la signature du premier qui approuve la facture, et



1 il y a ma signature par-dessus. Donc, j'en ai vu  
2 plusieurs, puis je savais bien, là, tu sais, que  
3 c'était ça.

4 Il y en a d'autres que je n'ai jamais vues  
5 passer, mais je ne les ai pas signées, je ne les ai  
6 jamais vues passer, et il y en a au moins une, à ma  
7 souvenance, qui émane de moi.

8 Q. **[36]** O.K.

9 R. C'est moi qui ai fait la démarche.

10 Q. **[37]** Celle-là, ce n'était pas une surprise.

11 R. Non.

12 Q. **[38]** O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[39]** Je comprends, selon ce que vous venez de dire,  
15 que ce n'était pas une surprise, de toute façon,  
16 parce que vous le saviez.

17 R. Exact.

18 Q. **[40]** Vous venez de dire que, donc, les factures que  
19 vous signiez, c'était des fausses factures, et  
20 c'était à votre connaissance que vous signiez ces  
21 fausses factures-là.

22 R. C'était à ma connaissance. Tout à fait. Oui.

23 Q. **[41]** Parfait.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[42]** Alors, l'ampleur vous a un peu surpris, là.

1 Chez Genivar, combien de fausses factures ou de  
2 factures douteuses... On va les appeler des fausses  
3 factures ce matin, là.

4 R. Oui.

5 Q. **[43]** Combien en avez-vous identifié lors de cette  
6 enquête-là?

7 R. Il y en a eu dix-sept (17).

8 Q. **[44]** O.K. Je vais vous demander, en fait, Madame  
9 Blanchette, de nous projeter le document, et qu'on  
10 va produire, Madame la Présidente, sous la cote, et  
11 là on est rendu à P45...

12 LA GREFFIÈRE :

13 546.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 546. Alors ça sera à l'onglet 1, Madame Blanchette.

16

17 45P-546 : Facturation entre Genivar et  
18 différentes entreprises

19

20 Q. **[45]** Alors on voit, immédiatement, Monsieur  
21 Perreault, une première facture. Et je vous indique  
22 que dans les prochaines minutes on va passer à  
23 travers les dix-sept (17) factures en question.

24 R. D'accord.

25 Q. **[46]** Je comprends que Genivar les a remises aux

1 enquêteurs de la Commission, ces factures-là?

2 R. Exactement.

3 Q. **[47]** Vous avez eu la chance de les revoir avec les  
4 enquêteurs...

5 R. Je les ai revues.

6 Q. **[48]** ... au cours des dernières semaines, discuter  
7 avec eux, faire vos indi... Alors, vous nous ferez  
8 vos commentaires. Et pour les fins des travaux de  
9 la Commission, j'indique qu'on a vu à caviarder les  
10 noms et les adresses des personnes qui ne sont pas  
11 concernées par les travaux.

12 Cette première-là, dont évidemment la  
13 qualité est beaucoup moins bonne, je vais vous  
14 demander peut-être, Madame Blanchette, de nous la  
15 faire descendre un peu pour qu'on voie les montants  
16 qui apparaissent et le corps de la facture. On voit  
17 une facture du dix-sept (17) septembre deux mille  
18 sept (2007) adressée à Genivar, évidemment. On voit  
19 en bas le montant, d'abord le montant global, qui  
20 est à cinquante-cinq mille sept cent vingt et un  
21 dollars et cinquante-cinq sous (55 721,55 \$) et  
22 remettre le chèque à monsieur Lortie. Bon. Pouvez-  
23 vous nous expliquer ce que vous savez de cette  
24 facture-là?

25 R. Bien, ça c'est une facture qui ne m'est pas passée

1           entre les mains, que je n'ai pas vue passer. Alors,  
2           je ne peux pas... je ne sais pas d'où elle vient.  
3           Je ne connais pas l'entreprise. Maintenant, tout ce  
4           que je peux vous dire c'est que c'est évident, là,  
5           c'est une des fausses factures qui a été passée  
6           dans l'entreprise. Et vous voyez tous les codes,  
7           là, là-dessus, là, V107 440, tout ça, c'est les  
8           numéros de projets sur lesquels ces montants-là,  
9           chez nous, sont impartis. Alors, ça n'a rien à voir  
10          avec la destination, après ça, avec l'argent qui  
11          émane de cette fausse facture-là. Mais, pour des  
12          fins comptables, là, vous voyez, c'est « service  
13          spécialisé, coffrage et soutènement, validation,  
14          estimation échangeur », ta ta ta, bon. On s'entend,  
15          là, c'est des services fictifs, là, ces services-là  
16          n'ont jamais été rendus.

17        Q. **[49]** Ils n'ont pas été rendus?

18        R. Ils n'ont jamais été rendus, ils ont été appliqués  
19          à un projet en particulier où c'était crédible, ça  
20          faisait du sens.

21        LA PRÉSIDENTE :

22        Q. **[50]** Et comment savez-vous que ces services-là  
23          n'ont jamais été rendus puisque la facture, de  
24          toute façon, ne vous est pas adressée?

25        R. Parce qu'on a enquêté. On a enquêté et notre

1 enquêteur, chez nous, a contacté l'ensemble de ces  
2 entreprises-là et ce sont toutes des entreprises  
3 bidon. Alors, il n'y a pas de service qui a été  
4 rendu.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[51]** Même, en fait, est-ce qu'on a toutes... est-ce  
7 que vos enquêteurs ont retrouvé toutes ces  
8 entreprises-là?

9 R. Toutes.

10 Q. **[52]** O.K. Alors, expliquez-nous le stratagème,  
11 cette entreprise-là, qui s'appelle Construction  
12 rénovation, on voit les lettres RLM, là? D'abord,  
13 est-ce qu'elle existait cette entreprise-là ou  
14 c'est tout simplement une facture?

15 R. Ce sont toutes des entreprises qui ont probablement  
16 été... qui ont existé à un moment donné, là, mais  
17 c'était des entreprises éphémères...

18 Q. **[53]** Oui.

19 R. ... hein, qui ferment après un an, deux ans. Et qui  
20 sont des entreprises inactives, bidon. Donc, je ne  
21 la connais pas cette entreprise-là. C'est tout ce  
22 que je peux dire là-dessus, mais...

23 Q. **[54]** Qui est éphémère parce que j'imagine qu'à un  
24 moment donné, cette entreprise-là, elle aussi devra  
25 payer de l'impôt puis elle ne paiera pas son...

1 elle va disparaître, là, c'est ça que vous  
2 appelez...

3 R. Écoutez... Oui, exactement.

4 Q. **[55]** ... une entreprise éphémère?

5 R. Parce que, écoutez, ces entreprises-là font une  
6 facture pour services rendus, les services sont  
7 payés et ils gardent dix (10), quinze pour cent  
8 (15 %) et ils nous remettent la balance en argent  
9 comptant.

10 Q. **[56]** O.K.

11 R. Alors, c'est ça le stratagème.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[57]** Alors, quand vous dites que ces compagnies-là  
14 n'existent pas, elles existent au registre des  
15 entreprises...

16 R. Oui.

17 Q. **[58]** ... mais elles n'existent pas en tant que...  
18 activement dans le domaine de la construction,  
19 elles ne servent qu'à faire des factures?

20 R. Exactement.

21 Q. **[59]** O.K.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[60]** Moi, je m'intéresse un peu à votre système de  
24 codification. Le premier montant est tout chargé à  
25 M106372, c'est quel type de client, ça, M106?

1 R. Ça peut être n'importe quoi. Ça ne veut pas dire  
2 que c'est un client Ville de Montréal. M106, je ne  
3 peux pas savoir...

4 Q. **[61]** Mais c'est un numéro de client, c'est un  
5 numéro de projet, comme...

6 R. C'est un numéro de projet chez nous, un projet  
7 actif. Alors, ça a été imputé dans ce projet-là  
8 parce qu'il y avait de la place, probablement, sur  
9 le projet. Tu sais, il y avait une certaine marge  
10 de manoeuvre sur le projet, alors ça a été imputé  
11 là. Tu sais, quand vous me demandiez, hier, là :  
12 « Ça doit faire un trou, deux cent mille (200 000),  
13 dans la comptabilité de Genivar », regardez, c'est  
14 comme ça que c'est... que c'est éparpillé dans  
15 l'ensemble de nos... des projets comme étant une  
16 dépense, simplement, là, d'un sous-traitant.

17 Q. **[62]** Mais quand c'est imputé à un projet, celui qui  
18 a le projet, qui est derrière l'entreprise,  
19 derrière le projet, vous a remboursé cette facture-  
20 là aussi? Vous l'imputez...

21 R. Ah! non, non, pas du tout.

22 Q. **[63]** ... au coût du projet...

23 R. Non, non, pas du tout. Pas du tout. Parce que la  
24 plupart de ces projets-là sont des contrats  
25 forfaitaires, pour la plupart, là. En d'autres

1 termes, c'est nous, délibérément, qui avons amputé  
2 la rentabilité de ce projet-là.

3 Q. [64] Pour la plupart...

4 R. Le projet se fait amputer de seize mille cinq cents  
5 dollars (16 500 \$).

6 Q. [65] Pour la plupart mais pas la totalité. Un  
7 projet...

8 R. La totalité.

9 Q. [66] Vous êtes sûr de ça, vous?

10 R. Sûr. Jamais...

11 Q. [67] C'est votre rapport de vérification interne  
12 qui vous l'a dit?

13 R. Oui. Jamais ces montants-là n'ont été refacturés,  
14 par exemple, au client. Jamais.

15 Q. [68] Est-ce que votre rapport de vérification  
16 interne couvrait cette dimension-là?

17 R. Je pourrais... pas nécessairement.

18 Q. [69] Mais comment vous faites pour l'affirmer...

19 R. Je vous le dis, moi, là.

20 Q. [70] ... haut et fort?

21 R. Je vous le dis, moi, là, parce que je les connais,  
22 quand même. Je connais quand même les opérations  
23 chez nous et je connais les... jamais on n'aurait  
24 pu refacturer des sous-traitances. De toute façon,  
25 dans la plupart...



1 Q. [71] Vous venez de me dire que vous ne connaissez  
2 pas qu'est-ce qui se cache derrière le code qui est  
3 là, comment vous faites pour affirmer, haut et  
4 fort, que c'est des projets à tarif forfaitaire, ça  
5 peut être un projet...

6 R. Bien, celui-là, je le vois, c'est marqué...

7 Q. [72] ... à coût majoré (inaudible)?

8 R. Non, non, mais celui-là c'est marqué  
9 « agrandissement usine de Pierrefonds ». Alors, ça  
10 c'est un projet de la Ville de Montréal.

11 Q. [73] O.K.

12 R. C'est un projet forfaitaire, celui-là.

13 Q. [74] Et le deuxième?

14 R. Le deuxième, je ne le sais pas. V c'est Laval. V  
15 c'est Laval, alors c'est un projet qui a été fait à  
16 Laval. Pour la Ville de Laval... non, pas  
17 nécessairement pour la Ville de Laval mais qui a  
18 été fait à Laval. Je ne sais pas c'est quel projet.  
19 Mais la plupart de nos projets sont forfaitaires.  
20 Quand ils sont sur une base horaire... comment je  
21 pourrais dire? Je connais les processus de  
22 facturation chez nous, tu sais, et jamais une sous-  
23 traitance comme ça peut être refacturée. Jamais.  
24 Mais je ne sais pas comment vous le démontrer mieux  
25 que ça, là, mais c'est ma connaissance, là, de

1           notre mode de facturation, là.

2           Q. **[75]** Donc, quand c'est M c'est Montréal, quand  
3           c'est V c'est Laval, c'est ça?

4           R. Quand c'est M c'est identifié à notre bureau de  
5           Montréal, ça ne veut pas dire que c'est la Ville  
6           nécessairement mais c'est notre bureau de Montréal.  
7           Quand c'est V c'est le bureau de Laval.

8           Q. **[76]** O.K., mais les numéros ne permettent pas  
9           d'identifier votre client en tant que tel, qui est  
10          derrière ça?

11          R. Bien, là, il faut aller voir...

12          Q. **[77]** Il faudrait aller voir...

13          R. ... dans les registres de la compagnie, puis là,  
14          c'est sûr qu'on le retrouverait aisément.

15          Q. **[78]** O.K., merci.

16          (09:50:44)

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[79]** Est-ce que ce serait aussi une indication,  
19          parce que vous avez plusieurs services à différents  
20          endroits qui sont chargés sur cette facture-là,  
21          vous indique que c'est une fausse facture, parce  
22          qu'autrement, les factures se retrouvent toutes  
23          dans la filière qui concerne la Ville en question  
24          ou l'endroit en question, alors que là vous avez  
25          une facture qui contient trois items différents

1 dans trois endroits différents?

2 R. Ça, ça arrive souvent...

3 Q. **[80]** Oui?

4 R. ... t'sais, que des factures, là, mais mises à part  
5 les fausses factures, là, les factures réelles, là,  
6 qui peuvent être imputées à deux projets ou à un  
7 projet, mais deux phases différentes. Ça arrive  
8 souvent, ça.

9 Q. **[81]** Ça veut dire que vous envoyez la facture à un  
10 client?

11 R. Non, ça, c'est des factures de sous-traitants.  
12 Alors, ça n'a rien à voir avec...

13 Q. **[82]** O.K., donc, c'est le même sous-traitant qui  
14 fait deux ou trois...

15 R. Ça arrive.

16 Q. **[83]** O.K.

17 R. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[84]** Qui fait deux ou trois contrats puis il met  
20 tout ça sur la même facture?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[85]** Et chez vous, à l'interne, vous faites la  
23 répartition?

24 R. On le répartit, on fait la répartition.

25 Q. **[86]** Et ici, dans le cas de cette fausse facture-

1 là, c'était plus facile, pour vous, de la  
2 distribuer à l'intérieur de...

3 R. Bien, oui, probablement, parce que j'imagine, le  
4 contrat, par exemple, l'usine de Pierrefonds,  
5 imputer quarante-huit mille cinq cents dollars  
6 (48 500 \$) sur ce contrat-là, là, ça faisait mal au  
7 portrait financier du projet à l'interne chez nous,  
8 là.

9 Q. **[87]** O.K. Alors...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[88]** J'imagine que dans votre évaluation de  
12 rendement de vos chargés de projets, celui qui  
13 avait le projet de l'usine de Pierrefonds, qui se  
14 voit imputer des fausses factures dans son projet  
15 et qu'il a pu avoir une rémunération possiblement  
16 basée sur sa performance et la rentabilité de ses  
17 projets, est-ce que vous informiez ce chargé de  
18 projets là que dans... que vous aviez imputé de  
19 fausses...

20 R. Bien, vous allez voir, sur d'autres factures qu'on  
21 va passer, souvent, là... là, ici, ce n'est pas le  
22 cas, mais souvent le chargé de projets doit signer.  
23 Parce qu'à une certaine époque, là, on a fait une  
24 procédure où le chargé de projet doit signer  
25 l'imputation d'une facture dans son projet. Alors

1           donc, ils étaient au courant, ils ont signé...

2           Q. **[89]** O.K., il était au courant qu'ils ont passé une  
3           fausse facture dans son projet à lui?

4           R. Bien non, je pense qu'ils ne savaient pas que  
5           c'était une fausse facture, mais ils n'ont pas posé  
6           de question et ça venait du patron puis, bon, il  
7           dit : « O.K., on va accepter », puis...

8           Q. **[90]** Mais sa performance est évaluée...

9           R. C'est sûr...

10          Q. **[91]** ... en fonction de comment étaient ses projets  
11          puis à la fin de l'année, il ne dit pas : « Bien,  
12          écoutez, ce projet-là »...

13          R. Oui, mais il faut faire attention, ça devient  
14          marginal, là, dans l'ensemble du portefeuille que  
15          nos chargés de projet peuvent gérer, là, ça devient  
16          marginal en bout de ligne, là. Mais vous avez  
17          raison, t'sais, c'est...

18          Q. **[92]** Donc, il signait une facture que son patron  
19          lui envoyait sans... en ne se posant pas la... en  
20          sachant que lui, il n'avait pas eu service, mais  
21          son patron demandait de la signer?

22          R. Exact.

23          Me PAUL CRÉPEAU :

24          Q. **[93]** Et est-ce qu'il y a des chargés de projet qui  
25          ont déjà dit: « Minute, là, celle-là n'est pas

1           passée dans mon projet, ce n'est pas une de mes  
2           factures »? Est-ce que ça vous est déjà arrivé?

3           R. Je n'ai pas souvenir que c'est arrivé, là. Je n'ai  
4           pas souvenir que c'est arrivé.

5           Q. **[94]** Mais c'était une demande du patron?

6           R. C'était une demande du patron.

7           Q. **[95]** O.K.

8           R. Ou d'un des patrons.

9           Q. **[96]** O.K. Et quand vous dites du patron, bien,  
10           vous, vous êtes un patron?

11           R. Moi, je suis un patron, Yves Lortie est un patron.

12           Q. **[97]** Patron? Yves Lortie, à l'époque, c'était les  
13           infrastructures urbaines?

14           R. Il était vice-président infrastructures, après ça,  
15           il est devenu vice-président infrastructures et  
16           transport.

17           Q. **[98]** O.K. On verra, tout à l'heure qui étaient...

18           R. Hum hum.

19           Q. **[99]** ... ceux qui étaient autorisés ou qui  
20           faisaient ce genre de stratagème-là. Alors, cette  
21           première facture-là, on voit que vous êtes facturé  
22           pour cinquante-cinq mille sept cent vingt et un  
23           (55 721 \$) et ça a été payé par chèque de Genivar,  
24           je présume?

25           R. Exactement.

1 Q. **[100]** Est-ce qu'il y a moyen de savoir combien  
2 d'argent est revenu à Genivar de cette transaction-  
3 là?

4 R. Probablement... il faut enlever les taxes, là,  
5 alors quarante-huit mille neuf cents dollars  
6 (48 900 \$), on enlève dix (10) ou quinze pour cent  
7 (15 %), ça dépend, mais c'est de l'ordre de  
8 grandeur comme ça. Si on enlève dix pour cent  
9 (10 %), une quarantaine de mille, là, j'imagine,  
10 qui a été...

11 Q. **[101]** La première fois que Genivar a dû participer  
12 à ce stratagème-là, c'était nouveau, là, il  
13 fallait... il fallait le créer, est-ce qu'on vous a  
14 aidé? Est-ce que quelqu'un vous a orienté, vous  
15 dire comment faire?

16 R. Non, pas vraiment, là.

17 Q. **[102]** O.K., il n'y a pas quelqu'un qui vous est  
18 arrivé avec une suggestion, une idée « Voici  
19 comment vous pourriez faire, aller chercher du  
20 financement »?

21 R. Non, pas du tout.

22 Q. **[103]** O.K.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[104]** Mais comment vous les identifiez, ces  
25 sociétés-là qui vous font leurs fausses factures?

1 R. Bien, celle-là, c'est monsieur Lortie qui l'a  
2 identifiée. Alors, il y a probablement, dans son  
3 réseau, il y a quelqu'un qui lui a dit: « Écoute,  
4 moi je connais quelqu'un qui peut te faire une  
5 facture. »

6 Q. [105] Puis, vous, vous dites que vous en avez signé  
7 vous-même, donc, vous aussi, vous connaissez des  
8 entreprises...

9 R. J'ai connu une personne.

10 Q. [106] Oui?

11 R. J'ai connu une personne. On m'avait dit : « Va voir  
12 telle personne, il peut te faire ça. » Je suis allé  
13 le voir.

14 Q. [107] Puis, ces entreprises-là, si vous, vous les  
15 avez identifiées, dans d'autres firmes de génie  
16 civil, on doit les connaître aussi, là, à un moment  
17 donné, ça devient... tout le monde sait qu'à tel  
18 endroit, tel endroit, on peut avoir des fausses  
19 factures?

20 R. Bien, je ne pourrais pas vous dire, là, je ne suis  
21 pas un spécialiste de ce domaine-là, mais tout ce  
22 que je sais, c'est qu'il y a eu des enquêtes  
23 policières sur toutes ces entreprises-là, là, puis  
24 il y en a plusieurs qui sont devant la justice  
25 aujourd'hui, là.



1 Q. **[108]** Est-ce que vous vous êtes déjà fait approcher  
2 par une société, par des gens qui disaient : « On  
3 peut s'organiser pour faire des fausses factures,  
4 si vous en avez besoin »?

5 R. Je ne crois pas ou s'il y a eu des approches à des  
6 individus particulièrement, t'sais, comme monsieur  
7 Lortie, je suis sûr qu'il y a des personnes qui  
8 sont allées le voir, elles ont dit : « Écoute,  
9 monsieur Lortie, on... »

10 Q. **[109]** « On offre nos services pour du... »

11 R. ... peut le faire. »

12 Q. **[110]** (inaudible)

13 R. Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[111]** Alors, comment pouvez-vous dire que vous êtes  
16 certain que des personnes sont allées voir monsieur  
17 Lortie pour l'approcher?

18 R. Bien, cette facture-là n'a passé qu'entre ses  
19 mains.

20 Q. **[112]** Ce n'est pas la question.

21 R. Oui.

22 Q. **[113]** La question, c'est : Comment faites-vous pour  
23 être certain que des personnes ont approché  
24 monsieur Lortie?

25 R. Bien, écoutez, je ne vois pas comment... Bien, je

1 ne suis pas certain. Pour être bien honnête, je ne  
2 suis pas certain. Mais il faut qu'il y ait eu un  
3 lien en quelque part, il faut qu'il y ait eu  
4 connaissance de cette personne-là. Alors, c'est  
5 soit que monsieur Lortie est allé voir cette  
6 personne-là ou cette personne-là est venue voir  
7 monsieur Lortie.

8 Q. **[114]** O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[115]** Maintenant, c'est un phénomène global, ça,  
11 chez Genivar. On a demandé à Genivar deux cent  
12 mille (200 000 \$) une fois, trois pour cent (3 %)   
13 sur les contrats après. Est-ce que vous êtes en  
14 relation avec monsieur Lortie sur une base  
15 régulière pour tenir votre comptabilité chez  
16 Genivar sur les somme dues à Trépanier?

17 R. Bien, comme je vous expliquais hier, on n'a pas une  
18 comptabilité très très ferme de tout ça. Mais oui,  
19 je suis en relation avec lui, tout à fait.

20 Q. **[116]** Il faut s'en parler, savoir...

21 R. Oui.

22 Q. **[117]** ... as-tu payé telle somme?

23 R. On s'en parle. On s'en parle.

24 Q. **[118]** J'imagine, vous avez expliqué que monsieur  
25 Trépanier, à l'occasion, pouvait être insistant,

1           revenir deux, trois fois pour des sommes dues,  
2           c'était le temps de le payer. Avez-vous des  
3           discussions avec monsieur Lortie pour savoir :  
4           « Bien, on en est rendu où dans les paiements? Toi,  
5           tu en as fait combien? »

6           R. Oui, oui oui, on avait des discussions à cet effet-  
7           là, à savoir, oui, on se tenait au courant un peu,  
8           peut-être pas toujours, là. Je ne suis pas au  
9           courant si lui a... toutes les démarches que lui a  
10          faites de son côté. Parce qu'on est allé ensemble,  
11          des fois, hein.

12          Q. **[119]** Oui.

13          R. Alors... mais, bien sûr qu'on s'en parlait.

14                 (9:57:54)

15          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16          Q. **[120]** Qui garde l'argent comptant? Est-ce que c'est  
17          vous qui...

18          R. On ne le garde pas.

19          Q. **[121]** ... recevez l'argent comptant?

20          R. Ça rentre puis ça sort instantanément. T'sais, on  
21          ne le garde jamais, parce qu'on est souvent...

22          Q. **[122]** La journée même dès que vous le recevez?

23          R. Ah! La journée même, le lendemain, t'sais, ça,  
24          c'est sûr.

25          Q. **[123]** Donc, monsieur Lortie en gardait de son

1 côté...

2 R. Oui.

3 Q. **[124]** ... puis allait en remettre le lendemain?

4 R. Oui.

5 Q. **[125]** Puis, vous, vous en gardiez de votre côté  
6 puis vous allez en remettre le lendemain?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[126]** Tout à l'heure, vous nous avez dit que c'est  
9 le bureau de Laval. C'est donc dire qu'il y a des  
10 gens au bureau de Laval qui se voyaient imputer ces  
11 sommes-là, pas seulement chargés de projet, il y a  
12 des gestionnaires également au bureau de Laval,  
13 étaient au courant, eux aussi, de voir arriver une  
14 facture?

15 R. Bien, là, ici, je parle de chargés de projet qui  
16 voyaient l'imputation de ces montants-là sur leurs  
17 projets.

18 Q. **[127]** C'était donc seulement que le chargé de  
19 projet du bureau de Laval qui est au courant de ça,  
20 pas son supérieur hiérarchique, à l'effet qu'on  
21 pouvait imputer des fausses factures dans son  
22 compte?

23 R. Je ne crois pas, là, parce que c'était très caché  
24 tout ça. Alors, je pense que c'est directement le  
25 chargé de projet.

1 Q. **[128]** Qui n'en parlait pas à son supérieur, vous  
2 pensez, à son bureau?

3 R. Je ne pourrais pas dire, t'sais. Parce qu'à un  
4 moment donné, vous allez voir, il y en a plusieurs  
5 qui ont... ça fait que, à un moment donné, il y a  
6 comme un groupe de gens qui voyaient bien que ces  
7 choses-là se passaient, puis qui se fermaient les  
8 yeux à toutes fins pratiques.

9 Q. **[129]** C'est ça. Donc, il y a pas mal de  
10 personnes... en tout cas, il y a un certain nombre  
11 de chargés de projet...

12 R. Oui.

13 Q. **[130]** ... qui se doutaient de quelque chose  
14 possiblement?

15 R. Bien oui. Bien oui.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[131]** Alors, ont participé à ce système de fausses  
18 facturations, il y a des patrons, dont vous,  
19 monsieur Lortie, et il y a des chargés de projet  
20 qui ne se trouvent pas directement sous votre  
21 responsabilité, eux-mêmes sont sous la  
22 responsabilité de quelqu'un d'autre?

23 R. Exact.

24 Q. **[132]** Alors, il est possible qu'eux aient parlé  
25 avec leur patron? En avez-vous déjà discuté avec

1 d'autres vice-présidents régionaux ou par secteur?

2 R. Non, pas vraiment. Non, je ne crois pas, là.

3 Q. **[133]** Si je vous faisais l'affirmation suivante que  
4 c'était un phénomène, même si on n'en parlait pas  
5 beaucoup, qui était relativement fréquent chez  
6 Genivar et dans lequel tout le monde participait  
7 parce que c'est ça qu'il fallait faire? Est-ce que  
8 c'est pas mal exact comme affirmation?

9 R. Bien, ça a été un phénomène fréquent pendant quatre  
10 ans.

11 Q. **[134]** O.K.

12 R. Alors, ça a été un phénomène qu'on a vécu pendant  
13 quatre ans.

14 Q. **[135]** Pendant cette période-là?

15 R. Puis pendant cette période-là, écoutez, c'est sûr  
16 qu'il y a plein de gens chez nous qui ont vu ça  
17 passer, là, et puis qui n'ont pas posé de  
18 questions, t'sais. Alors vous n'avez pas tort.

19 Q. **[136]** On voit en bas complètement à gauche  
20 « remettre le chèque à monsieur Lortie ». Est-ce  
21 que vous êtes capable... Le chèque, on parle de  
22 quel chèque?

23 R. Le chèque de Genivar.

24 Q. **[137]** Le chèque de Genivar...

25 R. Le chèque de Genivar...

1 Q. **[138]** ... pour le sous-traitant?

2 R. ... au montant de cinquante-cinq mille sept cent  
3 vingt et un (55 721 \$).

4 Q. **[139]** C'est monsieur Lortie qui va s'occuper  
5 d'aller payer l'entreprise pour...

6 R. Bien, je ne peux pas l'affirmer, mais je suis pas  
7 mal sûr que oui.

8 Q. **[140]** O.K. On va aller à la page suivante, Madame  
9 Blanchette. Et là, je vous le dis tout de suite, on  
10 va regarder les trois prochains contrats, Sirius  
11 Construction en bloc.

12 R. Oui.

13 Q. **[141]** On a une facture numéro 0852, 0851 et 0853  
14 qui ont des dates juste un petit peu différentes,  
15 si je ne me trompe pas. Bon. On les prendra par les  
16 montants. Vingt-deux mille cinq cent soixante-  
17 quinze (22 575 \$); trente-trois mille huit cent  
18 soixante-deux (33 862 \$); et trente-neuf mille cinq  
19 cent six (39 506 \$), avec les taxes. Mais on a tout  
20 de même un montant global de vingt (20), plus  
21 trente (30), plus trente-cinq (35). On est à  
22 quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$), un  
23 montant net pour ces trois factures-là qui arrivent  
24 toutes en même temps.

25 R. Oui.

1 Q. **[142]** Est-ce que ça indique qu'à ce moment-là chez  
2 Genivar, on avait besoin de quatre-vingt-cinq mille  
3 dollars (85 000 \$) de montant comptant?

4 R. Bien, probablement qu'il y avait un grand besoin à  
5 ce moment-là, oui.

6 Q. **[143]** Est-ce que c'est le même scénario que tout à  
7 l'heure, ça a été identifié chez vous, ça n'a  
8 jamais été facturé à ces différents...

9 R. Ça n'a jamais été facturé au client concerné. C'est  
10 imputé, on va dire « MM », c'est un projet relié au  
11 bureau de Montréal, 98785. Je ne peux pas dire quel  
12 est le projet. On voit ma signature et celle de  
13 Yves Lortie.

14 Q. **[144]** Et on voit aussi, il est marqué, le dernier  
15 nom « M. Hétu ».

16 R. Là, je ne le vois pas.

17 Q. **[145]** Regardez la première... Descendez, Madame  
18 Blanchette. Excusez-moi! Alors, dans l'approbation.

19 R. Oui. Bon. Alors « M. Hétu approuve à son retour de  
20 vacances ». Donc, ça veut dire Martin Hétu, c'est  
21 notre v.p. Transport.

22 Q. **[146]** Oui.

23 R. À cette époque-là, il n'était peut-être pas v.-p.  
24 Transport, il était peut-être directeur de  
25 département. Il faudrait que je voie la date, là.



1 Mais on lui a demandé de signer, probablement,  
2 parce qu'il a été imputé à son projet. Cette  
3 facture-là a été imputée à son projet.

4 Q. **[147]** On devrait trouver la date...  
5 (10:02:42)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[148]** Et ce monsieur-là travaille au niveau des  
8 transports, donc il fait des contrats avec le  
9 ministère des Transports du Québec, lui.

10 R. Oui.

11 Q. **[149]** C'est ça.

12 R. Et... Non non, pas juste dans le domaine des  
13 transports. Ça pourrait être aussi étude de  
14 circulation, par exemple, pour la Ville de  
15 Montréal. Ça pourrait être ça aussi.

16 Q. **[150]** O.K. Mais majoritairement, il fait des  
17 projets plus pour le ministère des Transports?

18 R. Majoritairement.

19 Q. **[151]** Majoritairement.

20 R. Oui.

21 Q. **[152]** Très majoritairement plus pour le MTQ?

22 R. Majo... Oui, très majoritairement.

23 Q. **[153]** Donc, il y a une assez bonne probabilité que  
24 le numéro de projet, à ce moment-là, soit peut-être  
25 un projet du ministère des Transports,

1           possiblement.

2           R. Pas nécessairement. Parce que, il faudrait que je  
3           voie la date. Si je peux voir la date de la  
4           facture...

5           Me PAUL CRÉPEAU :

6           C'est...

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Cinq (5) novembre deux mille huit (2008).

9           Me PAUL CRÉPEAU :

10          C'est ça. Moi j'ai le cinq (5) novembre, mais je...

11          R. Deux mille huit (2008)?

12          Q. **[154]** Je la cherche.

13          R. O.K.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[155]** C'est écrit... Bien, c'est écrit, sur le  
16          milieu, baissez, regardez...

17          R. Ah! bien la... Oui, voilà, ici, novembre deux mille  
18          huit (2008). Voilà.

19          Me PAUL CRÉPEAU :

20          Q. **[156]** Cinq (5) novembre deux mille huit (2008).

21          Merci, Madame la Présidente.

22          R. Novembre deux mille huit (2008), Martin était v.-p.  
23          transport à ce moment-là. Donc, oui, ça a dû être  
24          imputé à...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[157]** À un projet du MTQ.

3 R. ... un projet du ministère des Transports. Oui.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Si je peux me permettre, tout en haut de la facture  
6 c'est marqué « Projet Ville de Montréal ».

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[158]** C'est indiqué.

9 R. Ah! Bon. O.K. C'est Ville de Montréal.

10 Q. **[159]** C'est indiqué...

11 R. Donc, c'était un projet de la Ville de Montréal.

12 Q. **[160]** De la Ville... Bien, selon la facture  
13 facturée par Sirius.

14 R. Oui.

15 Q. **[161]** C'est marqué Ville de Montréal.

16 R. Oui.

17 Q. **[162]** Mais chez vous, ça a été imputé... Si c'est  
18 signé par monsieur Hétu, et en novembre deux mille  
19 huit (2008) monsieur Hétu est responsable des  
20 dossiers du ministère des Transports?

21 R. Non. Il est vice-président transport. Ça inclut  
22 également l'étude circulation pour des clients  
23 comme la Ville de Montréal.

24 Q. **[163]** O.K.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[164]** Si je peux me permettre, la facture 0851, ce  
3 n'est pas écrit projet, il n'y a rien d'écrit à  
4 côté. Donc, 0851, là, il n'y a rien à côté. Donc...

5 R. La source la plus fiable, c'est le numéro de  
6 projet.

7 Q. **[165]** Mais c'est ça.

8 R. Ça c'est précis.

9 Q. **[166]** C'est ça.

10 R. T'sais, c'est...

11 Q. **[167]** C'est certainement la source la plus fiable,  
12 et cette personne-là est v.-p. transport, puis fait  
13 majoritairement des contrats au MTQ.

14 R. Oui.

15 Q. **[168]** Donc, la probabilité que ce soit facturé au  
16 MTQ, dans un projet du MTQ...

17 R. Imputé au projet.

18 Q. **[169]** Imputé...

19 R. C'est probable. Oui.

20 Q. **[170]** Elle est plus élevée que celle de la Ville de  
21 Montréal.

22 R. Oui.

23 Q. **[171]** D'accord.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[172]** Si on regarde la troisième, maintenant...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [173] Vous êtes d'accord avec ça, Monsieur  
3 Perreault?

4 R. Je suis d'accord.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. [174] La troisième, la numéro 053, celle-ci aussi,  
7 il est indiqué « Projet Ville de Montréal », et on  
8 voit, dans l'imputation interne chez Genivar, VM,  
9 avec un numéro de dossier, 700-024, avec d'autres  
10 chiffres à côté. Alors ça, pour vos fins de  
11 facturation, de fausse facturation interne, vous  
12 dites, théoriquement, on l'a facturé à Ville de  
13 Montréal.

14 R. Oui. Dans ce cas-là, VM, c'est le projet du plan  
15 d'intervention des réseaux d'égout aqueduc de la  
16 Ville de Montréal, le consortium CGT. Lui je le  
17 connais, parce que je m'en suis occupé  
18 personnellement. Alors donc, ça a été imputé à ce  
19 projet-là, dans nos coûts de projet.

20 Q. [175] Oui?

21 R. Mais, évidemment, jamais refacturé à la Ville.

22 Q. [176] Est-ce que, quand vous facturez la Ville,  
23 dans un cas de facture légitime, est-ce que vous...  
24 Est-ce que, dans votre facture légitime de chez  
25 Genivar, on fait référence à votre numéro de

1 dossier interne Genivar?

2 R. Toujours.

3 Q. **[177]** Toujours. De sorte qu'en vérifiant à la Ville  
4 de Montréal, dans ce numéro de projet-là  
5 relativement au projet dont vous venez de nous  
6 parler, là...

7 R. Le plan d'intervention.

8 Q. **[178]** ... on serait capable d'y voir, ou non, la  
9 mention « VM-700-024 » avec le numéro de dossier à  
10 côté?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[179]** O.K. Alors on a trois factures du mois de  
13 novembre, cinq (5) novembre, cinq (5) novembre, et  
14 quatre (4) novembre deux mille huit (2008). La  
15 première est contresignée par monsieur... ou signée  
16 par messieurs Lortie et Hétu, et la troisième par  
17 monsieur Perreault?

18 R. C'est moi-même.

19 Q. **[180]** O.K. Non, je regardais si monsieur Lortie  
20 l'avait signée, celle-ci, aussi. Alors, dans ces  
21 trois...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[181]** Mais on voit une signature à côté du quatre  
24 (4) novembre deux mille huit (2008)?

25 R. C'est ma signature.

1 Q. **[182]** C'est votre signature?

2 R. Oui.

3 Q. **[183]** O.K. Parfait.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[184]** O.K. Alors c'est... Dans ce cas-là de ces  
6 trois fausses factures que vous identifiez, Genivar  
7 a quand même récupéré au moins quatre-vingt-cinq  
8 mille dollars (85 000 \$) en argent comptant au mois  
9 de novembre deux mille huit (2008).

10 R. Bien, enlevez dix pour cent (10 %), là. Dix (10) à  
11 quinze pour cent (15 %), j'ose estimer entre  
12 soixante-dix (70 000) et soixante-quinze mille  
13 dollars (75 000 \$). Tout à fait.

14 Q. **[185]** Le dix (10) ou le quinze pour cent (15 %), ce  
15 n'est pas, on ne le met pas sur les taxes, et ce  
16 n'est pas les taxes en soi.

17 R. Non.

18 Q. **[186]** Parce que si on comprend que l'entreprise de  
19 fausse facturation réclame les taxes, puis elle va  
20 disparaître deux ans après, est-ce qu'on peut  
21 prendre pour acquis qu'elle ne les aura jamais  
22 versées, les taxes?

23 R. Là je ne pourrais pas vous dire. Moi je ne connais  
24 pas leur mode de fonctionnement, là, c'est un autre  
25 monde, là.

1 Q. **[187]** O.K. Parce que là c'est fait, un autre dix  
2 (10), quinze pour cent (15 %) de plus qu'elle  
3 n'aura jamais versé au gouvernement. On ne le sait  
4 pas? O.K.

5 R. Je ne peux pas vous confirmer.

6 Q. **[188]** Alors, d'après vous, le dix pour cent (10 %)   
7 que vous êtes, ou la commission que vous payez à  
8 l'entreprise, c'est sur le montant brut, avant les  
9 taxes.

10 R. Oui.

11 Q. **[189]** O.K. Qu'est-ce qui créait ce grand besoin-là  
12 chez Genivar, pour cette facture, ces trois  
13 factures-là? Quatre-vingt mille dollars (80 000 \$),  
14 en novembre, là.

15 R. Oui. Bien là on parle, on est en deux mille huit  
16 (2008)...

17 Q. **[190]** Novembre deux mille huit (2008), oui?

18 R. Novembre deux mille huit (2008). Écoutez... Je ne  
19 pourrais pas vous dire spécifiquement, là, c'était  
20 quoi le besoin à ce moment-là. Tu sais, les remises  
21 d'argent se sont déroulées de deux mille quatre  
22 (2004) à deux mille huit (2008), constamment. Je ne  
23 pourrais pas vous confirmer, là.

24 Q. **[191]** D'une façon globale, on y reviendra à la fin,  
25 mais avez-vous idée combien Genivar a versé à



1 monsieur Trépanier en tout et partout?

2 R. Écoutez, j'y ai pensé à ça, là, j'ai essayé de me  
3 remémorer un peu tout ça, là. Moi, d'après moi, on  
4 a dû remettre, pendant ces années-là, un trois,  
5 quatre cent mille (3-400 000).

6 Q. [192] O.K. Trois, quatre cent mille (3-400 000).

7 R. Oui.

8 Q. [193] Et là, en novembre deux mille huit (2008), on  
9 n'est pas loin du quart de ce montant-là, tout d'un  
10 coup. Votre trois pour cent (3 %), ça ne  
11 représentait jamais, en soi, tout d'un coup,  
12 quatre-vingt mille dollars (80 000 \$), là.

13 R. Oui.

14 Q. [194] Le trois pour cent (3 %), c'est-tu déjà  
15 arrivé qu'une fois, le trois pour cent (3 %)  
16 pouvait représenter un si gros montant que ça?

17 R. Non. Non. Non, pas à ma connaissance.

18 Q. [195] Alors, ça...

19 R. Bien, écoutez, dans ce cas-là, je ne le sais pas.  
20 Dans ce cas-là, peut-être que l'argent est traîné  
21 dans les tiroirs... a traîné dans les tiroirs  
22 quelques mois, je ne pourrais pas vous dire.

23 Q. [196] O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [197] La question est aussi, est-ce que vous

1           remettiez toujours tout cet argent ou il y en avait  
2           un certain montant que vous gardiez pour vous?

3           R. Ah! non, jamais. Jamais. Je suis convaincu, là, je  
4           suis peut-être naïf, là, mais je suis convaincu que  
5           monsieur Lortie non plus, jamais. Ça a été fait  
6           pour l'entreprise, ça a été fait pour le système,  
7           entre guillemets, là. Jamais, je n'ai jamais vu  
8           personne mettre de l'argent dans ses poches. Si ça  
9           avait été le cas, il aurait été mis à la porte.

10          Me PAUL CRÉPEAU :

11          Q. **[198]** Dans la mesure où vous êtes capable de  
12          l'établir.

13          R. De le prouver.

14          Q. **[199]** De le prouver.

15          R. Oui.

16          Q. **[200]** Parce que je comprends que, chez vous, il n'y  
17          a pas juste vous qui avez fait de la fausse  
18          facturation, il y a monsieur Lortie?

19          R. Oui.

20          Q. **[201]** Puis vous nous indiquez que vous ne le saviez  
21          pas toujours, vous l'avez appris, entre autres,  
22          dans le cas de ces factures-là, il y en a certaines  
23          dont vous avez pris connaissance uniquement au  
24          moment de l'enquête interne?

25          R. Oui, tout à fait.

1 Q. **[202]** Alors là vous apprenez : « Ah! bien, tiens,  
2 Lortie a fait telle et telle facture puis... »...

3 R. Oui.

4 Q. **[203]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont  
5 fait de la fausse facturation chez vous?

6 R. On va le voir dans les factures, là, je pense qu'il  
7 y a monsieur Bouchard aussi qui en a fait.

8 Q. **[204]** Ça c'est Yannick Bouchard?

9 R. Yannick Bouchard qui en a fait.

10 Q. **[205]** Qui était qui, lui, monsieur Bouchard?

11 R. Il était vice-président infrastructure...

12 Q. **[206]** Infrastructure.

13 R. ... urbaine.

14 Q. **[207]** O.K. Monsieur Bouchard, ce n'est pas lui  
15 aussi qui était responsable du bureau de Laval?

16 R. Il était responsable du bureau de Laval.

17 Q. **[208]** Ça fait que, tantôt, on avait une facture qui  
18 est imputée à Laval, si on sait que monsieur  
19 Bouchard, lui aussi, a fait de la fausse  
20 facturation, ça explique peut-être la facilité ou  
21 l'absence de danger de faire...

22 R. Oui.

23 Q. **[209]** ... une fausse facturation sur un dossier de  
24 Laval?

25 R. Possiblement, là, mais dans le cas précis qu'on

1 regardait tantôt, je ne peux pas vous confirmer,  
2 oui, Yannick est intervenu. Je ne peux pas vous  
3 confirmer ça.

4 Q. **[210]** O.K. Et vous avez confirmé, là... je termine  
5 avec ça, vous avez confirmé que ces trois factures-  
6 là c'est des travaux qui n'ont jamais été faits à  
7 la demande de Genivar, ce sont vraiment des fausses  
8 factures?

9 R. Tout à fait.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Madame Blanchette, on tourne la page.

12 Q. **[211]** Ça va être une facture de Construction RL,  
13 datée du vingt-deux (22) juin deux mille neuf  
14 (2009). Facture au montant global de vingt-sept  
15 mille zéro quatre-vingt-dix (27 090), mais le  
16 montant brut était à vingt-quatre mille dollars  
17 (24 000 \$) et les taxes. Parlez-nous de cette  
18 facture-là, qui l'a autorisée, qui l'a approuvée?

19 R. Bien, là, ici, je vois Yannick Bouchard et puis la  
20 signature que je vois en haut, là, le sept (7)  
21 juillet deux mille neuf (2009), c'est Johanne  
22 Brodeur.

23 Q. **[212]** Qui est madame Brodeur?

24 R. Qui était notre directrice du bureau de Longueuil.  
25 Alors, ce qui me fait dire que la facture a été

1 imputée à... on pourrait regarder le projet, là,  
2 L111224. L c'est pour Longueuil. Alors, ça veut  
3 dire que la facture a été imputée sur le projet de  
4 madame Brodeur au bureau de Longueuil.

5 Q. **[213]** O.K. Monsieur Bouchard, qui est un de vos  
6 vice-présidents à ce moment-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[214]** Et, elle, madame Brodeur ne l'est pas?

9 R. Elle est une... elle est directrice.

10 Q. **[215]** Directrice. Alors, on lui demande de signer  
11 cette facture-là, qu'elle sache ou pas si ça a été  
12 effectivement imputé à son projet, on lui demande  
13 de la signer?

14 R. Exactement.

15 Q. **[216]** Est-ce qu'on est capable de savoir, outre  
16 ça... vous, l'avez-vous autorisée cette facture-là?

17 R. Non. Si je ne l'ai pas autorisée c'est parce que je  
18 ne l'ai pas vue passer.

19 Q. **[217]** O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[218]** J'ai compris, hier, que vous nous aviez dit  
22 que la collusion avait cessé en deux mille neuf  
23 (2009)?

24 R. Oui. Je vois sept (7) juillet deux mille neuf  
25 (2009), là, en effet.

1 Q. [219] Là on a une facture du sept (7) juillet deux  
2 mille neuf (2009).

3 R. Oui, vous avez raison. Oui. Je ne peux pas vous  
4 dire c'est quoi. Je ne le sais pas. Honnêtement,  
5 celle-là, je ne sais pas.

6 Q. [220] C'est un indicateur, en tout cas, que la  
7 collusion n'était pas terminée au sept (7) juillet  
8 deux mille neuf (2009) si vous faites encore de la  
9 surfacturation.

10 R. En tout cas, pour moi, elle l'était.

11 Q. [221] De la fausse facturation.

12 R. Pour moi, elle l'était, mais est-ce que c'est des  
13 reliquats, là, de ce qui se passait? Possiblement,  
14 je...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. [222] Et, encore une fois, ce vingt-quatre mille  
17 dollars-là (24 000 \$), duquel on va retirer peut-  
18 être un dix pour cent (10 %), il reste un vingt  
19 mille dollars (20 000 \$), est-ce qu'on est capable  
20 de savoir... c'est monsieur Trépanier, ça, vous  
21 associez ça nécessairement à une demande de trois  
22 pour cent (3 %) de monsieur Trépanier?

23 R. Dans ce cas-là, je ne peux pas vous le dire. Je ne  
24 peux pas vous le confirmer.

25 Q. [223] Vous ne pouvez pas le confirmer mais, d'autre

1 part, vous êtes capable de nous dire qu'à l'enquête  
2 interne, chez vous, on l'a identifiée comme étant  
3 une des dix-sept (17) fausses factures qui n'est  
4 pas attachée à aucun de vos projets?

5 R. Absolument.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[224]** Est-ce qu'on peut présumer que ce monsieur  
8 Bouchard donc, a reçu de l'argent puis lui aussi a  
9 fait un versement en argent? Donc, il n'y a pas  
10 seulement monsieur Lortie et vous qui avez fait des  
11 versements, là?

12 R. Dans ce cas-là, on peut présumer.

13 Q. **[225]** Donc, vous étiez au moins trois à avoir donné  
14 de l'argent à...

15 R. Oui.

16 Q. **[226]** Vous ne savez pas à qui monsieur Bouchard l'a  
17 donné...

18 R. Dans ce cas-là, je ne sais pas (inaudible).

19 Q. **[227]** ... mais il n'y avait pas une centralisation  
20 de l'argent comptant qui était faite, là?

21 R. Non. Il faut comprendre, chez nous, là, c'est une  
22 entreprise très décentralisée, tu sais. Alors,  
23 toutes ces choses-là se passent un peu en catimini,  
24 là, dans les opérations décentralisées, là. C'est  
25 presque impossible de ramener ça à une ligne, là,

1 et puis un chef d'orchestre qui contrôle tout là-  
2 dedans. Ce n'est pas comme ça chez nous.

3 Q. **[228]** Monsieur Bouchard relevait de qui?

4 R. Il relevait d'Yves Lortie et Yves Lortie relevait  
5 de moi.

6 Q. **[229]** Et, vous, vous releviez de qui?

7 R. Moi, je relevais de Pierre Shoiry. Ou, à cette  
8 époque-là, de Marc Rivard, qui est notre chef des  
9 opérations.

10 Q. **[230]** Et, même si vous étiez très décentralisé,  
11 j'imagine que vous n'avez pas pris l'initiative,  
12 par vous-même, de faire ça sans en parler à votre  
13 supérieur, quand même?

14 R. Je n'en ai jamais parlé à mes supérieurs de la  
15 haute direction, là. Là on était dans les  
16 opérations...

17 Q. **[231]** Oui, mais là, écoutez, vous dites vous-même  
18 que ce n'est pas n'importe quelle société, votre  
19 société, vous prenez vous-même l'initiative de  
20 faire de la fausse facturation puis compromettre  
21 votre entreprise sans en parler à votre supérieur?

22 R. Oui. J'ai payé pour ça aussi, là. En deux mille dix  
23 (2010), à la suite des enquêtes, il a fallu que je  
24 laisse mon boni annuel sur la table, qui était de  
25 cent mille dollars (100 000 \$) puis j'ai eu une



1 lettre de réprimandes et puis j'ai payé pour.

2 (10:15:04)

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[232]** On va peut-être régler une question tout de  
5 suite. Les besoins d'argent comptant chez Genivar,  
6 outre les demandes de monsieur Trépanier, tout le  
7 temps que vous avez été chez Genivar, est-ce qu'il  
8 y a déjà eu d'autres raisons de créer de l'argent  
9 comptant par de la fausse facturation chez Genivar?

10 R. Pas à ma connaissance parce que c'est... vraiment,  
11 le système montréalais était très, très demandant,  
12 t'sais, très demandant. Alors, moi... en tout cas,  
13 moi, ce que j'ai vu, là, c'était Montréal qui était  
14 le grand demandeur.

15 Q. **[233]** Le seul demandeur?

16 R. Je ne peux pas le certifier, là, mais à mon niveau,  
17 là, c'était le demandeur le plus important.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[234]** Mais vous faisiez des travaux où, à part de  
20 la Ville de Montréal? Pour la Ville de Montréal?

21 R. À d'autres municipalités?

22 Q. **[235]** D'autres donneurs d'ouvrage du gouvernement?

23 R. Ah! Partout. Ministère des Transports, la SIQ, la  
24 CHQ, à l'époque, la Ville de Laval, la Ville de  
25 Longueuil, en fait, l'ensemble des municipalités du

1 Québec, là, on travaillait partout.

2 Q. [236] Et est-ce qu'il y avait un système d'implanté  
3 également dans ces endroits?

4 R. Bien, on va parler de... je ne sais pas si on va  
5 parler de Laval, là, un peu plus tard, aujourd'hui  
6 ou... mais il y aura... j'aurai de quoi à vous dire  
7 là-dessus.

8 Q. [237] Mais la SIQ, le MTQ et les organismes...

9 R. Non, pas du tout.

10 Q. [238] ... que vous venez d'identifier?

11 R. Oui, pas du tout. Pas du tout.

12 Q. [239] Tantôt, vous avez dit qu'il était possible,  
13 comme si monsieur Héту était le v.-p. aux  
14 transports, que c'était possible que la  
15 surfacturation soit faite en rapport avec un  
16 travail du ministère des Transports?

17 R. Non. Ce que j'ai dit tantôt, c'est que ces  
18 montants-là, de factures, sont imputés à ce projet-  
19 là. Mais ça n'a rien à voir. Même s'il est imputé  
20 sur le projet du ministère des Transports, ça n'a  
21 rien à voir avec la destination de cet argent-là.  
22 Ça n'a rien à voir. On l'impute là parce qu'il y a  
23 de la place, tout simplement. Parce que le projet  
24 est un peu plus rentable, on va l'imputer là, ça ne  
25 paraît pas trop. Mais l'argent qui est sorti de la

1 facture n'est pas allé au ministère des Transports.

2 Il n'est pas allé là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[240]** L'argent, vous dites... la facture?

5 R. L'argent émanent...

6 Q. **[241]** Oui.

7 R. ... de la fausse facture, là...

8 Q. **[242]** Oui.

9 R. ... n'est pas allé là.

10 Q. **[243]** Vous l'avez facturé à l'interne dans vos  
11 documents...

12 R. Exactement.

13 Q. **[244]** ... mais ça n'a pas été facturé au client?

14 R. Exactement.

15 Q. **[245]** Et ça, si on vérifie chez les clients, là, on  
16 est capable de faire...

17 R. Ah, tout à fait.

18 Q. **[246]** ... la contre-vérification?

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[247]** Dans les contrats que vous avez, est-ce qu'il  
21 y en a que vous facturez à coût plus majoration?

22 R. Oui, il y en a.

23 Q. **[248]** Quelle proportion, environ de...?

24 R. Ah, très peu. La plupart, je dirais, dans les  
25 projets industriels. Dans les projets industriels,

1 les projets avec les mines, ça c'est beaucoup sur  
2 une base horaire. Les projets gouvernementaux, les  
3 projets municipaux, à quatre-vingt-quinze pour cent  
4 (95 %) et plus, là, c'est des forfaits.

5 Q. **[249]** C'est des forfaits?

6 R. C'est des forfaits.

7 Q. **[250]** Est-ce que c'est vous qui... quand on voit le  
8 numéro de code, là, quand vous, vous approuviez une  
9 facture, est-ce que c'est vous qui décidiez à  
10 quelle place que vous étiez pour l'imputer?

11 R. Bien, dans ce cas-là, non...

12 Q. **[251]** Non? Pas dans ce cas-là, parce que...

13 R. ... dans certains cas, oui.

14 Q. **[252]** Donc, à ce moment-là, vous devez vous  
15 informer, avant de choisir le projet où l'imputer,  
16 vous dites: « On choisissait des projets où il y  
17 avait de la place »?

18 R. Oui,

19 Q. **[253]** Donc, vous regardez la rentabilité des...  
20 vous avez une liste...

21 R. Bien, je les connais...

22 Q. **[254]** ... de la rentabilité des projets?

23 R. Bien oui, bien oui, t'sais, je connais... j'ai  
24 accès à ça, j'ai accès à la rentabilité de tous nos  
25 projets, je le sais.

1 Q. **[255]** Puis là, quand vous consultiez votre liste,  
2 vous voyiez à quelle place il y a de la marge, un  
3 peu, pour factu... pour imputer...

4 R. Oui.

5 Q. **[256]** ... imputer cette fausse facture-là.

6 R. Exact.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[257]** Alors vous avez dit, tout à l'heure, là, je  
9 veux juste terminer ça, que la... à votre  
10 connaissance, il n'y avait pas d'autres systèmes  
11 chez Genivar qui demandait de faire un système de  
12 fausse facturation pour aller chercher de l'argent  
13 comptant?

14 R. Non, à ma connaissance, non, là.

15 Q. **[258]** O.K.

16 R. Bien, c'est déjà assez gros, là, ce qu'on a.

17 Q. **[259]** O.K.

18 R. Ce qu'on a mis en lumière, là, chez nous, là.

19 Q. **[260]** Oui, O.K. Alors donc, on peut conclure, de  
20 cette réponse-là, que toutes les sommes que vous  
21 allez aller chercher en argent comptant, par de la  
22 fausse facturation, sont toutes attribuées à  
23 monsieur Trépanier?

24 R. La grande majorité, celle... comme celle que vous  
25 mettez devant moi, là...

1 Q. **[261]** Oui.

2 R. ... je ne peux pas vous confirmer.

3 Q. **[262]** Vous ne pouvez pas le dire, mais votre  
4 enquête interne a-t-elle révélé qu'elle pourrait  
5 avoir une autre utilisation...

6 R. Ah non, pas du tout.

7 Q. **[263]** O.K. Donc, la seule utilisation qu'on a  
8 d'avoir de l'argent comptant, chez Genivar, c'est  
9 pour payer monsieur Trépanier?

10 R. Oui, l'enquête interne chez nous n'avait pas révélé  
11 ça à l'époque, là, vous comprendrez, là, l'enquête  
12 interne avait révélé que c'était de la fausse  
13 facturation et puis ce n'est pas allé plus loin,  
14 là, mais...

15 Q. **[264]** Elle ne fait pas le pont avec monsieur  
16 Trépanier?

17 R. Elle ne fait pas le pont.

18 Q. **[265]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[266]** O.K. On va tourner, la suivante, Excavation  
21 Chab. Je pense que celle-là, vous allez nous en  
22 parler, Monsieur Perreault?

23 R. Oui, ça c'est moi.

24 Q. **[267]** O.K.

25 R. C'est moi qui ai fait la démarche moi-même.

1 Q. **[268]** Alors, trente et un (31) mai deux mille huit  
2 (2008), la facture porte le numéro, en tout cas,  
3 2534, en haut, on a une facture d'Excavation Chab,  
4 facturée à Genivar à l'attention de monsieur  
5 Perreault particulièrement, là, « Fouille  
6 exploratrice », on en a pour cinquante-sept mille  
7 cinq cents dollars (57 500 \$) plus les taxes.

8 R. Oui.

9 Q. **[269]** Parlez-nous surtout du processus  
10 d'approbation qui apparaît devant l'écran en ce  
11 moment. Cette facture-là est arrivée chez vous?

12 R. Oui. Bon. La facture est arrivée chez nous. Je l'ai  
13 moi-même générée.

14 Q. **[270]** Oui.

15 R. Et cinquante-sept mille cinq cents (57 500 \$). Dans  
16 ce cas-là, je pense que ça a donné cinquante mille  
17 dollars (50 000 \$) comptant. Et elle a été imputée,  
18 vous voyez ici, là, elle a été imputée à un projet  
19 M112, c'est un projet relié à Montréal, pas  
20 nécessairement la Ville, là, mais du bureau de  
21 Montréal. Elle a été imputée à deux départements  
22 qui travaillaient dans ce projet-là. M312, c'est le  
23 département Infrastructures urbaines; 332, c'est le  
24 département Transport. Et vous voyez à côté Daniel  
25 Laprise. Daniel Laprise, c'est un de nos directeurs

1 en transport.

2 Q. [271] O.K.

3 R. Je ne suis pas sûr que c'est une signature, par  
4 exemple. Mais on a dû informer monsieur Laprise que  
5 c'est imputé dans son département.

6 Q. [272] Au moins pour qu'il le sache?

7 R. Oui.

8 Q. [273] Si je vous disais qu'il s'agit de, la  
9 première, le premier montant de quarante mille cinq  
10 cents (40 500 \$) est sur un dossier du ministère  
11 des Transports, est-ce que c'est quelque chose qui  
12 est possible, ça?

13 R. Non. Parce que le département 312, c'est le  
14 département Infrastructures urbaines.

15 Q. [274] O.K.

16 R. Alors, je ne crois pas que ce soit un dossier du  
17 ministère des Transports.

18 Q. [275] Alors, cette facture-là, c'est vous qui  
19 l'avez générée. Expliquez-nous ce que vous voulez  
20 dire par là? Est-ce que c'est vous qui avez trouvé  
21 Excavation Chab?

22 R. J'ai trouvé Excavation Chab. Je suis allé les voir.  
23 Et puis j'ai fait faire la facture. J'ai fait  
24 sortir le chèque. Je suis allé le porter. J'ai  
25 ramassé l'argent. Et c'est sûr que c'était de



1 l'argent pour Trépanier, ça. Ça, c'est sûr, parce  
2 que c'était de moi.

3 Q. [276] O.K. Alors, vous aviez besoin de cinquante  
4 mille dollars (50 000 \$)?

5 R. Oui.

6 Q. [277] O.K. On revient, on reste sur la facture.  
7 « Je suis allé les voir. » Quand vous arrivez là,  
8 Excavation Chab, il y a quelqu'un qui est debout  
9 devant vous. Savez-vous le nom de cette personne-  
10 là?

11 R. Oui. C'est un dénommé Normand Dubois.

12 Q. [278] Monsieur Dubois. Et avez-vous des discussions  
13 avec lui sur la façon de procéder ou ça a été  
14 relativement simple?

15 R. Non, ça a été relativement simple. Je n'ai pas...  
16 Je ne me suis pas enquis de comment il fait ça. Je  
17 ne veux pas savoir comment il fait ça, t'sais.

18 Q. [279] Est-ce qu'il avait un bureau, ce monsieur  
19 Dubois là?

20 R. Il avait un bureau.

21 Q. [280] O.K. Et avez-vous vu de la machinerie, des  
22 camions ou quoi que ce soit à ce bureau-là?

23 R. Bien non, c'est un bureau administratif à Laval.

24 Q. [281] À Laval?

25 R. Oui.

1 Q. **[282]** Maintenant, il fallait le trouver monsieur  
2 Dubois d'Excavation Chab. Pouvez-vous nous indiquer  
3 comment vous avez fait pour trouver cette  
4 entreprise-là?

5 R. Bien, c'est une personne que je connais dans une  
6 entreprise de construction, qui n'a rien à voir  
7 avec tout ça, qui m'a simplement donné le nom de  
8 cette personne-là.

9 Q. **[283]** O.K.

10 R. Il dit : « C'est une source. »

11 Q. **[284]** O.K. Je comprends que vous préférez ne pas  
12 nommer cette personne-là?

13 R. Parce que c'est une personne qui n'a rien à voir  
14 avec tout ça.

15 Q. **[285]** Qui n'a rien à voir avec ça, mais qui vous a  
16 référé?

17 R. Qu'il n'est pas du tout dans le stratagème, mais  
18 qui m'a refile le tuyau tout simplement.

19 Q. **[286]** Est-ce que, de là, on peut comprendre qu'à  
20 peu près tous les gens associés au milieu de la  
21 construction connaissaient dans ces années-là le  
22 phénomène de la fausse facturation et que c'était  
23 facile de trouver...

24 R. Bien, tout à fait. Vous avez vu, là, dans les  
25 enquêtes policières qu'il y a eu, les journaux, des

1 perquisitions d'entreprises de fausses  
2 facturations. Je pense que, dans le domaine des  
3 entrepreneurs en construction, c'était assez  
4 fréquent. Et puis chez les ingénieurs-conseils, je  
5 ne pourrais pas vous dire, mais en tout cas, chez  
6 nous, vous voyez au grand jour aujourd'hui ce qu'on  
7 a fait.

8 Q. **[287]** Mais au lieu... pour vous éviter d'avoir à  
9 courir après ces entreprises-là qui faisaient de la  
10 fausse facturation, parce qu'ils ne s'annoncent pas  
11 dans le botin de téléphone, là, vous n'en avez pas  
12 parlé, entre autres, avec monsieur Lortie qui en  
13 faisait lui aussi de la fausse facturation,  
14 monsieur Bouchard?

15 R. Bien, non, là, parce que - comment je pourrais  
16 dire - on essayait de... t'sais, on n'était pas  
17 très à l'aise de faire ça, ça fait qu'on essayait  
18 de diversifier nos sources, t'sais, pas toujours  
19 aller à la même place. Là, je savais que monsieur  
20 Lortie, il est allé à un endroit pour une fois.

21 O.K. Là, j'avais eu cette information-là. Bon, je  
22 vais aller là, t'sais, je vais aller voir ce  
23 monsieur-là.

24 Q. **[288]** Et ce n'était pas plus sécuritaire comme  
25 stratagème justement de toujours faire affaire avec

1           une entreprise connue qui vous a donné ce service-  
2           là, ça vous évite d'ajouter du monde dans le  
3           cercle?

4           R. Bien, regardez, on n'est pas très habile dans ces  
5           choses-là. Et puis, t'sais, on n'est pas des  
6           experts de cette fraude-là. Alors, nous, c'est  
7           comme ça qu'on l'a fait.

8           Q. **[289]** Mai deux mille huit (2008) avec ce cinquante  
9           mille dollars (50 000 \$) là, savez-vous ce que vous  
10          en avez fait?

11          R. Ça, c'est Trépanier. Mai deux mille huit (2008), ça  
12          coïncide avec le Quartier des spectacles, l'octroi  
13          du contrat du Quartier des spectacles. Et  
14          d'ailleurs, vous remarquez, j'ai imputé la facture  
15          au Quartier des spectacles. C'était pour ça.  
16          C'était pour ça. Peut-être pas en totalité, là,  
17          mais c'était pour ça.

18          Q. **[290]** O.K. Si on calcule le trois pour cent (3 %),  
19          est-ce qu'on est capable d'établir la valeur des  
20          honoraires? Est-ce que ça correspond, ça, à un  
21          contrat? Bon, on a eu des honoraires pour un  
22          million et demi?

23          R. Bien, non, regardez, si je vous parle du Quartier  
24          des spectacles, le contrat était de l'ordre de deux  
25          point quatre millions (2,4 M\$). On était cinquante

1 cinquante (50/50) avec SM. Ça fait un point deux  
2 million (1,2 M\$). Trois pour cent (3 %) de un point  
3 deux million (1,2 M\$), ça fait trente-six mille  
4 (36 000 \$). Vous voyez qu'il y en a peut-être un  
5 peu trop.

6 Q. **[291]** O.K.

7 R. Bon. Ça a dû servir quand même.

8 Q. **[292]** À d'autres fins?

9 R. À d'autres fins.

10 Q. **[293]** La facture suivante.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[294]** Avant de changer de facture. À côté de la  
13 case « approbation », il y a une signature en haut  
14 de vingt-six du six deux mille huit (26-06-2008).  
15 Qui signe là?

16 R. À côté de?

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Juste au-dessus du vingt-six (26) juin.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[295]** Juste en haut du vingt-six (26) juin, à côté  
21 de la boîte « approbation ».

22 R. C'est ma signature, ça. C'est moi, ça.

23 Q. **[296]** C'est votre signature?

24 R. Oui.

25 Q. **[297]** Bon. Vous, est-ce que vous approuvez vous-

1 même les factures que vous initiez?

2 R. Oui.

3 Q. **[298]** Il n'y a pas personne qui approuvait vos...

4 R. Non.

5 Q. **[299]** ... les factures que vous initiez?

6 R. Non. J'avais pleine autorité.

7 Q. **[300]** Donc... et puis jamais le directeur des  
8 finances a questionné un peu ces diverses factures-  
9 là? Vous dites qu'il y a eu un rapport de  
10 vérification interne.

11 R. Oui.

12 Q. **[301]** Le directeur des finances n'a jamais  
13 allumé...

14 R. Non, non.

15 Q. **[302]** ... un peu dans tout ça, là?

16 R. Non, non.

17 Q. **[303]** Pourtant, vous devez avoir une comptabilité  
18 par projet probablement, là.

19 R. On a une comptabilité par projet, en effet, oui,  
20 c'est ça.

21 Q. **[304]** C'est ça.

22 R. Oui.

23 Q. **[305]** Et puis cette comptabilité-là par projet,  
24 bien, elle est intégrée dans votre système et puis,  
25 bon...

1 R. Oui.

2 Q. **[306]** ... votre directeur des finances a monté un  
3 (inaudible)

4 R. Non.

5 Q. **[307]** Puis jamais...

6 R. Je vous dirais, là, que ça a amené beaucoup  
7 beaucoup plus de gouvernance, chez Genivar. T'sais,  
8 Genivar est une compagnie jeune à la Bourse, là,  
9 hein, en deux mille six (2006) seulement qu'on est  
10 allé à la Bourse, là. Et on avait peut-être encore  
11 des habitudes de compagnies privées, là, qui ont  
12 subsisté un bout de temps après ça, là. Mais, je  
13 peux vous dire qu'à partir de deux mille neuf  
14 (2009), deux mille dix (2010), là, là les règles de  
15 gouvernance sont devenues beaucoup plus strictes et  
16 on ne verrait plus ça aujourd'hui.  
17 (10:27:32)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[308]** Ou à moins que votre directeur des finances  
20 savait ce qui se passait.

21 R. Non, il ne le savait pas, je suis convaincu qu'il  
22 ne le savait pas.

23 Q. **[309]** Non!

24 R. Non.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [310] En tout cas, vous, vous ne lui en avez jamais  
3 parlé?

4 R. Non. Non.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 La boîte commentaire en-dessous, là  
7 (Inaudible - micro fermé)

8 R. Votre micro est fermé, qu'on me dit.

9 Un commentaire... et ça, ce sont des signatures de  
10 la comptabilité. Alors, ça, c'est du « red tape » à  
11 toutes fins pratiques, là, probablement des agentes  
12 à la comptabilité, t'sais, qui ont fait le chèque,  
13 qui l'ont imputé dans le système comptable.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [311] O.K. Je vous demanderais, Madame Blanchette,  
16 de tourner, puis on va traiter les deux prochaines,  
17 alors ensemble, celles qui viennent de Commerce Al-  
18 Shark International inc., factures du douze (12)  
19 septembre et du quinze (15) septembre deux mille  
20 cinq (2005), une première facture de deux mille  
21 deux cents (2 200 \$) et une autre de trente-trois  
22 mille dollars (33 000 \$). Excusez-moi, on en a  
23 trois, on a une troisième facture, je n'ai pas...  
24 Alors, la troisième étant du quinze (15) septembre  
25 elle aussi, pour vingt-sept mille dollars



1 (27 000 \$). Est-ce que vous êtes intervenu dans ces  
2 factures-là?

3 R. Non, je ne suis pas intervenu dans celles-là.

4 Q. **[312]** Donc, ce sont des factures dont vous avez  
5 appris la connaissance au résultat de l'enquête  
6 interne?

7 R. Oui, je crois que oui. Je crois que oui. Par  
8 contre, je peux dire quand même, là, parce que je  
9 voyais le titre, là, monsieur Ghorayeb, tout ça,  
10 là.

11 Q. **[313]** Oui.

12 R. Bon. Monsieur Lortie m'en avait parlé.

13 Q. **[314]** O.K. Au moment où il a produit cette  
14 facture...

15 R. Oui.

16 Q. **[315]** ... où il a reçu cette facture-là?

17 R. Il m'en avait parlé.

18 Q. **[316]** O.K. Ça fait que vous savez évidemment que  
19 ce sont... On en a une qui est « Communication  
20 Charles Ghorayeb »; l'autre, « Rencontre, entente,  
21 Trascad »; une troisième, un service de photo  
22 reconnaissance. Il vous a parlé de Ghorayeb. Est-ce  
23 qu'il vous a parlé des deux autres, là? Parce que  
24 ça semble être un tout, ces trois factures-là.

25 R. Bien, c'est un tout, là, t'sais, c'est un tout. Là

1 je ne pense pas qu'il m'avait parlé, là, qu'il y  
2 avait deux, trois factures, là, mais la source,  
3 là...

4 Q. [317] Oui.

5 R. ... il m'en avait parlé.

6 Q. [318] O.K. Êtes-vous capable... êtes-vous capable  
7 d'associer ça à un paiement spécifique à monsieur  
8 Trépanier, s'il vous en avait parlé?

9 R. Dans ce cas-là, non, là. Je ne sais pas c'est quoi  
10 la date aussi, là, mais...

11 Q. [319] On voit septembre deux mille cinq (2005).

12 R. Septembre deux mille cinq (2005). Je ne pourrais  
13 pas vous dire.

14 Q. [320] O.K. Et on voit...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [321] Les douze (12) et quinze (15) septembre deux  
17 mille cinq (2005).

18 R. Douze (12) et quinze (15) septembre deux mille cinq  
19 (2005). Je ne pourrais pas vous dire.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. [322] O.K. De ces trois... on réalise, vous nous  
22 dites que monsieur... Alors, monsieur Lortie, lui,  
23 il en a fait, jusqu'à date, plus que vous, hein?

24 R. Oui.

25 Q. [323] O.K. On va peut-être toutes les faire et on

1 verra par après, là...

2 R. Oui.

3 Q. **[324]** ... le rôle de monsieur Lortie là-dedans. La  
4 suivante : Alarme du logiciel...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[325]** Je m'excuse, je voudrais juste revenir sur la  
7 deuxième. Vous avez Charles Ghorayeb, la première,  
8 c'est Charles Ghorayeb. La deuxième, c'est : «  
9 Rencontre et entente Trascad City Public  
10 (inaudible) ». Est-ce que je... et la troisième,  
11 c'est « Kim Aerocatoteming agreement, photo  
12 reconnaissance Exclusive Canada ».

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[326]** Est-ce que je dois comprendre, notamment de  
15 la deuxième, que vous pouviez faire également des  
16 fausses factures en référence à l'international?

17 R. Bon. Dans ce cas-là, il y a peut-être un fond de  
18 travail réel, dans ce cas-là. Parce que, moi, comme  
19 je vous dis, là, monsieur Lortie m'avait parlé de  
20 monsieur Ghorayeb, là, qui est une personne réelle,  
21 qui n'est pas une entreprise bidon. Je ne crois pas  
22 que ce soit une entreprise bidon dans ce cas-là.  
23 Alors, il y a peut-être un fond de... de démarchage  
24 ou... disons pour des projets à l'international. Je  
25 crois que ces projets-là, c'étaient des trucs

1 réels, t'sais. Mais, on va s'entendre, là, que  
2 c'était... il y a un fond, c'est tout. La facture  
3 est majorée, là, c'est sûr.

4 Q. **[327]** Pourquoi? Est-ce que c'est parce que... Est-  
5 ce que le Commerce Al-Shark International existe?  
6 Est-ce que c'est une coquille vide? Est-ce que  
7 c'est un...

8 R. Là je ne pourrais pas vous confirmer, t'sais.  
9 J'ai... dans ce cas-là, j'ai l'impression que ça  
10 existe, mais si notre enquêteur interne l'a  
11 identifiée comme une fausse facture, là, c'est  
12 bidon, là. C'est bidon, t'sais. Peut-être un fond  
13 de vrai travail qui aurait été fait par monsieur  
14 Ghorayeb, là, mais pas plus que ça.

15 Q. **[328]** Et quand c'était à l'international, est-ce  
16 que vous refilez la facture à la personne en  
17 question, même si c'était une fausse facture?

18 R. Non, dans ce cas-là, c'est une facture de  
19 développement des affaires... non, je vois qu'elle  
20 a été imputée à un projet, en plus. Bon. Elle a été  
21 imputée à un projet. Je dirais, là, moi, je ne  
22 m'occupe pas d'international, alors jamais ces  
23 trucs-là, on n'a pataugé dans les vraies activités  
24 internationales de Genivar, qui n'étaient pas très  
25 fortes à l'époque, là, on a à peu près cinq pour

1 cent (5 %) de notre chiffre d'affaires à  
2 l'international. Jamais ça n'a été de ce côté-là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[329]** On va tourner la page, la suivante. Alarmes  
5 Logiciels, une facture du douze (12) janvier deux  
6 mille huit (2008) pour vingt-cinq mille dollars  
7 (25 000 \$). Est-ce que c'est une facture ou un  
8 document que vous avez traité à l'époque où il  
9 s'est fait?

10 R. Non.

11 Q. **[330]** O.K. Qui l'a traité chez vous?

12 R. C'est monsieur Lortie.

13 Q. **[331]** Alors dix-huit (18) janvier deux mille six  
14 (2006), on voit que monsieur... il y a un paiement  
15 autorisé par Yves Lortie. Est-ce que ça veut dire  
16 nécessairement que l'argent comptant qui revient de  
17 cette facture-là, le vingt-cinq mille dollars  
18 (25 000 \$) moins le pourcentage, là...

19 R. Hum hum.

20 Q. **[332]** ... c'est monsieur Lortie qui l'a reçu?

21 R. Oui.

22 Q. **[333]** O.K.

23 R. Oui.

24 Q. **[334]** Est-ce que ça arrivait que monsieur Lortie  
25 disait: « Bon, j'ai reçu vingt-cinq mille dollars

1 (25 000 \$), c'est pour monsieur Trépanier », il  
2 vous remettait ça en vous demandant, vous, d'aller  
3 le payer?

4 R. Oui, oui, ça pouvait arriver.

5 Q. **[335]** Et vous-même, est-ce qu'il est arrivé que  
6 vous ayez reçu de l'argent, malgré qu'on ait vu que  
7 vous n'en avez pas reçu...

8 R. Non.

9 Q. **[336]** ... si souvent que ça...

10 R. Non, l'argent que j'ai reçu, je l'ai transporté  
11 moi-même.

12 Q. **[337]** O.K. Donc, vous avez fait des paiements  
13 pour... dans certains cas, vous avez reçu l'argent  
14 et dans d'autres cas, pour monsieur Lortie?

15 R. Oui, oui, tout à fait.

16 Q. **[338]** Est-ce qu'on peut dire que face à monsieur  
17 Trépanier, vous et monsieur Lortie, vous êtes  
18 interchangeable, là, vous représentez...

19 R. Oui.

20 Q. **[339]** ... les deux Genivar de la même façon?

21 R. Interchangeables. Il nous appelait l'un, l'autre,  
22 quand l'un ne répondait pas, il appelait l'autre.

23 Q. **[340]** O.K., mais ça nécessitait quand même une  
24 bonne communication entre vous et monsieur Lortie?

25 R. Oui, il y avait une bonne communication, là...

1 Q. **[341]** Pour savoir...

2 R. ... pour Montréal, on avait une bonne  
3 communication, là, oui.

4 Q. **[342]** Pour savoir où est-ce qu'on est rendu dans  
5 les comptes?

6 R. Oui, oui, on s'en parlait, mais comme je vous  
7 expliquais, on essayait aussi de ramener ça à la  
8 baisse, puis de traîner de la patte un peu et puis,  
9 à un moment donné, quand il fallait qu'on y aille,  
10 bien, on y allait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[343]** La mention de Sainte-Agathe, douze (12)  
13 janvier deux mille huit (2008) veut dire quoi?

14 R. Il faudrait que je remonte sur la facture, là.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 En haut, Madame Blanchette, oui.

17 R. Bien, j'ai l'impression qu'Alarmes Logiciels, leur  
18 bureau était à Sainte-Agathe, Sainte-Agathe, le  
19 douze (12) janvier... ça n'a rien à voir avec nos  
20 activités, nous, à Sainte-Agathe, là. C'est la  
21 compagnie.

22 Q. **[344]** Qui est là et qui vous expédie cette facture-  
23 là?

24 R. Bien, je crois, comme quand on écrit une lettre,  
25 là. Sainte-Agathe, le douze (12) janvier deux mille

1 huit (2008), ta, ta, ta... Elle est...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[345]** Oui, mais je comprends que c'est une fausse  
4 facture?

5 R. Oui.

6 Q. **[346]** O.K.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[347]** Vous savez que c'est une fausse facture et  
9 savez-vous si Genivar a déjà fait affaire avec,  
10 pour des services véritables, avec Alarmes  
11 Logiciels, de Sainte-Agathe?

12 R. Non.

13 Q. **[348]** Non?

14 R. Jamais.

15 Q. **[349]** O.K. La page suivante, la facture de Charlex  
16 Gestion de projets, au montant de onze mille cinq  
17 cents (11 500 \$) plus les taxes. Alors, arpentage,  
18 préparation de plans et devis sur un site de la  
19 route 138. Vingt-deux (22) décembre deux mille six  
20 (2006). Qui a traité cette facture-là chez vous?

21 R. Bon, là, c'est ma signature. C'est moi qui ai  
22 signé.

23 Q. **[350]** Alors peut-être nous indiquer... on voit, en  
24 bas, là, dans le carré imprimé, on voit votre nom,  
25 ça c'est l'approbation, F. Perreault?



1 R. Oui.

2 Q. **[351]** Et en dessous, on voit Jocelyn Drouin?

3 R. Jocelyn Drouin.

4 Q. **[352]** Qui est-il?

5 R. C'est un de nos directeurs de projet en transport.

6 Q. **[353]** En dessous de Jocelyn Drouin, il y a un autre  
7 nom.

8 R. C'est Pierre-André Dugas, qui était notre vice-  
9 président en transport.

10 Q. **[354]** Transport, donc en charge des dossiers du  
11 MTQ?

12 R. Oui.

13 Q. **[355]** Le ministère des Transports. D'ailleurs, la  
14 route 138, c'est une route du ministère des  
15 Transports. L'autre, si je ne me trompe pas, c'est  
16 « Merci » qui est écrit là et on voit, en dessous,  
17 Yves St-Denis.

18 R. Oui.

19 Q. **[356]** Qui est monsieur St-Denis?

20 R. Yves St-Denis, je ne crois pas que ce soit  
21 quelqu'un de chez nous. Je me demande si ce n'est  
22 pas la personne de la compagnie, là, qui a signé  
23 sur la facture.

24 Q. **[357]** O.K., c'est beau. Alors, il y a beaucoup de  
25 gens qui ont été obligés de l'approuver, celle-là,

1           là.

2           R. Oui, parce que, voyez-vous, elle a été imputée à  
3           l'échangeur Taschereau, qui était un projet du  
4           ministère des Transports.

5           Q. **[358]** Donc, vous la faites autoriser par le  
6           responsable du dossier de transport et le directeur  
7           de projets, ainsi que vous-même?

8           R. Exactement.

9           Q. **[359]** Est-ce que...

10          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11          Q. **[360]** On peut présumer que monsieur Dugas sait que  
12          c'est une fausse facture, là?

13          R. Comment je pourrais dire? Il n'a pas posé de  
14          question. Est-ce qu'il sait? Je ne peux pas  
15          présumer qu'il sait, là, mais...

16          Q. **[361]** Il a accepté de...

17          R. ... il l'a laissé passer, hein. Il l'a laissé  
18          passer.

19          Q. **[362]** Et là c'est vous qui l'avez initiée, cette  
20          facture-là, puis là il y a des gens qui signent  
21          après. Bon, je comprends, le directeur, c'est  
22          quelqu'un, probablement, qui est...

23          R. Oui.

24          Q. **[363]** ... sous vous. Mais monsieur Dugas n'était  
25          pas sous vous directement, est-ce qu'il était sous

1           votre responsabilité?

2           R. Il était sous moi.

3           Q. **[364]** Sous votre responsabilité aussi?

4           R. Oui.

5           Q. **[365]** Donc, vous faites signer le directeur et le  
6           v.-p.?

7           R. Bien, le directeur, je... je ne suis pas sûr que  
8           c'est une signature, ça, Jocelyn Drouin... ou  
9           c'est... on a écrit son nom, là, mais... enfin.

10          Me PAUL CRÉPEAU :

11          Q. **[366]** Encore une fois, ça revient un peu sur le  
12          rôle de ces autres personnes-là, qui se voient  
13          imputer des montants comme ça dans leur projet.

14          R. Oui.

15          Q. **[367]** Votre monsieur Dugas, il n'a pas posé de  
16          question? Il y a-tu, à un moment donné... ça  
17          revient à une couple de reprises où on lui impute  
18          des...

19          R. Oui.

20          Q. **[368]** ... factures, là.

21          R. Oui.

22          Q. **[369]** Il n'a jamais soulevé de questionnement?

23          R. Pas à ma connaissance, là. Ils n'ont pas voulu  
24          savoir, hein, tout simplement. Ils n'ont pas voulu  
25          savoir, ils ont dit : « Bon, regarde... »

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [370] Là, ce que vous nous affirmez, ce que vous  
3 nous dites, là, c'est que vous prenez des  
4 factures... vous faites des fausses factures en  
5 imputant des travaux effectués en rapport avec le  
6 ministère des Transports, sur la route 138...

7 R. Oui.

8 Q. [371] ... pour payer uniquement la Ville de  
9 Montréal? Pour payer Trépanier?

10 R. Oui.

11 Q. [372] O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. [373] Ce qui baisse, évidemment, votre rentabilité  
14 dans ce projet-là?

15 R. C'est ça.

16 Q. [374] Tout à l'heure on a regardé... on a regardé  
17 uniquement celle-là, on aurait dû regarder...  
18 excusez-moi, mais Charlex, on en a trois, toutes de  
19 la même date, du vingt-deux (22) décembre deux  
20 mille six (2006). Il y en a une deuxième et il y en  
21 a une troisième du vingt-deux (22) décembre deux  
22 mille six (2006). On va peut-être juste regarder  
23 les deux autres. Alors, la première concernant un  
24 contrat indiqué sur la facture, route 138; la  
25 deuxième c'est l'autoroute 40 et troisièmement

1 c'est « mur antibruit dans Ville Lachine ». Bon.  
2 Pouvez-vous nous expliquer, nous donner un peu plus  
3 de détails, là, est-ce qu'on y retrouve encore les  
4 mêmes signatures, les mêmes motifs?

5 R. Oui, regardez, on trouve la signature... on  
6 retrouve la signature de Diana « Prain », qui est  
7 une chargée de projet en transport. On retrouve la  
8 signature de Pierre-André Dugas, qui était notre  
9 v.-p. transport à l'époque.

10 Q. **[375]** Ces trois factures-là font un total combiné  
11 de montants bruts de trente mille dollars  
12 (30 000 \$), je pense, à quelques sous près, là.  
13 Alors, êtes-vous capable d'identifier... retrouver  
14 dans votre mémoire à quel paiement c'est associé,  
15 ça, auprès de monsieur Trépanier?

16 R. Celle-là, je ne pourrais pas vous dire. Vingt-six  
17 (26) janvier deux mille six (2006). Janvier deux  
18 mille six (2006), je ne pourrais pas vous dire.

19 Q. **[376]** O.K. Décembre deux mille six (2006).

20 R. C'est décembre, ça?

21 Q. **[377]** Vingt-deux (22) décembre, oui.

22 R. O.K.

23 Q. **[378]** Alors, on voit, là, que chez Genivar vous  
24 avez généré, grosso modo, trente mille dollars  
25 (30 000 \$) d'argent comptant, au mois de décembre

1 deux mille six (2006). Je présume que, chez  
2 monsieur Trépanier, on n'est pas allé lui porter  
3 trois petits coups, là, on lui a amené un montant  
4 de trente mille (30 000)?

5 R. C'est ce que je vous expliquais hier. Quand on y  
6 allait, là, ce n'était pas pour un cinq mille  
7 (5 000 \$), là, c'était... hein, je vous ai dit,  
8 entre vingt (20) et quarante (40), cinquante mille  
9 (50 000).

10 Q. **[379]** Mais, quand vous allez voir monsieur  
11 Trépanier, il faut toujours associer ce trois pour  
12 cent-là (3 %), qu'on vous demandait, en fonction de  
13 certains grands travaux d'infrastructure. Alors,  
14 dites-vous à Trépanier : « Bon, bien, regarde, je  
15 t'amène trente mille (30 000), ça c'est associé au  
16 contrat X qu'on a eu à telle date »?

17 R. Oui. Oui. Oui.

18 Q. **[380]** Et vous n'avez pas vu monsieur Trépanier  
19 prendre des notes, lui aussi il faut qu'il suive  
20 ses...

21 R. Honnêtement, je ne l'ai jamais vu prendre des notes  
22 à cet effet-là.

23 Q. **[381]** Et, chez vous, vous n'avez pas pris de notes  
24 pour vous assurer : « Bon, bien, notre cote de  
25 trois... notre pourcentage (inaudible)... »...

1 R. Oui. Non, mais, vous comprendrez, on ne garde pas  
2 ça par écrit, là, ces choses-là. On y va au fur et  
3 à mesure, oui.

4 Q. **[382]** Sur combien de grands projets avez-vous été  
5 appelé à payer... en quantité, le nombre de grands  
6 projets sur lesquels vous avez été appelé à payer  
7 un trois pour cent (3 %) ?

8 R. Il y en a une dizaine, là. Une bonne... une  
9 dizaine, dans ces années-là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[383]** Mais, de toute façon, je comprends que vous  
12 ne teniez pas de comptabilité puis ça ne vous  
13 dérangeait pas beaucoup parce que, de toute façon,  
14 l'argent que vous remettiez à monsieur Trépanier,  
15 ce n'était pas de l'argent qui sortait de vos  
16 coffres à vous ?

17 R. Euh...

18 Q. **[384]** Bien, c'était de la fausse facturation.

19 R. Bien oui, tout à fait. Oui. Bien, il sortait des  
20 coffres de Genivar quand même, là, parce que  
21 Genivar les payait ces fournisseurs-là, t'sais. En  
22 bout de ligne...

23 Q. **[385]** Oui, mais c'était de la fausse facturation.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[386]** Donc, vous ne les payiez pas...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[387]** ... sur ces factures-là.

3 R. Non.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[388]** Après Charlex, on va aller à la suivante.

6 (10:42:31)

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Si vous me permettez, on a fait une vérification au  
9 CIDREQ, monsieur Yves St-Denis, qui apparaît au bas  
10 de la facture, est président de Charlex.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est président de quoi, Maître Boucher?

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 De la compagnie Charlex.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Merci, Maître Boucher.

19 Q. **[389]** La suivante, on a Construction Extra, du neuf  
20 (9) janvier deux mille six (2006). Alors, qu'est-ce  
21 qu'on a comme détails, qu'est-ce que vous en savez?

22 R. Bien, la rénovation de bureau, là, ça... Ce n'est  
23 pas très imaginatif comme facture, là. Je ne vois  
24 pas de signature là-dessus.

25 Q. **[390]** En bas de la page, excusez-moi? Pas là?



1 R. C'est Yves Lortie. Oui. Bien, c'est monsieur Lortie  
2 qui est allé chercher celle-là.

3 Q. [391] O.K.

4 R. Là, je ne peux pas en dire plus.

5 Q. [392] O.K. Tout à l'heure, il y a une des factures,  
6 celle qui nous provenait de monsieur Gorayeb, là,  
7 vous dites « Celle-là, monsieur Lortie m'en avait  
8 déjà parlé. »

9 R. Oui.

10 Q. [393] Vous n'avez été pas trop surpris de la  
11 retrouver dans la liste...

12 R. Oui.

13 Q. [394] ... des dix-sept (17) douteuses.

14 R. Oui.

15 Q. [395] Bon. Ça, quand vous la voyez dans la liste,  
16 suite à votre enquête interne, vous la retrouvez,  
17 ça c'est une facture que vous voyez pour la  
18 première fois?

19 R. Oui. Celle-là, oui. Celle-là, je n'étais pas...

20 Q. [396] O.K. On va terminer avec les dernières, puis  
21 on...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [397] Peut-être avant de... Bon. Peut-être d'abord,  
24 une facture d'une compagnie de construction qui  
25 s'appelle Construction Extra, là, je ne trouve pas

1           ça très transcendant comme titre, là. Mais  
2           rénovation de bureau, comment vous pouvez imputer  
3           ça, une facture de rénovation de bureau, à un  
4           projet précis de constru... de... sans que votre  
5           directeur des finances allume, là. Parce que là  
6           c'est...

7           R. Oui.

8           Q. **[398]** On n'est pas en train de dire c'est des  
9           travaux sur un chantier.

10          R. Non, je suis d'accord.

11          Q. **[399]** On rénove un bureau.

12          R. Mais probablement que le directeur des finances ne  
13          l'a jamais vu, là. T'sais? Possiblement, ça a  
14          été... T'sais, il ne voit pas toutes les factures  
15          passer. Si elle a été imputée à un projet, là. Mais  
16          j'avoue, là, c'est assez brouillon. Hein? Passer un  
17          projet de rénovation de bureau...

18          Q. **[400]** Une rénovation de bureau dans un projet de  
19          construction...

20          R. ... dans un projet...

21          Q. **[401]** Il faut le faire un peu, là.

22          R. ... spécifique, c'est assez brouillon.

23          Q. **[402]** D'une compagnie qui s'appelle Construction  
24          Extra, là, c'est... Il faut...

25          R. Tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[403]** En fait, est-ce que je me trompe, si je crois  
3 que les... aucune des fausses factures ne passait  
4 entre les mains de votre...

5 R. Vous ne vous trompez pas. De notre v.-p. finances,  
6 là?

7 Q. **[404]** Oui?

8 R. Vous ne vous trompez pas. Ça ne passait pas... Ça  
9 allait à la comptabilité, les gens de la  
10 facturation, le... À partir du moment où c'était  
11 approuvé par un v.-p., elle était procédée. Elle  
12 était procédée.

13 Q. **[405]** Bien, donc, il fallait que quand votre...

14 R. Elle était procédée à la comptabilité, mais là ce  
15 sont des agents de facturation, ou des petits  
16 directeurs, là, chez nous, à la comptabilité. Mais  
17 ce n'est pas procédé par notre v.-p. finances, là.

18 Q. **[406]** Puis les petits directeurs, donc, eux  
19 pouvaient allumer.

20 R. Ils pouvaient. Mais jamais personne ne m'en a  
21 parlé. Ils auraient pu.

22 Q. **[407]** O.K.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[408]** Personne ne vous en a parlé, mais il n'y a  
25 pas d'autres de vos vice-présidents, directeurs de

1           projet, qui se faisaient imputer des sommes, qui  
2           savaient très bien qui ne provenaient pas de leurs  
3           projets. Il n'y a jamais personne qui en a parlé,  
4           chez Genivar, de ça?

5           R. Non. Non.

6           Q. **[409]** C'était... Là on commence à voir qu'il y a  
7           pas mal de monde d'impliqué là-dedans. C'est  
8           nécessaire.

9           R. Oui.

10          Q. **[410]** Il faut avoir les directeurs de projet, les  
11          vice-présidents, jusqu'au vice-président...

12          R. Oui. Mais comme je vous disais tantôt, il y a une  
13          tolérance, là. T'sais, ils ont dit, « Bon, on ne  
14          sait pas trop c'est quoi, mais on va laisser  
15          faire. »

16          Q. **[411]** « On ne veut pas voir. »

17          R. En quelque sorte, oui.

18          Q. **[412]** O.K. Puis il n'y a jamais personne, même aux  
19          finances, qui a commencé à poser des questions?

20          R. Non.

21          Q. **[413]** O.K.

22          R. Non.

23          Q. **[414]** Est-ce qu'il est possible d'imaginer qu'eux  
24          autres non plus ne voulaient pas voir?

25          R. Je ne suis pas prêt à dire ça. Pas prêt à dire ça,

1 là. T'sais, ils ne peuvent pas savoir, là. Pour eux  
2 autres c'était bon, tu sais, c'est... C'est une  
3 facture...

4 Q. **[415]** C'est du revenu.

5 R. C'est une facture, c'est un sous-traitant, c'est  
6 crédible. Pour eux autres... Des factures de sous-  
7 traitants, on en a beaucoup chez nous, hein?  
8 Beaucoup.

9 Q. **[416]** On va juste terminer nos trois dernières  
10 factures, là. La suivante, Construction Exécute  
11 incorporée, du treize (13) mars deux mille six  
12 (2006). Une facture de vingt-sept mille (27 000)...  
13 Bien, il y a vingt-quatre mille deux cents (24 200)  
14 en montant brut, là, et qui l'a approuvée?

15 R. Bon, je vois mon nom, mais je vois une autre  
16 signature, que je n'arrive pas à déceler, par  
17 exemple, là. Mais il y a une autre signature qui  
18 est là.

19 Q. **[417]** Il y a une autre signature?

20 R. Oui.

21 Q. **[418]** On voit que c'est envoyé, vingt-cinq pour  
22 cent (25 %) dans un dossier V, un autre soixante-  
23 quinze pour cent (75 %), un autre dossier V, ce  
24 sont des dossiers de Laval?

25 R. Oui. Des dossiers du bureau de Laval.

1 Q. **[419]** Est-ce que ça nécessitait la signature, ça,  
2 entre autres, de monsieur Bouchard?

3 R. Non, mais du directeur de projet ou du chargé de  
4 projet, mais je ne la vois pas, là. C'est peut-être  
5 la signature qui est là que je n'arrive pas à  
6 déchiffrer, là, mais ça aurait pris, normalement,  
7 la signature du chargé de projet qui s'occupe de  
8 ces projets-là.

9 Q. **[420]** Je vous ai suggéré le nom de monsieur  
10 Bouchard parce que monsieur Bouchard, qui est  
11 devenu, je pense, un vice-président chez vous?

12 R. Oui.

13 Q. **[421]** Était responsable, a été responsable du  
14 bureau de Laval?

15 R. Oui.

16 Q. **[422]** O.K. Bon. Les deux der... Alors la suivante,  
17 de 9147-4627 Québec inc., Construction Aladin  
18 incorporée. Est-ce que... Êtes-vous capable de nous  
19 dire qui a autorisé ou a approuvé les paiements  
20 dans ce cas-là?

21 R. Celle-là, non. Je ne suis vraiment pas capable. Je  
22 ne reconnais pas la signature.

23 Q. **[423]** Du chargé de projet en bas?

24 R. Non, je ne reconnais pas. C'est imputé sur un  
25 projet M101-731. Je regarde les numéros, 322, là.

1 C'est le département Transport, ça. C'est imputé à  
2 du transport. C'est tout ce que je peux dire.

3 Q. **[424]** O.K. Attribué à l'interne sur du transport.  
4 Et on voit même la mention « déjà payé » avec un  
5 chèque. Numéro de chèque, est-ce que ça peut  
6 correspondre à vos chèques chez vous, chez Genivar?

7 R. Des chèques de Genivar.

8 Q. **[425]** O.K. Bon. C'était déjà payé. Celle-ci,  
9 l'avez-vous vue uniquement lors de la vérification  
10 interne?

11 R. Oui.

12 Q. **[426]** Et on va traiter aussi la dernière ensemble,  
13 parce qu'elles vont, les deux sont... La première  
14 étant du vingt-trois (23) avril deux mille dix  
15 (2010) et la deuxième, vingt-trois (23) mai deux  
16 mille dix (2010) elle aussi. C'était les factures  
17 202 et 441.

18 R. Vingt-trois (23) avril deux mille dix (2010), c'est  
19 la date de la vérification. Vous voyez en haut,  
20 Gino Vita, c'est notre vérificateur.

21 Q. **[427]** Excusez-moi! La date de la facture, c'est  
22 septembre deux mille cinq (2005).

23 R. Oui.

24 Q. **[428]** Vous avez bien fait de me reprendre. Alors,  
25 vingt et un (21) septembre deux mille cinq (2005)

1           pour la deuxième; et la précédente, dix-sept (17)  
2           mai deux mille cinq (2005). Alors, on a vingt-cinq  
3           mille (25 000 \$), dix-huit mille (18 000 \$), pour  
4           un total de quarante-trois mille deux cents  
5           (43 200 \$). La première était de vingt-neuf mille  
6           sept cents (29 700 \$). On est à soixante-dix,  
7           soixante-douze mille dollars (72 000 \$) pour le  
8           total, en deux mille cinq (2005). Êtes-vous capable  
9           d'associer ça avec un projet particulier de  
10          monsieur... une demande particulière de monsieur  
11          Trépanier?

12          R. Non. Ici, c'est signé par Yves Lortie, là.

13          Q. **[429]** O.K.

14          R. Je ne peux pas l'identifier sur un événement  
15          précis.

16          Q. **[430]** Alors, ça termine l'examen des factures. Je  
17          voudrais juste vous demander maintenant. On voit  
18          que monsieur Lortie en a traité beaucoup plus que  
19          vous.

20          R. Oui.

21          Q. **[431]** O.K. En fait, la majorité des factures  
22          émanent ou sont traitées de monsieur Lortie. Est-ce  
23          que c'est de là que vous expliquez, en tout cas du  
24          moins votre surprise lors de l'enquête interne de  
25          voir autant de factures?



1 R. Bien, je ne comprends pas le but de votre question.

2 Q. **[432]** En fait, c'est parce que...

3 R. C'est sûr que je n'avais pas vu l'ensemble de ces  
4 factures-là. Je n'ai pas été surpris de découvrir  
5 ça. Je n'ai pas été surpris. Mais je ne les avais  
6 pas toutes vues.

7 Q. **[433]** O.K. Parce que vous avez dû verser, vous avez  
8 parlé tout à l'heure, autour de trois cent  
9 (300 000 \$)?

10 R. Trois, quatre cent mille (3-400 000 \$).

11 Q. **[434]** Trois, quatre cent mille (3-400 000 \$) à  
12 monsieur Trépanier. Il a fallu que cet argent-là  
13 rentre chez vous?

14 R. C'est sûr.

15 Q. **[435]** Donc, vous n'étiez pas surpris de trouver un  
16 ensemble de factures que vous n'avez pas vues à  
17 l'époque...

18 R. Oui.

19 Q. **[436]** ... dont on ne vous avait pas nécessairement  
20 parlé à l'époque, mais de trouver... il faut  
21 trouver cette source-là de trois cent, quatre cent  
22 mille (300-400 000 \$)?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[437]** O.K.

25 (10:50:44)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[438]** Monsieur Lalonde nous a dit que Bernard  
3 Trépanier lui avait demandé cent mille (100 000 \$)  
4 en deux mille quatre (2004). Il lui a dit qu'il  
5 demandait deux cent mille (200 000 \$) aux grandes  
6 firmes.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[439]** Vous, est-ce que vous vous rappelez à quel  
9 moment monsieur Trépanier vous a demandé deux cent  
10 mille (200 000 \$)?

11 R. Non. Vous m'avez posé la question hier. Je ne me  
12 souviens pas si c'était dès deux mille quatre  
13 (2004) où il nous avait demandé ça. Mais la seule  
14 chose que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas  
15 une légende urbaine. C'est vrai. Mais je ne peux  
16 pas le cibler dans le temps.

17 Q. **[440]** Parce que les factures qu'on a présentement,  
18 la première facture, la plus ancienne, si on veut,  
19 plutôt, là, qui s'approche de ça, c'est au mois de  
20 mai deux mille cinq (2005) seulement?

21 R. Oui.

22 Q. **[441]** Est-ce que c'est possible que votre  
23 vérificateur interne, en tout respect, n'ait pas  
24 couvert l'année deux mille quatre (2004) pour  
25 regarder, il y aurait des fausses factures, parce

1 que, pour payer deux cent mille (200 000 \$) avant  
2 l'élection de deux mille cinq (2005), présentement,  
3 si on additionne les factures avant cette date-  
4 là...

5 R. Oui.

6 Q. **[442]** ... on n'arrive vraiment pas à deux cent  
7 mille (200 000 \$)?

8 R. Bien, c'est pour ça que je vous disais hier, je ne  
9 suis pas capable de confirmer si on l'a tout payé,  
10 là. Mais ça m'étonnerait. Monsieur Vita qui avait  
11 fait l'enquête, il a scruté pas mal tout ça à fond.  
12 Ça m'étonnerait qu'il ait passé par-dessus l'année  
13 deux mille quatre (2004). Mais c'est possible.

14 Q. **[443]** Parce que, vous, vous me dites que le système  
15 a existé de deux mille quatre (2004) à deux mille  
16 huit (2008)?

17 R. Oui.

18 Q. **[444]** Donc, c'est comme s'il n'y avait eu aucun  
19 paiement qui aurait été fait à monsieur Trépanier  
20 en deux mille quatre (2004), puis qu'aucune fausse  
21 facture ne date de deux mille quatre (2004).

22 R. Oui. Ça se pourrait que les paiements ont commencé  
23 tardivement, là. Mais...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[445]** Ou le système des fausses factures, comment

1 en êtes-vous venu à ce système-là? Il fallait bien  
2 que vous trouviez une façon de payer.

3 R. Oui.

4 Q. **[446]** Alors, est-ce que ça se peut que Genivar, au  
5 départ, ait absorbé ces moments-là... ces montants-  
6 là et que c'est par la suite que vous ayez mis sur  
7 pied le système de fausses factures?

8 R. Non, non.

9 Q. **[447]** Non?

10 R. Je ne crois pas, là. Non. Comment Genivar peut  
11 sortir de l'argent comptant? C'est impossible.  
12 C'est impossible. Il faut que ça vienne...

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[448]** Est-ce que vous avez déjà pensé offrir à  
15 monsieur Bernard Trépanier de le payer  
16 essentiellement avec un chèque de Genivar et de  
17 voir ça comme une dépense faite à une société?  
18 Parce que vous pourriez... faire du comptant, on  
19 comprend...

20 R. On aurait bien aimé, t'sais, mais ça ne se fait  
21 pas.

22 Q. **[449]** Vous n'avez jamais offert à monsieur  
23 Trépanier de le payer en chèque?

24 R. C'est du financement de parti politique illégal,  
25 entendons-nous, là, t'sais, on ne peut pas, on ne

1           peut pas sortir un chèque de Genivar comme ça, là.  
2           Pour des fondations, pour des trucs, là, t'sais,  
3           « légal », ça va, là, mais...

4           Q. **[450]** Mais là vous ne sortez pas des fausses  
5           factures. Faire un chèque...

6           R. Bien, ce n'est pas très... ce n'est pas très beau  
7           puis ce n'est pas très honorable, là, mais c'est le  
8           seul moyen qu'on...

9           Q. **[451]** Mais vous en sortez des chèques, là. Toutes  
10          ces compagnies-là, Genivar a fait un chèque, là.  
11          Donc, vous avez la capacité d'en sortir des  
12          chèques.

13          R. Oui, mais bien naïvement à l'époque quand ça a été  
14          fait, tous les gens pensaient « bien, regarde,  
15          c'est crédible, c'est des services professionnels,  
16          c'est ci, c'est du... un relevé d'arpentage »,  
17          t'sais. Alors, jamais on aurait cru que toutes ces  
18          choses-là auraient été dévoilées au grand jour,  
19          hein.

20          (10:53:39)

21          Me PAUL CRÉPEAU :

22          Q. **[452]** J'imagine, est-ce qu'il aurait été possible  
23          de trouver dans ces factures-là des factures de  
24          compagnies de gestion? Regardez, je vous pose la  
25          question spécifiquement. Monsieur Trépanier avait

1           une compagnie de gestion.

2           R. Ah! Ça, je ne le sais pas.

3           Q. **[453]** O.K. Vous souvenez-vous d'avoir déjà versé à  
4           monsieur Trépanier, par chèque de chez Genivar...

5           R. Jamais.

6           Q. **[454]** ... des sommes? Non?

7           R. Jamais.

8           Q. **[455]** O.K. À monsieur Trépanier, ce sont uniquement  
9           des sommes d'argent comptant.

10          R. Exact.

11          Q. **[456]** Puis on n'est pas capable de trouver nulle  
12          part, dans ces dix-sept (17) fausses factures, un  
13          moment où on va aller chercher... on va aller  
14          générer deux cent mille (200 000 \$) d'argent  
15          comptant?

16          R. Non. Bien, vous le voyez, là, non, t'sais.

17          Q. **[457]** O.K.

18          R. Mais, c'est tout par petits morceaux, t'sais, puis  
19          il y en a quand même des... des plus juteuses que  
20          d'autres là-dedans, là.

21          Q. **[458]** Oui.

22          R. Oui.

23          Q. **[459]** Oui. Des fois, à un moment donné on ramasse  
24          soixante-quinze, quatre-vingt mille (75-80 000 \$),  
25          là.

1 R. Exact.

2 Q. **[460]** Maintenant, si vous n'aviez pas payé monsieur  
3 Trépanier, auriez-vous continué à avoir votre part  
4 de la pointe de tarte à ce moment-là?

5 R. Bien, je ne crois pas, t'sais. C'est facile à dire,  
6 là, après coup, là, t'sais, mais, t'sais, si on  
7 n'avait pas joué le jeu, je ne crois pas qu'on  
8 aurait survécu dans ce monde-là, là.

9 Q. **[461]** O.K. C'est ce qui vous fait conclure que vous  
10 avez probablement versé cette somme-là, mais vous  
11 n'êtes pas capable de trouver nulle part un  
12 paiement unique, là, ou à un moment donné où vous  
13 avez ramassé l'argent comptant tout d'un coup pour  
14 aller faire un seul versement?

15 R. Ça m'étonnerait. Ça m'étonnerait que ce soit  
16 arrivé.

17 Q. **[462]** O.K. Est-ce qu'il est possible, d'après vous,  
18 qu'il y ait d'autres factures pour toutes sortes de  
19 raisons qu'on n'a pas été capable d'identifier chez  
20 vous, de la fausse facturation qui pourrait  
21 permettre de retrouver éventuellement des sommes  
22 qui compléteraient, là, votre contribution à  
23 monsieur Trépanier?

24 R. Oui.

25 Q. **[463]** Peut-être, entre autres, ce deux cent mille-

1           là (200 000 \$)?

2           R. Ça m'étonnerait, mais on ne sait jamais, là,  
3           t'sais. Tout est possible, t'sais. Mais tout ce que  
4           je sais, c'est que l'enquête qui a été faite, elle  
5           a été faite très minutieusement. Et le vérificateur  
6           est allé voir le domicile de chacune de ces  
7           compagnies-là. Non, non, c'est allé très loin.  
8           C'est allé très loin chez nous.

9           Q. **[464]** O.K. Est-ce que ce serait un moment approprié  
10          pour penser à prendre la pause?

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Alors, nous allons suspendre pour la pause du  
13          matin.

14          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16          REPRISE DE L'AUDIENCE (11:24:22)

17          Me PAUL CRÉPEAU :

18          Madame la Présidente, si vous me permettez, je  
19          voudrais peut-être juste faire un message à tous  
20          nos collègues qui représentent les parties. On a  
21          distribué tôt ce matin un document qui a été  
22          préparé, en fait, la nuit passée et en le  
23          révérifiant, parce qu'il a été distribué ce matin  
24          en copie papier, on a constaté qu'il y avait une ou  
25          deux petites erreurs de chiffres qui ont été



1 corrigées. Et on va préparer et vous remettre tout  
2 à l'heure une autre copie papier des contrats de  
3 Genivar avec la Ville de Montréal. Alors, vous  
4 pouvez jeter la liste précédente.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Monsieur Perreault, vous êtes sous le même serment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 À moins que vous fassiez la correction si c'est une  
9 ou deux corrections à faire.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Malheureusement, je ne la connais pas. Je sais que  
12 ça s'est fait cet avant-midi au bureau.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Alors, je pense qu'il est préférable d'avoir une  
17 copie papier là...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 ... pour que tout le monde ait les bons documents.

22 (11:25:34)

23 Q. **[465]** Monsieur Perreault, on était... Alors, on  
24 regardait cet ensemble des différentes fausses  
25 factures qui ont été faites et je voudrais juste

1 clore un peu ce sujet-là. Vous nous avez indiqué  
2 que, vous, vous avez fait... On a trouvé une ou  
3 deux demandes... Vous avez fait une demande de  
4 fausse facture, celle de chez Chab?

5 R. Une qui est très précise que je me souviens, oui.

6 Q. **[466]** O.K. Il y en a certaines qui ont été  
7 autorisées par vous lorsqu'elles sont arrivées,  
8 même si ce n'est pas vous qui avez initié la fausse  
9 facture.

10 R. C'est exact.

11 Q. **[467]** O.K. Et il y en a plusieurs qui ont été...  
12 qui ne vous sont même pas passées entre les mains.

13 R. C'est exact.

14 Q. **[468]** Monsieur Lortie et, qui a signé dans d'autres  
15 cas, c'était madame Brodeur, je pense.

16 R. Non, Monsieur Bouchard.

17 Q. **[469]** Monsieur Bouchard. Bon. O.K.

18 R. Oui.

19 Q. **[470]** Alors, il n'y a pas rien que vous qui va  
20 s'occuper de ce dossier-là de fausses factures. Qui  
21 étaient les personnes qui étaient autorisées à  
22 faire faire des fausses factures ou encore à les  
23 approuver chez vous?

24 R. Bien, entendons-nous, il n'y a personne qui est  
25 autorisé à faire faire des fausses factures là,

1 t'sais, c'est...

2 Q. **[471]** Mais, qui en ont fait faire.

3 R. Mais, qui en ont fait faire, ce sont des vice-  
4 présidents.

5 Q. **[472]** Des vice-présidents.

6 R. Alors, les trois personnes qu'on nomme là, incluant  
7 moi là, ce sont tous des vice-présidents.

8 Q. **[473]** O.K. Est-ce qu'il y avait une façon - parce  
9 qu'on voit quand même le risque là. On voit  
10 monsieur... tiens, monsieur Lortie qui fait faire  
11 des fausses factures pour des montants... à un  
12 moment donné, c'est soixante-quinze mille dollars  
13 (75 000 \$) d'un coup, il y a un risque que  
14 quelqu'un dise « bon, bien, je vais en faire faire  
15 une couple de plus, puis je vais me mettre de  
16 l'argent dans les poches ». Est-ce que vous aviez  
17 dans votre stratagème chez vous une mesure pour  
18 protéger Genivar contre ça?

19 R. Aucune. La bonne foi, c'est tout.

20 Q. **[474]** La bonne foi des gens concernés.

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[475]** Et c'est pour ça qu'on a gardé ça au niveau  
23 de la haute direction.

24 R. Oui. T'sais, je n'aurais pas voulu que des  
25 subalternes ou des ingénieurs de projet touchent à

1           ça là.

2           Q. **[476]** O.K. Monsieur Perreault, on va se parler un  
3           petit peu de financement des partis politiques. On  
4           va commencer peut-être au niveau municipal, le  
5           financement du Parti Union Montréal. Est-ce que à  
6           travers... depuis la création de Genivar, est-ce  
7           que Genivar a participé au financement du Parti  
8           Union Montréal?

9           R. Oui.

10          Q. **[477]** O.K. On va faire un peu l'historique. Au  
11          début là, quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-  
12          dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), est-ce  
13          qu'à votre connaissance il y avait du financement  
14          du... en fait, des partis politiques municipaux à  
15          ce moment-là? Au pouvoir, c'était Vision Montréal.

16          R. Non, pas à ma connaissance.

17          Q. **[478]** Pas à votre connaissance.

18          R. Oui.

19          Q. **[479]** À quel moment ça commence ça?

20          R. Avec Union Montréal, avec Union Montréal. Et à ma  
21          connaissance, la première fois, c'était, comme je  
22          vous l'ai relaté hier, quand monsieur Robert Church  
23          m'avait téléphoné pour un petit déjeuner de  
24          financement avec le maire Gérald Tremblay.

25          Q. **[480]** O.K. Avec le maire, donc il est déjà maire.

1           Donc, on est après deux mille un (2001)?

2           R. On est après deux mille un (2001).

3           Q. **[481]** Avez-vous participé ou, à votre connaissance,  
4           est-ce que des gens de chez Genivar, d'une façon  
5           systématique, ont participé à financer les  
6           élections de deux mille un (2001)?

7           R. Pas à ma connaissance.

8           Q. **[482]** O.K. Donc, ça commence après deux mille un  
9           (2001) avec l'arrivée au pouvoir de l'équipe  
10          Tremblay.

11          R. Exact.

12          Q. **[483]** Et monsieur Zampino à ce moment-là.

13          R. Oui, parce qu'il était... il faisait partie de  
14          l'équipe là.

15          Q. **[484]** O.K. Alors, expliquez-nous... Quelle était  
16          la... Est-ce qu'il y avait une culture, est-ce  
17          qu'il y avait une position corporative chez Genivar  
18          face aux employés, aux ingénieurs, à la direction  
19          concernant le financement du Parti Union Montréal  
20          au municipal?

21          R. Bah! Non. Le Parti Union Montréal, il n'y avait pas  
22          de position. C'est de l'opportunisme, à toutes fins  
23          pratiques, hein, tout simplement. Il n'y a jamais  
24          eu de position, de guide de donné là. Comme je vous  
25          ai expliqué tantôt, la première fois qu'on a eu un

1 contact, c'est avec monsieur Church et puis on l'a  
2 aidé. On a dit « oui, on va vous aider ». Ce  
3 n'étaient pas des gros montants là.

4 Q. **[485]** O.K. Vous personnellement, avez-vous  
5 contribué aux différents partis politiques  
6 municipaux pendant cette période-là, allant là de  
7 deux mille (2000) à deux mille dix (2010)?

8 R. À Union Montréal.

9 Q. **[486]** À Union Montréal.

10 R. Oui.

11 Q. **[487]** Si je vous suggère même à Vision Montréal?

12 R. Ça m'étonne, mais ça se pourrait peut-être là.

13 Écoutez, ça...

14 Q. **[488]** Je vais vous montrer.

15 R. Oui.

16 Q. **[489]** Madame Blanchette, peut-être l'onglet numéro  
17 3 de la pièce dans le cahier là, c'est la pièce  
18 P45-546.

19 R. Mais, ça se peut parce que je me souviens d'être  
20 allé à un cocktail de Benoit Labonté. Alors, c'est  
21 possible qu'à ce moment-là j'avais fait un chèque,.  
22 Je ne sais pas si les dates vont coïncider là,  
23 mais...

24 Q. **[490]** Alors, ce serait... oui, c'est ça, à l'onglet  
25 numéro 3. Ce n'est pas dans ces pages-là du tout

1 là. C'est l'onglet numéro 3 du cahier, excusez-moi,  
2 qui est toujours la même... C'est vrai. Je vais  
3 vous donner dans vos pièces à vous là. Ça va être  
4 l'onglet numéro 3 de votre liste, ça, Madame  
5 Blanchette. Données du Directeur général des  
6 élections du Québec concernant des dons faits par  
7 monsieur Perreault et sa conjointe aux différents  
8 partis politiques municipaux. Voilà. Regardez, ce  
9 sont des données qui proviennent du bureau du  
10 Directeur général des élections du Québec  
11 concernant des dons faits par monsieur Perreault et  
12 votre conjointe, on a caviardé le nom, aux partis  
13 politiques municipaux. Et on voit, dans la première  
14 colonne, François Perreault, différents montants  
15 commençant en deux mille (2000), et je vous ferais  
16 remarquer que les trois premières, trois premiers  
17 dons en deux mille (2000), deux mille un (2001),  
18 deux mille deux (2002), sont, il est indiqué Vision  
19 Montréal. Ça vous rappelle quelque chose?

20 R. Bien, écoutez, comme je vous dis, là, j'ai un  
21 souvenir d'un cocktail, mais de monsieur Labonté.  
22 Je ne sais pas si ça a du sens que monsieur Labonté  
23 était candidat à cette époque-là, je pense que oui.  
24 C'est tout. Mais, regardez, je ne le nie pas.

25 Q. [491] O.K. Deux mille (2000), l'an deux mille

1 (2000), quel parti politique est au pouvoir à Ville  
2 de Montréal?

3 R. Bien, c'était Vision Montréal. C'était...

4 Q. **[492]** Vision Montréal?

5 R. Oui.

6 Q. **[493]** Monsieur Bourque?

7 R. Oui.

8 Q. **[494]** Alors, est-ce que c'est compatible avec  
9 l'idée que pendant que monsieur Bourque est au  
10 pouvoir en deux mille (2000), deux mille un (2001),  
11 et deux mille deux (2002), bon, il y a encore un  
12 don, mais lui qui est beaucoup plus petit, deux  
13 cent cinquante dollars (250 \$), vous contribuez  
14 pour le parti qui est au pouvoir, et que par la  
15 suite, de deux mille deux (2002) jusqu'à deux mille  
16 neuf (2009), vous contribuez encore une fois, mais  
17 uniquement au parti au pouvoir à ce moment-là.

18 R. Bien, c'est... C'est véridique, là.

19 Q. **[495]** O.K.

20 R. Maintenant, je ne me souviens plus qui m'avait  
21 approché, là, pour Vision Montréal, dans ces  
22 années-là.

23 Q. **[496]** O.K. Et je comprends que vous contribuez  
24 personnellement au montant maximal, qui est de  
25 mille dollars (1 000 \$), à ce moment-là?



1 R. Exact.

2 Q. **[497]** Alors, on retrouve des dons pour dix mille  
3 deux cent cinquante dollars (10 250 \$), est-ce que  
4 c'est conforme, à peu près, à ce que vous ayez pu  
5 donner, à cette époque-là, aux partis politiques  
6 municipaux?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[498]** On voit votre conjointe, dont le nom est  
9 caviardé, on voit des dons pour un total de huit  
10 mille cinq cents (8 500), et, regardez au milieu de  
11 la colonne, en deux mille cinq (2005)...

12 R. Oui. Il faudrait baisser la page, là.

13 Q. **[499]** Oui, oui.

14 R. Oui.

15 Q. **[500]** En deux mille cinq (2005), regardez, un don  
16 de cinq cents dollars (500 \$) à Vision Montréal.  
17 Est-ce que ça peut être là qu'on ait fait affaire  
18 avec monsieur Labonté? Que vous ayez assisté à un  
19 cocktail avec votre épouse?

20 R. Peut-être que ça serait là. C'est peut-être là.

21 Q. **[501]** O.K. Est-ce qu'on peut dire, je comprends  
22 que... Est-ce que votre conjointe travaille chez  
23 Genivar?

24 R. Chez Genivar? Non. Pas du tout.

25 Q. **[502]** O.K. Ça provient de la même poche, ça, c'est

1 sans doute...

2 R. Ça provient de la même poche, c'est notre compte  
3 familial.

4 Q. **[503]** C'est le compte familial.

5 R. Oui.

6 Q. **[504]** Alors c'est la contribution de la famille  
7 Perreault, ça, aux partis politiques municipaux  
8 pour cette période-là de dix (10) ans.

9 R. Exactement.

10 Q. **[505]** O.K. Est-ce que... O.K. Alors on voit que  
11 vous êtes, je vais dire un citoyen très, très  
12 impliqué, vous nous avez expliqué tantôt que c'est  
13 carrément par opportunisme... par opportunité...

14 R. Oui. Ce n'est pas par conviction politique, là.

15 Q. **[506]** O.K.

16 R. Vous le savez très bien, là. C'est par  
17 opportunisme.

18 Q. **[507]** O.K. Outre cette, ce... Alors, il y a cet  
19 aspect-là, où vous-même, personnellement, vous  
20 contribuez. Maintenant, est-ce que, chez Genivar,  
21 est-ce qu'il y a cette culture-là où on encourage  
22 les gens à contribuer aux partis politiques?

23 R. Bien, ce n'est pas qu'on les encourage, mais tout  
24 le groupe d'associés, chez Genivar, parce qu'il  
25 faut comprendre que Genivar, il y a... Même si on

1           était public en deux mille six (2006), là, jusqu'en  
2           deux mille dix (2010) c'était une fiducie de  
3           revenu. Alors, Genivar Incorporée était une  
4           compagnie privée qui détenait un bloc d'actions de  
5           la fiducie de revenu. Alors, il y avait un groupe  
6           d'associés, au Québec, on parle de deux cents (200)  
7           au moins, deux cents (200) associés, deux cent  
8           cinquante (250) associés à l'intérieur de Genivar  
9           Inc. Donc, ces gens-là étaient sollicités. Pas  
10          encouragés nécessairement, mais sollicités,  
11          dépendant des demandes qu'on recevait. Parce qu'on  
12          reçoit des demandes. Alors, on se tournait vers nos  
13          associés, puis, « Faites votre effort. »

14        Q. **[508]** Alors, ça, on va le régler une fois pour  
15          toutes. À toutes les fois que vous parlez des dons,  
16          vous dites « parce qu'on est sollicité ». C'est...

17        R. Oui.

18        Q. **[509]** S'il n'y a pas de demande, il n'y a pas de  
19          contribution?

20        R. Non. En ce qui me concerne, là, puis je suis pas  
21          mal convaincu que c'est comme ça partout chez  
22          Genivar, là, c'est parce qu'on reçoit une demande.

23        Q. **[510]** O.K. On est au, on parle au municipal, au  
24          provincial aussi?

25        R. Même chose.

1 Q. **[511]** O.K. Alors vous êtes sollicité au niveau  
2 municipal, vous nous avez expliqué qu'il y avait un  
3 monsieur Church?

4 R. Oui.

5 Q. **[512]** Et après monsieur Church?

6 R. Bien là, ça a été monsieur Trépanier dans...

7 Q. **[513]** O.K.

8 R. Oui.

9 Q. **[514]** Bon.

10 (11:35:48)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[515]** Quand vous dites sollicité, est-ce que vous  
13 avez l'impression que, dans le fond, ça se fait un  
14 à un, ou plutôt une démarche structurée de  
15 solliciter des gens chez Genivar?

16 R. Il y a deux choses, là. Mettons, parti provincial,  
17 là, il y a les régions. Nous on est très, très  
18 décentralisé. On a une quarantaine de bureaux au  
19 Québec. Alors, c'est sûr que tous nos directeurs  
20 régionaux sont sollicités par leurs députés locaux.  
21 Qui est un peu normal. Hein, le député local, ils  
22 sollicitent pour leur campagne de financement  
23 annuelle, puis... C'est souvent des cocktails de...  
24 des soirées bénéfice.

25 Il y a le central. Le central sollicitait

1           différemment. Le central allait voir une personne-  
2           ressource chez nous, toujours la même, pour  
3           demander, là... Là ce n'était pas relié à un  
4           événement. De dire, « Bien écoutez, Genivar, là, on  
5           aimerait ça que vous nous donniez... On commence  
6           notre campagne annuelle, puis on a besoin de vous  
7           autres, là. On aimerait ça que vous donniez. »

8           Q. **[516]** O.K. Donc, là c'est vraiment une démarche  
9           auprès de l'entreprise Genivar.

10          R. C'est auprès de...

11          Q. **[517]** Parce qu'ils vont voir la personne aux  
12          ressources humaines, puis...

13          R. C'est auprès de l'entreprise... Pas ressources  
14          humaines.

15          Q. **[518]** Non mais ils vont voir une personne qui  
16          travaille aux ressources humaines, vous avez dit?  
17          C'est ça?

18          R. Non non non. Non non.

19          Q. **[519]** Non?

20          R. Une personne qui travaille dans le développement  
21          des affaires chez nous, là, et qui est connue aux  
22          partis, et puis ils viennent nous voir pour... Et  
23          là, entendons-nous, là, ils viennent voir Genivar.

24          Q. **[520]** C'est ça.

25          R. Oui.

1 Q. **[521]** Ils viennent voir Genivar.

2 R. Oui.

3 Q. **[522]** Ils ne viennent pas voir un individu.

4 R. Non.

5 Q. **[523]** Ils viennent voir Genivar.

6 R. Oui.

7 Q. **[524]** Ils passent à travers une personne qui  
8 s'occupe du développement des affaires.

9 R. Exact.

10 Q. **[525]** Là on va dire, « Bon, Genivar, on aimerait de  
11 vous un certain montant précis », ou bien on...

12 R. On peut demander des montants précis, oui. Oui.  
13 Tout à fait.

14 Q. **[526]** O.K. Donc, on s'attend que Genivar verse, par  
15 exemple, vingt (20), trente mille (30 000), pour  
16 notre prochaine cam... notre campagne de...

17 R. Exactement.

18 Q. **[527]** ... de cette année...

19 R. Exactement.

20 Q. **[528]** ... puis là cette personne-là se retourne  
21 vers des associés puis dit, « Bon... »

22 R. On se retourne vers notre groupe d'associés.

23 Q. **[529]** Puis là, chacun doit faire des chèques,  
24 puis...

25 R. Bien, ceux qui veulent, là. On ne peut pas...

1 Q. **[530]** C'est ça, ceux qui veulent, bien sûr.

2 R. On ne casse pas des bras, hein? T'sais, ceux qui  
3 veulent, on leur fait faire des chèques.

4 Q. **[531]** O.K. Mais quand c'est des associés, puis, ça  
5 affecte la marge... ça affecte la marge  
6 bénéficiaire. Quand c'est des directeurs, par  
7 exemple, qui sont amenés à contribuer, on les  
8 rembourse de ça? Parce qu'eux autres ils ne veulent  
9 pas nécessairement contribuer, parce que c'est...

10 R. Bon. C'est là-dessus, là, ça a toujours été très...  
11 un peu secret chez nous, là. Ça tombe dans les  
12 opérations régionales, là, et puis... Comment je  
13 pourrais dire, donc? Il y a une certaine tolérance  
14 à cet effet-là, tu sais? Je sais très bien qu'il y  
15 en a plusieurs qui se sont fait rembourser par leur  
16 compte de dépenses. Je ne pourrais même pas le  
17 retracer, c'est très difficile à retracer. Il y en  
18 a d'autres qui sont des plus hauts salariés qui,  
19 non, ça fait partie de leurs tâches. Moi, je ne me  
20 suis jamais remboursé. Au salaire que je gagne ou  
21 que je gagnais, chez Genivar, tu sais, bon, ça fait  
22 partie un peu de mon... mon rôle là t'sais. Et  
23 donc, c'est un peu comme ça que ça fonctionnait.

24 Q. **[532]** Et quand vous dites sollicité, là, solliciter  
25 le central, quand on regarde un peu la politique,

1           probablement que c'est plus les partis politiques  
2           provinciaux qui sollicitent le central que... parce  
3           qu'à travers Bernard Trépanier...

4           R. Là je vous parle du provin... parti politique  
5           provincial.

6           Q. **[533]** Provinciaux.

7           R. Oui.

8           Q. **[534]** Provinciaux.

9           R. Oui.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[535]** Et de que parle-t-on?

12          R. Parti libéral, Parti québécois, principalement.

13          Me PAUL CRÉPEAU :

14          Q. **[536]** On va continuer, peut-être, à se parler des  
15          partis municipaux, ensuite on verra... les partis  
16          municipaux à Montréal et ensuite on verra, au  
17          provincial, comment ça fonctionne, Monsieur  
18          Perreault. Alors, au municipal, vous... en fait, je  
19          pose la question. On vous le demandait, vous avez  
20          accepté de contribuer. Savez-vous si d'autres... du  
21          personnel de chez Genivar aussi contribuait de  
22          façon systématique pendant ces années-là?

23          R. Oui. Oui. Ceux qui pouvaient, là, tu sais, puis  
24          ceux qui voulaient, tout à fait.

25          Q. **[537]** Si je vous demande, à vous, pourquoi



1           contribuer à des partis politiques municipaux?

2           Quelle est la raison en arrière de ça?

3           R. Bien, écoutez... comment je pourrais dire donc?

4           D'abord, on se fait demander. On est un gros  
5           fournisseur de la Municipalité et puis on se fait  
6           demander, puis c'est la même chose au provincial,  
7           mais c'est sûr qu'au municipal c'est peut-être un  
8           peu plus direct, là. On a vu, dans le cas de la  
9           Ville de Montréal : « Si tu ne participes, là, tu  
10          sais, on va être moins gentil avec toi », t'sais.  
11          Au provincial, ce n'est pas le même cas.

12          Q. **[538]** Parlons au municipal. Alors, au municipal,  
13          c'est plus direct.

14          R. C'est plus direct, là, oui. C'est presque une  
15          obligation. Hein, c'est presque une obligation. Tu  
16          es un bon fournisseur de la Ville, bien, quand  
17          vient le temps de faire le cocktail annuel de  
18          financement, c'est presque une obligation d'y  
19          aller, là. Je n'ai jamais vu personne refuser  
20          d'aller à ces cocktails-là.

21          Q. **[539]** Parce que c'est un risque d'affaires que vous  
22          ne pouvez pas prendre.

23          R. C'est un risque d'affaires qu'on ne peut pas  
24          prendre puis c'est un risque d'affaires qui n'est  
25          pas très coûteux, là. Quand on parle de ces

1 chèques-là, des campagnes officielles, là, de  
2 financement, cocktails, activités, ce n'est pas si  
3 coûteux que ça.

4 Q. **[540]** O.K. Parlez-nous des cocktails de financement  
5 d'Union Montréal, à votre connaissance, c'est  
6 organisé par qui, ça, aux époques où vous avez  
7 contribué?

8 R. Moi, à toutes les fois que j'ai été sollicité ou  
9 mon collègue, Yves Lortie, a été sollicité c'était  
10 par Bernard Trépanier. Sauf la première fois, là,  
11 avec monsieur Church.

12 Q. **[541]** O.K. Alors, vous y alliez, vous participez,  
13 vous achetez...

14 R. On achète quelques billets...

15 Q. **[542]** Des tables.

16 R. Pas des tables, là, parce que c'est des cocktails  
17 dînatoires, tout le monde est debout là-dedans, là.  
18 Et ça a lieu une ou deux fois par année dans les...  
19 c'est vrai qu'il y avait trois secteurs, là, aussi,  
20 j'avais entendu ça ici mais je le confirme, il y  
21 avait trois secteurs, l'est, le centre, l'ouest. Et  
22 puis on amenait nos chèques et puis on participait  
23 à l'activité.

24 Q. **[543]** Vous payiez, à ce moment-là, le prix  
25 d'entrée, le prix du billet, qui pouvait être de

1           combien?

2           R. Honnêtement, je ne me souviens pas, là, mais, règle  
3           générale, on donnait notre maximum. Tous les mille  
4           dollars (1 000 \$) que vous voyez là, de ma part,  
5           là, c'est, la plupart du temps, pour ces  
6           événements-là.

7           Q. **[544]** Dans le cadre de ces activités-là.

8           R. Alors, si le billet était deux cents dollars  
9           (200 \$), on en prenait cinq, là, puis...

10          Q. **[545]** O.K. Et est-ce qu'il est déjà arrivé que vous  
11          ayez contribué, en plus, en argent comptant dans...  
12          est-ce qu'il y avait un chapeau, à ce moment-là?

13          R. Moi, je n'ai jamais vu de chapeau. C'est une  
14          pratique que je ne connais pas. Alors, non, dans  
15          ces événements-là c'était vraiment des chèques.

16          Q. **[546]** Des chèques.

17          R. Oui.

18          Q. **[547]** Qui récoltait les chèques, qui s'occupe de la  
19          comptabilité, que vous voyez, pour Union Montréal,  
20          dans ces cocktails-là?

21          R. Chez Genivar?

22          Q. **[548]** Non, chez Union Montréal.

23          R. Bernard Trépanier.

24          Q. **[549]** Il est là puis lui ramasse les chèques à  
25          l'entrée?

1 R. Bien, souvent, là, il l'avait d'avance. T'sais, on  
2 allait lui porter d'avance, là, en vue de  
3 l'événement.

4 Q. **[550]** Vous, personnellement, est-ce que vous avez  
5 déjà organisé une ou des activités de financement  
6 pour Union Montréal?

7 R. Jamais pour... non, jamais. Non.

8 Q. **[551]** Vous n'avez pas organisé un déjeuner du  
9 maire?

10 R. Ah! O.K. D'accord. Je pense à monsieur Church, là,  
11 je n'ai pas fait le lien avec Union Montréal.

12 Q. **[552]** O.K.

13 R. Mais, attention, ce n'est pas moi qui l'ai  
14 organisé, là. Tu sais, moi, monsieur Church m'avait  
15 appelé, je ne le connaissais pas, qui s'est avéré  
16 être un chic type, d'ailleurs, là. Il m'avait  
17 appelé, il m'a dit : « On fait des petits-  
18 déjeuners... » et on en fait... je pense qu'il  
19 m'avait dit qu'on en organise cinq ou dix (10), là,  
20 peu importe, « Et on aimerait ça que vous nous  
21 aidiez sur un de ceux-là. » Alors, ce que j'ai fait  
22 c'est que j'ai sollicité. J'ai appelé des contacts  
23 que j'avais, je leur ai vendu des billets et  
24 puis... Alors, c'est la seule fois où j'ai  
25 organisé, entre guillemets, là, un événement

1           bénéfice, cette fois-là.

2           Q. **[553]** Je vais demander à madame Blanchette de nous  
3           projeter la pièce 26P-305, qui a été produite par  
4           monsieur Michel Cadotte.

5           LA GREFFIÈRE :

6           Est-ce que vous déposez l'autre document, les  
7           données du Directeur général?

8           Me PAUL CRÉPEAU :

9           Oui. Oui.

10          LA GREFFIÈRE :

11          Vous allez attendre plus tard?

12          Me PAUL CRÉPEAU :

13          Non, je vais le faire tout de suite. Alors, c'était  
14          l'onglet 3.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Est-ce que le contenu de l'onglet 1, c'est-à-dire  
17          tous les... la fausse facturation a été déposée?

18          Me PAUL CRÉPEAU :

19          Oui, sous 45P-546. Est-ce que je peux vous  
20          suggérer, Madame... ou vous aimez mieux une cote  
21          pour chacune des pièces, là. Parce qu'on peut  
22          laisser P-546-1, étant ce qui correspond à l'onglet  
23          que vous avez, Madame la Présidente. 1 étant les  
24          dix-sept (17) contrats. J'ajouterais P-546-3 étant  
25          les contributions politiques de monsieur Perreault



1                                   président, Yves Lortie, François  
2                                   Perreault, organisateur de cette  
3                                   rencontre.

4       R. Oui.

5       Q. **[555]** O.K., bon, je comprends que c'est la  
6                                   qualification que monsieur...

7       R. En ce sens que c'est moi qui ai fait les  
8                                   invitations, là.

9       Q. **[556]** O.K., peut-être dérouler un petit peu plus  
10                                  bas. Et je comprends que ce n'est pas un document  
11                                  qui émane de vous, mais on voit monsieur Cadotte  
12                                  qui fait un genre de résumé de cette soirée-là et  
13                                  qui raconte un petit peu comment s'est déroulé la  
14                                  soirée...

15       R. Hum, ce n'était pas une soirée, c'était un petit  
16                                  déjeuner.

17       Q. **[557]** ... un petit déjeuner et qui mentionne que  
18                                  les... bon, différentes pers... intervenants ont eu  
19                                  la chance de s'adresser au maire, à ce moment-là.  
20                                  Je comprends que vous dites que ce n'est pas vous  
21                                  qui l'avez organisée, mais elle semble être sous  
22                                  votre responsabilité, cette journée-là?

23       R. Bien, dans quel sens, responsa...

24       Q. **[558]** Souvenez-vous, chez Union Montréal, on  
25                                  demandait à certains contributeurs importants, dont

1 vous-même...

2 R. Hum.

3 Q. **[559]** ... de prendre la responsabilité d'organiser  
4 une activité de financement.

5 R. Bien, parce que si je l'avais organisée, c'est moi  
6 qui aurais fait les réservations à l'hôtel, et  
7 caetera, ce n'est pas nous qui avons fait ça, c'est  
8 monsieur Church qui a fait ça.

9 Q. **[560]** O.K.

10 R. Oui.

11 Q. **[561]** Mais de l'avoir chapeauté, à ce moment-là,  
12 comme peut-être, responsable... sans l'avoir  
13 organisée, mais comme responsable de l'activité.  
14 C'est l'activité de François Perreault ou de  
15 Genivar?

16 R. Bien, je n'ai pas souvenir que c'était identifié  
17 comme l'activité de Genivar. C'est simplement qu'on  
18 m'avait demandé de faire les... de trouver les dix  
19 (10) ou quinze (15) personnes qui assisteraient à  
20 cette activité-là. Bon, entre vous puis moi, ça  
21 revient au même, là, mais...

22 Q. **[562]** O.K. est-ce que vous avez trouvé les dix (10)  
23 ou quinze (15) personnes?

24 R. Je les ai trouvées.

25 Q. **[563]** O.K. Vous avez vendu tous vos billets?



1 R. J'ai vendu tous les billets.

2 Q. **[564]** O.K. Bon... et peut-être la pièce 26P-359,  
3 qui est les suites d'un engagement de monsieur  
4 Cadotte envers la Commission... peut-être descendre  
5 le texte... Alors, nous avons reçu le courriel de  
6 monsieur Cadotte, la réponse suivante, alors :

7 Vous trouverez ci-joint une demande de  
8 monsieur François Perreault,  
9 ingénieur, vice-président  
10 infrastructure chez le Groupe Genivar.  
11 Il me demande de faire parvenir un  
12 chèque personnel au nom de l'Union des  
13 citoyens et citoyennes de l'Île de  
14 Montréal.

15 Monsieur nous dit :

16 Je n'ai pas la copie du chèque, par  
17 contre, Ipex a émis un chèque à mon  
18 nom pour couvrir cette activité-là.

19 Et il explique :

20 Genivar est pour Ipex un client très  
21 important. Ce n'est qu'à la suite de  
22 cette demande que nous avons participé  
23 à cet événement. En tant que directeur  
24 des ventes, je suis loin d'être un  
25 expert dans les règles de contribution

1 politiques.

2 Et en pièce jointe, la page suivante, Madame  
3 Blanchette, une lettre, de Genivar, du vingt et un  
4 (21) août deux mille trois (2003), alors, qui est  
5 signée de François Perreault, c'est bien vous, ça?  
6 Les coordonnées de l'activité du vingt-huit (28)  
7 août deux mille trois (2003), au St-James.

8 C'est exact, ça?

9 R. Oui. Oui. Je ne voyais pas encore ma signature, là,  
10 oui, c'est moi.

11 Q. **[565]** O.K. Vous souvenez-vous d'avoir demandé à  
12 monsieur Cadotte de faire parvenir un chèque  
13 personnel au nom d'Union Montréal?

14 R. Bien je lui ai probablement demandé, oui.

15 Q. **[566]** O.K.

16 R. Oui.

17 Q. **[567]** Demandé et insisté?

18 R. Je ne pourrais pas vous dire. Si j'ai écrit cette  
19 lettre-là, c'est parce que... la raison pour  
20 laquelle j'ai écrit cette lettre-là, je pense que  
21 ce que lui, par rapport à ses patrons, devait avoir  
22 une demande officielle, alors je lui ai fait une  
23 demande officielle de cette façon-là.

24 R. O.K. Et... puis s'il voulait se faire rembourser,  
25 parce qu'on voit - à la troisième page, Madame

1 Blanchette - monsieur Cadotte nous ajoute qu'il  
2 s'est fait rembourser le mille dollars (1 000 \$)  
3 par la compagnie Ipex, là.

4 R. Hum hum.

5 Q. **[568]** Alors, évidemment, ça devient une question  
6 d'interprétation, mais est-ce que c'est une  
7 contribution d'une corporation ou d'un individu?  
8 Avez-vous discuté de ça avec monsieur Cadotte?

9 R. Bien moi, j'assume que j'aurais reçu son chèque  
10 personnel, mais, je ne le sais pas.

11 Q. **[569]** Alors, lui, il dit qu'il s'est fait  
12 rembourser...

13 R. Oui.

14 Q. **[570]** ... alors vous avez reçu un chèque personnel?

15 R. Oui. Bien, probablement. Je lui avais demandé un  
16 chèque personnel et j'espère que je l'ai reçu.

17 Q. **[571]** Avez-vous déjà discuté avec monsieur Cadotte  
18 la question de savoir: « Bien, regarde, arrange-toi  
19 avec ton employeur, fais-toi rembourser...

20 R. Non.

21 Q. **[572]** ... mais envoie-nous un chèque personnel »?

22 R. Non, pas du tout.

23 Q. **[573]** O.K.

24 R. Non.

25 Q. **[574]** Bon. D'autre part, vous savez que chez

1 Genivar, il y a des gens qui se faisaient  
2 rembourser leur contribution politique?

3 R. Oui, oui, je ne peux pas le nier, là.

4 Q. **[575]** O.K. Vous avez parlé d'un cocktail de  
5 financement où vous remettiez vos chèques, vos  
6 contributions annuelles. On voit que vous avez des  
7 contribution jusqu'en... ça c'est deux mille neuf  
8 (2009) ou deux mille dix (2010), si je ne me trompe  
9 pas, excusez-moi... les contributions, tout à  
10 l'heure, s'arrêtaient en deux mille neuf (2009). En  
11 passant, le tableau du Directeur général des  
12 élections, savez-vous si vous avez fait d'autres  
13 contributions aux partis politiques municipaux?

14 R. Non.

15 Q. **[576]** Après deux mille neuf (2009)?

16 R. Non. Je n'en ai pas faites.

17 Q. **[577]** Vous n'en avez pas faites?

18 R. Non.

19 Q. **[578]** Pourquoi?

20 R. On a arrêté. Quand est arrivé la crise, là, en deux  
21 mille neuf (2009), on était très médiatisé, nos  
22 noms étaient médiatisés, on a dit: « C'est assez ».

23 Q. **[579]** O.K.

24 R. Alors, chez Genivar, là, c'est fini, il n'y a plus  
25 aucune implication, contribution politique, depuis

1           deux mille neuf (2009) de personne.

2           Q. **[580]** O.K. En tout cas, pas sur une base  
3           corporative, des individus peuvent le faire,  
4           mais...

5           R. Oui, mais je doute que les individus aient envie de  
6           le faire.

7           Q. **[581]** O.K. Est-ce que... alors, vous avez des  
8           contributions jusqu'en deux mille neuf (2009). Vous  
9           en avez faites, vous les faisiez à monsieur  
10          Trépanier? Deux mille six (2006); deux mille sept  
11          (2007); deux mille huit (2008); deux mille neuf  
12          (2009). Est-ce que vos contributions avaient encore  
13          été faites à monsieur Trépanier?

14          R. Probablement, parce que je ne connais personne  
15          d'autre dans le parti politique Union Montréal qui  
16          aurait pu me solliciter, à part, peut-être monsieur  
17          Bosco Bourcier, que je connaissais un peu, alors  
18          peut-être que lui aurait pu me solliciter.

19          Q. **[582]** Mais celui qui vous sollicitait, c'était  
20          monsieur...

21          R. Principalement, c'était monsieur Trépanier.

22          Q. **[583]** O.K., même après deux mille six (2006)?

23          R. Oui, oui, oui.

24          Q. **[584]** Vous, avez-vous remarqué des changements dans  
25          la façon de solliciter de monsieur Trépanier, avant

1 et après deux mille six (2006)?

2 R. Aucun changement.

3 Q. **[585]** O.K.

4 (11:52:04)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[586]** Sachant qu'il ne faisait plus partie d'Union  
7 Montréal, est-ce que vous ne...

8 R. Oui.

9 Q. **[587]** ... vous n'étiez pas inquiet de...

10 R. Bien honnêtement, Madame la Présidente, on ne  
11 savait pas qu'il ne faisait plus partie d'Union  
12 Montréal. Ça ne transparaisait pas. Nous, pour  
13 nous, il faisait encore partie d'une certaine façon  
14 d'Union Montréal. On savait que ce n'était plus  
15 celui qui était le directeur du financement de  
16 façon officielle, mais on avait tous quand même  
17 l'impression qu'il était consultant pour Union  
18 Montréal. Il était encore présent. Alors, ce n'est  
19 pas si clair que ça.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[588]** Avez-vous parfois pensé qu'il pouvait peut-  
22 être en garder une partie de cet argent comptant  
23 pour lui?

24 R. Oui, ça m'est déjà venu à l'esprit, mais...

25 Q. **[589]** Parce que tout le monde lui donne beaucoup

1 d'argent...

2 R. Oui.

3 Q. **[590]** ... d'argent comptant.

4 R. Oui. Et est-ce que cet argent-là va...

5 Q. **[591]** Peut-être qu'il pouvait prendre une cote...

6 R. ... vraiment au Parti?

7 Q. **[592]** C'est ça. Est-ce que cet argent-là allait  
8 vraiment au Parti?

9 R. Je ne peux vraiment pas vous dire.

10 Q. **[593]** Mais vous avez déjà douté un peu qu'il  
11 pouvait peut-être...

12 R. Ah! On se pose bien des questions. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[594]** Mais vous aviez des résultats.

15 R. Exact.

16 (11:53:13)

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[595]** Et dans un autre ordre d'idée, on verra  
19 aussi, on va rester à Montréal, est-ce qu'il  
20 arrivait, est-ce que ça faisait partie de la  
21 culture d'entreprise chez Genivar d'offrir des  
22 cadeaux aux employés de la Ville de Montréal?

23 R. Oui, oui. Oui, il y avait des cadeaux. Ça faisait  
24 partie de la culture de l'ensemble de l'industrie,  
25 hein. Ça fait que, oui, les fonctionnaires avec qui

1           nos gens faisaient affaire, là, recevaient des  
2           cadeaux à Noël, t'sais, à Noël, des bouteilles de  
3           vin, des paniers, des petits cadeaux corporatifs.  
4           Ça, c'est sûr.

5           Q. **[596]** Paniers, bouteilles de vin?

6           R. Paniers, bouteilles de vin, cadeaux corporatifs  
7           qu'on faisait faire, t'sais, un sac, des trucs  
8           comme ça.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[597]** Portant l'effigie de Genivar...

11          R. Voilà!

12          Q. **[598]** ... c'est ce que vous voulez dire?

13          R. Voilà!

14          Q. **[599]** Des billets de hockey?

15          R. On a des billets de hockey chez nous. Ça, ce  
16          n'était pas à Noël. On a quatre billets de hockey  
17          que...

18          Q. **[600]** Des billets de saison?

19          R. Des billets de saison.

20          Me PAUL CRÉPEAU :

21          Q. **[601]** Une loge?

22          R. On partage une loge avec une autre entreprise. On a  
23          une demi-loge.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Q. **[602]** Et quand vous donniez des billets de hockey,



1 est-ce que c'était la saison ou...

2 R. Non, non, non.

3 Q. **[603]** ... c'était des parties individuelles?

4 R. À la pièce, là. Une paire de billets pour telle  
5 partie. Voilà!

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[604]** O.K. Alors, une demi-loge, donc vous avez la  
8 moitié de la saison?

9 R. On a la moitié de la saison.

10 Q. **[605]** Que vous partagiez avec une autre entreprise?

11 R. Oui.

12 Q. **[606]** Bon. Alors, une demi-saison, ça représente à  
13 peu près combien de parties?

14 R. C'est vingt (20) matchs.

15 Q. **[607]** Vingt (20) matchs?

16 R. Vingt (20) matchs de hockey.

17 Q. **[608]** O.K.

18 R. Il faut comprendre, chez nous, ce n'est pas juste  
19 le secteur municipal.

20 Q. **[609]** Oui.

21 R. T'sais, toutes les activités qu'on a, toutes les  
22 compagnies privées, les compagnies minières,  
23 t'sais, il y a beaucoup de clientèle qui passe par  
24 là. Mais il y a aussi le monde municipal.

25 Q. **[610]** O.K. Et occasionnellement, vous

1           personnellement, avez-vous déjà invité des gens à  
2           la loge, des fonctionnaires municipaux?

3           R. Oui.

4           Q. **[611]** De quel rang? Qui? Avez-vous des noms?

5           R. J'ai déjà invité, on parlait de Robert Marcil, une  
6           fois, je me souviens qu'il était venu. Écoutez! Je  
7           pense qu'il y a monsieur Vézina qui est déjà venu  
8           aussi à la loge, qui était le directeur de la  
9           réalisation de travaux. Oui.

10          Q. **[612]** Des politiciens?

11          R. Heuh!

12          Q. **[613]** De Ville de Montréal?

13          R. Monsieur Forcillo est déjà venu une fois. J'étais  
14          avec monsieur Lortie, qui le connaissait bien.  
15          C'est à peu près tout, je pense.

16          Q. **[614]** Monsieur Guy Hébert?

17          R. Qui était venu à notre loge?

18          Q. **[615]** Oui.

19          R. Non, jamais.

20          Q. **[616]** Non. Vous ne vous souvenez pas.

21          R. Non.

22          Q. **[617]** Vous ne savez pas. O.K.

23          R. Non, non, je ne pense pas qu'il soit venu.

24          Q. **[618]** O.K. Des ingénieurs de la Ville de Montréal?

25          R. Oui. Comme je disais tantôt, à la loge, les

1 directeurs de service. Je me souviens de Marcil et  
2 puis monsieur Vézina.

3 Q. **[619]** Outre ce genre de cadeau-là dont vous avez  
4 mentionné et les billets pour des parties de  
5 hockey, est-ce qu'il y a déjà eu, à votre  
6 connaissance, des pots-de-vin qui ont été payés par  
7 Genivar?

8 R. Non, pas à ma connaissance. Non.

9 Q. **[620]** Est-ce que... Je comprends que, bon, dans une  
10 firme de génie-conseil, vous travaillez sur une  
11 base régulière avec les entreprises des grands  
12 entrepreneurs en construction, les grands  
13 entrepreneurs...

14 R. Oui.

15 Q. **[621]** ... de Montréal principalement?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[622]** O.K. Dans le cadre de la surveillance des  
18 travaux, certains témoins nous ont expliqué un  
19 phénomène de paiement de faux extras. Savez-vous de  
20 quel concept je fais appel à ce moment-là?

21 R. Oui, oui, je sais très bien.

22 Q. **[623]** O.K. Est-ce que, à votre connaissance, chez  
23 Genivar, on a déjà accordé des faux extras à des  
24 entrepreneurs?

25 R. Non, pas à ma connaissance. Et puis c'est un peu ce

1 que j'expliquais aux enquêteurs, la quantité de  
2 chargés de projet qu'il y a chez nous pour  
3 surveiller l'ensemble des contrats, et tout, et  
4 tout, je ne vois pas comment. Ça m'apparaît presque  
5 impossible d'aller faire des malversations dans les  
6 bordereaux de quantités, les décomptes finaux des  
7 entrepreneurs. Alors, moi, je n'ai pas connaissance  
8 de faits comme ça chez nous.

9 Q. **[624]** O.K.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[625]** Est-ce qu'il vous arrivait parfois de  
12 solliciter des entrepreneurs en construction pour  
13 participer à l'achat de billets d'activités?

14 R. Oui, ça pouvait arriver. Comme on parlait tantôt du  
15 petit déjeuner. J'avais sollicité quelques  
16 entrepreneurs en construction.

17 Q. **[626]** Mais dans d'autres occasions aussi vous  
18 l'avez fait?

19 R. Dans d'autres occasions aussi.

20 Q. **[627]** Et ces entrepreneurs-là que vous sollicitez  
21 pour participer à des activités politiques, est-ce  
22 que vous étiez parfois accommodant au niveau, dans  
23 certains chantiers pour...

24 R. Non.

25 Q. **[628]** ... les remercier de...

1 R. Non, pas du tout.

2 Q. **[629]** Monsieur Lalonde nous disait que, lui, il  
3 l'avait parfois été, entre guillemets,  
4 accommodant...

5 R. Oui.

6 Q. **[630]** ... pour certains entrepreneurs...

7 R. Non.

8 Q. **[631]** ... parce que, justement, en retour, il  
9 obtenait certaines grâces au niveau du financement  
10 des partis politiques. Vous, à votre connaissance,  
11 vous n'avez pas fait ça?

12 R. Non. Et puis je peux juste vous confirmer que, chez  
13 nous, il y a eu beaucoup d'enquêtes internes dans  
14 les dernières années. Et puis il y a eu des  
15 enquêtes internes sur les dossiers de Boisbriand.  
16 Il y a eu des enquêtes internes sur tous les  
17 dossiers de Montréal à cause de tout ce qu'on a  
18 entendu ici à la Commission. Et il n'y a rien qui a  
19 été trouvé de malversation, de défoncement de  
20 quantités. Non. Puis ça ne m'étonne pas.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[632]** On s'en va au ministère des Transports. Qui  
23 est un client important chez Genivar?

24 R. Oui.

25 Q. **[633]** Est-ce qu'on peut dire que Genivar est peut-

1 être la plus grosse firme conseil, qui obtient le  
2 plus grand nombre de contrats, en valeurs, auprès  
3 du ministère des Transports?

4 R. Oui, on est certainement parmi les deux premiers,  
5 oui.

6 Q. **[634]** On parle d'un montant qui peut tourner autour  
7 de combien en valeurs annuellement?

8 R. On a... surtout les dernières années, c'est dans  
9 les quarante millions (40 M\$).

10 Q. **[635]** Dans les dernières années, parce que ce sont  
11 des grands programmes d'infrastructures?

12 R. Tout à fait. Beaucoup, beaucoup d'investissements  
13 au ministère des Transports dans les dernières  
14 années.

15 Q. **[636]** Je vais juste... Avant de parler du MTQ, on  
16 va juste terminer Montréal parce que je voulais  
17 faire un peu le même exercice avec la valeur des  
18 contrats qui ont été octroyés à Genivar et à ses  
19 consortiums par la Ville de Montréal, et je vais  
20 demander l'onglet 9, Madame Blanchette, un document  
21 qui a été préparé ici par les analystes de la...  
22 Voilà. Un tableau qui a été préparé par des  
23 analystes, ici, de la Commission, des données qui  
24 nous proviennent de la Ville, que la Ville de  
25 Montréal a fournies à la Commission. Alors, ce qui

1 vous permet de voir... En fait, c'est pour faire le  
2 départage des contrats donnés à Genivar, seule,  
3 alors qui seront en bleu.

4 R. Hum, hum?

5 Q. **[637]** Et les contrats accordés à des consortiums  
6 dans lesquels Genivar participe, qui sont en  
7 couleur ocre.

8 R. Oui.

9 Q. **[638]** Deux mille deux (2002). On commence en deux  
10 mille deux (2002). Il me semble, là, qu'on ne voit  
11 absolument rien, il n'y a aucun consortium à ce  
12 moment-là, puis on va terminer en deux mille onze  
13 (2011), puis il y en a peut-être un tout petit en  
14 bas de la colonne, là, complètement, mais tout le  
15 reste, ça appartient à Genivar.

16 R. Oui.

17 Q. **[639]** Mais entre ces deux périodes-là, il apparaît,  
18 pendant sept, huit ans, quasiment les deux tiers de  
19 la valeur des contrats accordés à Genivar sont  
20 accordés aux consortiums dans lequel vous  
21 participez, puis il y en a une petite partie qui  
22 reflète les contrats obtenus personnellement par  
23 Genivar. Est-ce que ces chiffres-là, vous les voyez  
24 bien, est-ce que c'est conforme avec ce que vous  
25 connaissez de la réalité chez Genivar? Des contrats

1           obtenus de la Ville de Montréal?

2           R. Ça peut faire du sens, là. C'est dur à dire, là.

3           Mais je sais que les bonnes années... Ça pouvait  
4           aller jusqu'à quatre à six millions (6 M), peut-  
5           être, de contrats avec la Ville de Montréal.

6           Q. **[640]** Alors, regardez, comme en deux mille huit  
7           (2008)...

8           R. Oui.

9           Q. **[641]** On a un total de quatorze millions (14 M)  
10          donné par la Ville de Montréal, dont au moins  
11          trois, et tout près de quatre millions (4 M) en  
12          propre à Genivar, et le reste en consortium.

13          R. Oui. C'est... C'est possible, là. Il y a une année  
14          là-dedans, là, il y a un consortium là-dedans qui  
15          est le projet des tramways de Montréal. Ça c'est un  
16          consortium qu'on a avec Systra, un groupe français,  
17          et le projet était assez gros au niveau de l'octroi  
18          de contrat, mais on ne l'a jamais réalisé au  
19          complet, parce qu'on a arrêté dès les premières  
20          phases, là. Donc, il figure peut-être aussi...  
21          C'est dans ces années-là, là.

22          Q. **[642]** O.K.

23          R. Il figure peut-être là, là.

24          Q. **[643]** Tout à l'heure, regardez, on a reçu la  
25          nouvelle... Est-ce qu'on a reçu la nouvelle liste



1 des contrats? Savez-vous si elle a été numérisée?

2 Oui? Alors, là je ne suis pas certain du numéro de  
3 l'onglet... Bon. L'onglet 10, Madame Blanchette.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Est-ce que vous déposez l'onglet 9 tout de suite,  
6 ou...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui. Oui. Je vais lui donner tout de suite sa cote.  
9 Excusez-moi. Ça va être 548, si je ne me trompe  
10 pas?

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est ça.

13 (11:59:23)

14

15 45P-548 : Valeur des contrats octroyés à Genivar  
16 Inc. et à ses consortiums par la Ville  
17 de Montréal (2002 et 2011)

18

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Non. Ce n'est pas celui-là. Excusez-moi. Par la  
21 Ville de Montréal, c'est l'onglet 8, le précédent.

22 Non. Ça, malheureusement, là, regardez, j'ai

23 perdu... Je cherche les contrats... Ah, c'est

24 l'autre, le précédent. Le numéro 7. Les contrats de

25 Genivar avec la Ville de Montréal. On va peut-être

1 le trouver.

2 Q. **[644]** Alors on a un document, là, qui fait tout de  
3 même plusieurs pages. Êtes-vous capable de nous  
4 dire à peu près à quelle période? Parce que les  
5 contrats sont classés...

6 R. À quelle période vous parlez?

7 Q. **[645]** Oui. Ce contrat-là, dont vous parlez...

8 R. Du tramway, là?

9 Q. **[646]** Oui?

10 R. Deux mille huit (2008). Deux mille huit (2008),  
11 peut-être.

12 Q. **[647]** Alors on va aller plus loin. Deux mille huit  
13 (2008), ça va être les dernières pages,  
14 chronologiquement.

15 R. Ça serait... Oui.

16 Q. **[648]** Dans la numérotation, moi je commencerais  
17 autour de 14, autour... 14 sur 23. La numérotation  
18 est en bas de chaque page, Madame Blanchette. Oups!  
19 Pouvez-vous remonter juste un brin?

20 R. J'ai vu de quoi, là, Genivar et ses partenaires...

21 Q. **[649]** Ça nous prend juste...

22 R. Non, ce n'est pas ça.

23 Q. **[650]** Madame Blanchette... C'est ça. On voit, là,  
24 la page, c'est 18, celle-là? Remontez jusqu'à 14.  
25 Alors...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça serait le numéro 118, à la page 15 de 23.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 118...

5 Q. [651] Oui, regardez, on a...

6 R. Voilà. C'est celui-là.

7 Q. [652] Alors, est-ce qu'il s'agit du contrat dont  
8 vous nous parlez?

9 R. Oui. Mais là je vois juste cinq cent treize mille  
10 dollars (513 000 \$), là. Ça c'est en deux mille  
11 huit (2008). Mais le contrat... C'est parce qu'ils  
12 l'ont donné par étapes, là. Mais le contrat total  
13 était de huit millions (8 M), si je ne me trompe  
14 pas, là.

15 Q. [653] O.K.

16 R. Oui.

17 Q. [654] Et que vous vous partagiez avec...

18 R. Systra.

19 Q. [655] Systra?

20 R. Oui.

21 Q. [656] Dans quelle proportion?

22 R. Oh la la! Juste en passant, ce n'est pas un contrat  
23 collusionné, ça.

24 Q. [657] O.K.

25 R. O.K., c'était très ouvert comme appel d'offres, là.

1 Soixante-quinze, vingt-cinq (75-25), peut-être, à  
2 peu près, là.

3 Q. [658] O.K. Et il n'est pas collusionné, alors c'est  
4 un contrat où vous êtes allés chercher un  
5 partenaire pour ses connaissances spécifiques?

6 R. Exactement.

7 Q. [659] O.K. Dans le cas des... Parce que ce qu'on a  
8 vu dans le tableau précédent, et là on va laisser  
9 le tableau, là, on a vu, pendant cette période-là,  
10 deux mille deux (2002) à deux mille neuf (2009), il  
11 y a plein, plein, plein de consortiums, vous nous  
12 avez déjà expliqué que ce n'était pas la voie  
13 naturelle chez Genivar.

14 R. Oui.

15 Q. [660] Ça vous était imposé.

16 R. Oui.

17 Q. [661] O.K. Sauf dans quelques cas, comme celui-là,  
18 c'était un contrat légitime.

19 R. Oui.

20 Q. [662] O.K. On va continuer maintenant, on avait  
21 commencé à aborder la question du ministère des  
22 Transports.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [663] Juste avant qu'on aille au MTQ, au niveau de  
25 la Ville de Montréal, vous avez participé à des

1           activités politiques. Est-ce que vous avez déjà  
2           rencontré le maire Tremblay dans certaines de ces  
3           activités-là?

4           R. Bien oui. Il était souvent présent. Il faisait un  
5           discours en avant. Les activités régionales,  
6           l'ouest et l'est et tout ça, souvent le maire était  
7           présent puis il faisait un discours en avant.

8           Q. **[664]** Connaissez-vous également l'agent officiel,  
9           monsieur Deschamps?

10          R. Non. Je ne connais pas.

11          Q. **[665]** Non. Vous n'avez jamais été tenté de peut-  
12          être parler à monsieur Tremblay du système qui  
13          existait à Montréal pendant ces années-là?

14          R. Non. Peut-être facile de dire ça après coup, là,  
15          mais non. Parce que, dans le fond, on n'était pas  
16          seul là-dedans, là, et puis... on n'a jamais fait  
17          ça.

18          Q. **[666]** Entre vous, entre les firmes... là vous  
19          parlez avec monsieur Lalonde, clairement, là, mais  
20          avec d'autres firmes, est-ce que vous échangez un  
21          peu sur ce système-là?

22          R. Tout ce que je peux dire, oui, sur certains... les  
23          remises d'argent, là, étaient un irritant majeur  
24          pour bien des gens que je connais, dans d'autres  
25          firmes, là. Ils ne faisaient pas ça de gaieté de

1 coeur, ils n'aimaient pas ça. Mais, t'sais, à un  
2 moment donné, quand tout le monde est là puis tout  
3 le monde en retire son... son intérêt, à toutes  
4 fins pratiques, là, bien, tu sais, c'est facile à  
5 dire après coup, tu sais, on aurait pu dénoncer  
6 tout ça, hein, et puis arrêter tout ça, mais... tu  
7 sais, ça n'a jamais été fait.

8 Q. **[667]** Parce que je cherche un peu à comprendre  
9 comment un tel système, impliquant autant de  
10 joueurs, peut durer aussi longtemps, c'est pour ça  
11 que... mes questions (inaudible)?

12 R. Oui, je dirais que le système, à Montréal, c'était  
13 exagéré. C'est vraiment exagéré, là, puis ça a  
14 atteint des sommets inégalés, là, ça n'a pas de bon  
15 sens.

16 Q. **[668]** Mais pourquoi ça peut atteindre de tels  
17 sommets, pourquoi avoir duré aussi longtemps,  
18 quelles sont les causes, selon vous?

19 R. Je ne sais pas, c'est dur à dire, là. T'sais,  
20 c'est... les « leaders » à la tête de ça,  
21 certainement, là, les... les gens qui l'ont mis sur  
22 pied. C'est dur à dire.

23 Q. **[669]** Si je vous en suggérais quelques-unes...

24 R. Oui.

25 Q. **[670]** ... dans les faits, les « leaders », on ne

1 peut pas penser que seulement deux, trois personnes  
2 peuvent, je dirais, autant régimenter autant de  
3 personnes, de firmes de professionnels, de haut  
4 niveau comme la vôtre, notamment, c'est un peu...  
5 Dans le fait que ça a duré longtemps, j'ai compris  
6 tout à l'heure que... vous avez dit, hier, que  
7 lorsque la Loi 106 est arrivée, vous avez passé de  
8 négociation sur la compétence seulement, de gré à  
9 gré...

10 R. Hum hum.

11 Q. **[671]** ... vers maintenant un système de  
12 qualification et de prix.

13 R. Hum.

14 Q. **[672]** Il y a comme eu peut-être... les prix ont  
15 peut-être baissé, une forme de guerre de prix,  
16 d'autres sont venus le dire. Est-ce que vous avez  
17 senti ça dans votre milieu que, lorsque... après la  
18 Loi 106, que là, maintenant que le prix jouait, il  
19 peut y avoir une guerre de prix entre les firmes?

20 R. Oui, il y a une guerre de prix entre les firmes, ça  
21 c'est sûr. Mon opinion sur la Loi 106, là, c'est  
22 une plaie cette loi-là, O.K.? Et cette loi-là, je  
23 crois, a amené plus de troubles que de bien. Avant  
24 juin deux mille un (2001), les habitudes dans les  
25 Municipalités étaient du gré à gré. La Ville de

1 Montréal, non. La Ville de Montréal avait son  
2 processus interne d'appel d'offres mais c'était la  
3 sélection basée sur la compétence et, après ça, on  
4 appliquait le décret. D'autres Villes étaient du  
5 gré à gré, pur et simple, puis on choisit qui on  
6 veut. Évidemment, ça amène le problème de la  
7 proximité avec les politiciens et le financement de  
8 partis politiques, et caetera. Tu sais, donc, je  
9 pense qu'il n'y a pas de système parfait. Alors,  
10 quand est arrivée la Loi 106, oui, il y a eu  
11 beaucoup de compétition sur la base du prix. Mais  
12 une Ville comme Montréal a dit... ou, du moins, les  
13 intervenants à Montréal ont dit : « On va continuer  
14 à choisir les... on veut choisir les firmes qu'on  
15 veut bien. On va partager la tarte, là », et puis  
16 ça a amené de la collusion. La Loi 106 a amené un  
17 phénomène de collusion qui n'existait pas dans le  
18 génie-conseil. Il y avait une proximité politique  
19 qui existait, malheureusement.

20 Q. **[673]** Avant la Loi 106?

21 R. Oui. Mais la Loi 106 a amené des effets pervers. Et  
22 aujourd'hui ce n'est pas mieux parce que, même s'il  
23 n'y a plus de collusion, il y a une guerre de prix  
24 incroyable et puis vous n'y gagnez pas. C'est sûr,  
25 les Municipalités n'y gagnent pas.



1 Q. **[674]** Mais pourquoi?

2 R. Ce n'est pas vrai qu'on peut faire faire des  
3 services d'ingénierie à cinquante pour cent (50 %)  
4 des barèmes, trente pour cent (30 %) des barèmes et  
5 ne pas perdre sur la qualité du projet en bout de  
6 ligne, t'sais. Le meilleur client, là... puis je  
7 vais m'avancer un peu là-dessus, là. Le meilleur  
8 client que j'ai eu à cet effet-là, qui était très  
9 sensible à ça, c'était Clément Demers, au Quartier  
10 international de Montréal. Lui, sa philosophie, le  
11 professionnel bien rémunéré, justement rémunéré,  
12 pas trop, pas pas assez, mais bien rémunéré va être  
13 capable de bien travailler son projet, de  
14 l'optimiser, d'offrir le service. Sinon, on tombe  
15 dans la commodité. Là c'est de l'ingénierie de  
16 commodité et on le fait à trente pour cent (30 %)  
17 de ce qu'on est capable puisqu'il faut absolument  
18 qu'on gagne le projet. Mais si on génère une  
19 conception qui n'est pas optimisée, qui va coûter  
20 deux, trois cent mille (300 000) de plus au niveau  
21 du coût des travaux, personne ne le voit ça. Tu  
22 sais, c'est... c'est simplement que l'ingénierie  
23 n'est pas assez peaufinée, là. Puis le Quartier  
24 international a été un grand succès à cet effet-là,  
25 tu sais, parce que, les services professionnels, on

1 a pu s'investir totalement dans le projet, on était  
2 rémunéré correctement, là.

3 Q. **[675]** Bon, je comprends que la Loi 106 arrive,  
4 entraîne une guerre prix puis, après ça, vous avez  
5 dit, hier : « Arrive maintenant le système. »

6 R. Oui.

7 Q. **[676]** Dans le fond, le système, pour le décrire  
8 correctement, ce n'est pas seulement un système de  
9 collusion, votre système, c'est un système de  
10 collusion et corruption, avec l'argent que vous  
11 donnez à Bernard Trépanier, qui va dans les partis  
12 politiques?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[677]** Donc, ce qu'on fait, ce n'est pas seulement  
15 de la collusion qui implique uniquement que les  
16 joueurs extérieurs, il y a de la corruption dans  
17 votre système. Pendant quatre ans, il y a autant de  
18 personnes impliquées, personne ne parle. Bon, je  
19 vois un avantage évident, vous avez évité la guerre  
20 de prix, donc vous avez été plus rentable pendant  
21 ces années-là plutôt que de vous compétitionner  
22 entre vous.

23 R. C'est sûr.

24 Q. **[678]** Ça c'est une chose.

25 R. C'est sûr.

1 Q. **[679]** Mais je vois également le malaise, parce que  
2 vous saviez que vous faisiez quelque chose de pas  
3 correct, c'est de la collusion et de la  
4 corruption...

5 R. Oui.

6 Q. **[680]** ... pourtant personne parle. Est-ce que  
7 c'est... quand il y a de la collusion seulement, on  
8 peut aller au Bureau de la concurrence puis le  
9 premier qui parle, vous savez, obtient la clémence,  
10 les autres ont une certaine pénalité.

11 R. Hum.

12 Q. **[681]** Dans le cas de la corruption, qui est un  
13 autre type de fraude, est-ce que vous avez eu peur  
14 parfois de dénoncer le système, pas seulement parce  
15 que vous feriez moins d'argent mais, entre autres,  
16 parce que vous auriez pu, peut-être, être poursuivi  
17 personnellement puis aller en prison?

18 R. Ah c'est sûr que oui. C'est sûr que ce n'est pas  
19 simple de dénoncer un système comme ça. Moi, j'ai  
20 des collègues dans d'autres boîtes, qui étaient  
21 très mal à l'aise avec tout ça. Vers la fin, là,  
22 deux mille huit (2008), tout ça, on a dit:  
23 « Écoutez... », les gens commençaient à être très  
24 mal à l'aise, là...

25 Q. **[682]** Mal à l'aise parce qu'ils avaient peur de se

1 faire prendre...

2 R. Ils avaient peur...

3 Q. **[683]** ... pas tant parce qu'ils étaient mal à  
4 l'aise, là.

5 R. Ils avaient peur, ils avaient peur.

6 Q. **[684]** C'est ça, là, c'est la peur.

7 R. C'est pas compliqué, bien oui. Tout à fait.

8 Q. **[685]** Mais donc, si... parce qu'un système de  
9 collusion pur qui dure pendant quatre ans puis  
10 qu'il y a autant de joueurs, c'est assez rare qu'on  
11 voit ça, parce qu'à quelque part, il y a un joueur  
12 qui va tricher les autres puis qui va aller se  
13 dénoncer pour se protéger en premier.

14 R. Oui.

15 Q. **[686]** Mais dans ce cas-ci, c'est le mélange avec la  
16 collusion et la corruption qui a fait en sorte que  
17 personne n'a parlé parce qu'on avait un peu peur  
18 des sentences qui pouvaient venir des éléments de  
19 corruption?

20 R. Possiblement. Tout ce que je peux vous dire, c'est  
21 que d'avoir toutes les firmes, là, on parle...  
22 toutes les firmes...

23 Q. **[687]** Oui.

24 R. ... qui sont dans le marché public, là, toutes les  
25 firmes, ce n'est pas normal. Il y a un problème.

1 Bon, le problème est chez nous, là, ça c'est sûr,  
2 en partie, mais ce n'est pas normal.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[688]** Ça veut donc dire que toutes les firmes  
5 avaient l'appât du gain et peu de conscience  
6 sociale, parce que si on avait eu une conscience  
7 sociale, il y a quelqu'un qui aurait dénoncé le  
8 système...

9 R. Hum.

10 Q. **[689]** ... d'autant plus que si c'était quelques  
11 personnes qui ont mis en place ce système-là,  
12 mais...

13 R. Vous avez raison. Toutes les firmes, oui, l'appât  
14 du gain ou du moins l'appât d'aller chercher sa  
15 part de marché.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[690]** Ou la peur d'aller en prison, parce qu'on  
18 corrompt des fonctionnaires en même temps aussi,  
19 parce que c'est de la fraude, essentiellement.

20 R. Vous avez raison.

21 Q. **[691]** Vous savez que probablement qu'à chaque  
22 année, quand on fait la vérification des états  
23 financiers de Genivar, vous, comme haut dirigeant,  
24 vous devez peut-être signer une attestation à  
25 l'effet qu'à votre connaissance, il n'y a pas de

1 fraude dans l'organisation? Est-ce que ça, vous  
2 vous rappelez...

3 R. Bien oui.

4 Q. **[692]** ... d'avoir signé un tel document?

5 R. Bien oui.

6 Q. **[693]** Est-ce qu'il y a des vérificateurs externes  
7 qui ont fait de telles... faisaient cette  
8 vérification sur... ont fait un travail que vous  
9 jugiez suffisant pour s'assurer que dans les faits,  
10 il n'y avait pas de... surtout quand vous transigez  
11 dans le monde de la construction, tout le monde  
12 entendait parler de fausses factures.

13 R. Hum hum.

14 Q. **[694]** Aviez-vous l'impression, parfois, que le  
15 vérificateur externe pouvait vous donner un peu de  
16 chaleur pour peut-être voir si, oui ou non, il y  
17 avait de la fraude ou non, vous remplissiez des  
18 formulaires et on ne posait plus de questions là-  
19 dessus?

20 R. Non, non, il posait la question directement, mais  
21 écoutez, je n'étais pas pour répondre « Oui, il y a  
22 des malversations chez nous », là. Est-ce qu'ils  
23 ont fait leur travail? Je pense que oui. Je pense  
24 que oui...

25 Q. **[695]** Quand Genivar est allé entrer à la bourse, il

1 n'y pas une série de papiers qu'on doit remplir,  
2 justement pour...

3 R. Bien oui.

4 Q. **[696]** ... parler de la gouvernance et parler des  
5 systèmes mis en place pour lutter contre la fraude  
6 et tout ça? Vous comme haut dirigeant, vous avez  
7 tous signé ceci avec les autres...

8 R. Bien, quand on est rentré à la bourse, est-ce que  
9 j'ai signé, je ne le sais, mais par après, de toute  
10 façon, oui, là, j'ai signé, comme haut dirigeant,  
11 là, les attestations trimestrielles, et caetera.

12 Q. **[697]** O.K. Puis à ce moment là, vous avez eu  
13 connaissance qu'il y avait des travaux  
14 supplémentaires qui ont pu être faits par les  
15 instances de contrôle à votre entrée en bourse,  
16 pour s'assurer que les systèmes étaient mis en  
17 place pour éviter de telles comportements?

18 R. Je ne pourrais pas vous confirmer. Il y a eu  
19 énormément d'honoraires de dépensés, là...

20 Q. **[698]** Oui, ça...

21 R. ... je ne pourrais pas vous confirmer, là, jusqu'où  
22 on est allé, là, dans l'étude de la gouvernance qui  
23 était mise en place chez Genivar. Je pense qu'elle  
24 est venue tranquillement, cette gouvernance-là. Je  
25 sais qu'elle est bien en place aujourd'hui, là,

1           mais...

2           Q. [699] Mais vous ne diriez pas que vous avez eu peur  
3           de vous faire prendre par les travaux faits par les  
4           gens qui pouvaient contrôler cet aspect-là, soit au  
5           moment de votre entrée en bourse ou soit par vos  
6           vérifications annuelles?

7           R. Non. Non. Je n'ai jamais eu cette crainte-là. Non.  
8           Non.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. [700] Vous nous avez dit, aussi, c'est que comme  
11          vous étiez haut dirigeant de l'entreprise et que  
12          tous les hauts dirigeants de l'entreprise étaient  
13          au courant, ce que vous nous dites, finalement,  
14          c'est que tous les hauts dirigeants de votre  
15          entreprise jouiez dans le dos de votre président?

16          R. C'est un grand mot, là, on jouait dans le dos de  
17          notre président, mais peut-être, là, quand on dit  
18          hauts dirigeants, là, c'était les vice-présidents  
19          qui étaient impliqués dans le marché du municipal,  
20          alors, c'est sûr que personne ne se vantait de ça.

21          Q. [701] Je comprends...

22          R. Oui.

23          Q. [702] ... mais ce que vous nous dites, c'est que le  
24          président n'était pas au courant?

25          R. Je ne crois pas. Je ne crois pas qu'il était au



1 courant.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. [703] Je ne crois pas qu'il était au...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. [704] Toujours à ce moment-là... excusez-moi, là, à  
6 Montréal, est-ce que vous avez déjà obtenu des  
7 contrats de gré à gré, à Montréal?

8 R. Oui, bien des petits montants, gré à gré, à  
9 Montréal, c'était en bas de vingt-cinq mille  
10 (25 000 \$), là... même c'était en bas de quinze  
11 mille (15 000 \$) je pense.

12 Q. [705] Et des appels d'offres sur invitation, est-ce  
13 que vous avez déjà été invité?

14 R. Oui, on a eu des invitations.

15 Q. [706] Ça, c'est en bas de cent mille (100 000 \$)  
16 les appels d'offres sur invitation?

17 R. C'est en bas de cent mille (100 000 \$), oui.

18 Q. [707] Est-ce que...

19 R. Bien, en bas de cent... les règles à la Ville de  
20 Montréal, même en bas de cent mille (100 000 \$),  
21 ils y vont public, là, souvent, là, alors, mais on  
22 en a eu sur invitation.

23 Q. [708] Vous avez eu des appels d'offres sur  
24 invitation?

25 R. Oui.

1 Q. [709] Avez-vous l'impression que ce que vous avez  
2 fait avec Bernard Trépanier et tout ça, a pu  
3 influencer le fait que vous avez été choisi pour  
4 être invité?

5 R. Non.

6 Q. [710] Vous n'avez pas jamais demandé, vous, à  
7 Michel Lalonde, particulièrement, qu'on vous mette  
8 sur un appel d'offres sur invitation...

9 R. Non.

10 Q. [711] ... pour essayer de...

11 R. Non, pas du tout, ça vient des fonctionnaires qui  
12 nous connaissaient, non.

13 Q. [712] Essentiellement, c'est les fonctionnaires qui  
14 vous connaissaient...

15 R. Qui voulaient nous inviter.

16 Q. [713] ... sans nécessairement d'avantages  
17 particuliers...

18 R. Non.

19 Q. [714] ... (inaudible)

20 R. Non.

21 Q. [715] C'est beau, parfait.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Je vais peut-être produire la pièce parce que tout  
24 à l'heure, je l'ai laissée en plan, pour madame la  
25 greffière, alors les contrats de Genivar avec la

1 Ville de Montréal, entre deux mille deux (2002) et  
2 deux mille onze (2011). 549.

3

4 45P-549 : Contrats de Genivar inc. avec la Ville  
5 de Montréal entre 2002 et 2011.

6

7 Q. [716] Je veux juste reprendre, monsieur Perreault,  
8 suite à deux des questions des commissaires. Celle  
9 d'abord de Madame Charbonneau, qui vous demandait,  
10 est-ce que vous avez l'impression que le président,  
11 chez vous, c'est monsieur Shoiry, était au courant?

12 R. Non, je n'ai pas l'impression qu'il était au  
13 courant.

14 Q. [717] Est-ce que vous avez l'impression qu'il  
15 n'était pas au courant parce que, comme d'autres  
16 membres de la haute direction, on ne voulait pas  
17 savoir?

18 R. Non, je ne crois pas. Monsieur Shoiry n'est plus  
19 dans les opérations depuis dix ans et plus, hein,  
20 t'sais, il est à un autre niveau. Il était d'abord  
21 beaucoup plus à l'extérieur du Québec pour faire  
22 des acquisitions, notre croissance en Ontario, dans  
23 l'Ouest du Canada et par après à l'international.  
24 Alors, je pense que c'est plus ça. Toutes ces  
25 histoires-là sont restées au niveau des opérations.

1           Puis les opérations, bien, c'est moi en descendant.

2           Q. [718] Et vous le faisiez évidemment au bénéfice de  
3           la compagnie Genivar?

4           R. Bien, c'est sûr que c'est au bénéfice de la  
5           compagnie, là.

6           Q. [719] Mais sans jamais aviser votre président ou  
7           même les gens du conseil d'administration...

8           R. Non.

9           Q. [720] ... qu'il y avait un système de collusion  
10          dans lequel vous vous sentiez obligé de participer?

11          R. Exact.

12          Q. [721] O.K.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. [722] J'en reviens aussi encore au fait, lorsque  
15          vous êtes devenu public...

16          R. Hum, hum.

17          Q. [723] ... là, ça interpellait des gens qui ne sont  
18          pas, qui investissent dans votre entreprise.

19          R. Oui.

20          Q. [724] Des gens innocents qui investissent dans ça.  
21          Ça ne vous a pas mis un frein à ce système-là de  
22          craindre que ça fasse bien mauvaise réputation à  
23          Genivar si un jour ça se découvre?

24          R. C'est sûr. Mais, t'sais, à un moment donné, quand  
25          la roue tourne puis que tu es dedans, elle est dure

1 à arrêter. Mais c'est sûr. On parle de deux mille  
2 six (2006) et après. Il faut faire attention, on  
3 avait encore une compagnie privée jusqu'en deux  
4 mille dix (2010). Mais c'est sûr que, disons que ça  
5 devient plus... on y pense, t'sais. On y pense. On  
6 est plus prudent. Et, là, il s'est mis... Quand  
7 même, t'sais, Genivar n'a pas été inactif. Il s'est  
8 mis en place des processus d'enquêtes internes.  
9 Genivar n'est pas resté inactif dans tout ça. Peut-  
10 être un peu tardivement, malheureusement.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[725]** À une autre question tout à l'heure que  
13 monsieur Lachance vous a posée, vous avez... Il  
14 vous a demandé si vous n'aviez pas pensé à en  
15 parler au maire, peut-être pendant un de ces  
16 cocktails-là ou à une autre occasion, le maire  
17 Tremblay. Vous avez dit : « Non. » Ça ne vous est  
18 pas passé par la tête? Pourquoi?

19 R. C'est la même question. Ce n'est pas facile à  
20 répondre pourquoi.

21 Q. **[726]** Je vais vous en suggérer une réponse.

22 R. Oui.

23 Q. **[727]** Vous ne l'avez pas fait parce que vous  
24 pensiez que ça changerait rien? Est-ce que c'est  
25 possible ça?

1 R. C'est possible. C'est possible, mais en même temps,  
2 on était conscient que ça ne durerait pas. T'sais,  
3 ça ne pouvait pas être ad vitam aeternam durer  
4 comme ça. C'était quand même très lourd à  
5 supporter. Puis de toute façon, chez nous, là,  
6 t'sais, après... à partir du moment où les fausses  
7 factures ont été découvertes, il n'y en avait plus  
8 une seule qui aurait pu passer chez nous. On aurait  
9 fait quoi? On aurait fait quoi?

10 Q. **[728]** On est en deux mille dix (2010), là. Mais je  
11 vous ramène au moment où vous vous trouvez dans le  
12 coeur, dans le processus de collusion, les années  
13 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux  
14 mille six (2006), deux mille huit (2008), ça dure  
15 pendant quatre ans, vous dites, c'est même infernal  
16 pour la compagnie, tout le monde trouve ça  
17 inconfortable, et je pense que d'autres témoins ont  
18 expliqué aussi qu'ils trouvaient ça inconfortables,  
19 pourtant il semble que personne ne s'en soit plaint  
20 à la plus haute direction de la Ville de Montréal,  
21 le maire?

22 R. C'est vrai.

23 Q. **[729]** D'après vous, à cette époque-là, qui  
24 contrôlait ce réseau-là de collusion, la plus haute  
25 autorité que vous pouvez voir qui avait une

1 autorité pour la distribution des contrats?

2 R. Monsieur Zampino. C'est ce que je vous ai dit hier,  
3 monsieur Zampino.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[730]** Vous nous dites ça, mais vous l'avez vu une  
6 seule fois.

7 R. Oui.

8 Q. **[731]** Vous n'en avez pas parlé non plus? C'est  
9 monsieur Trépanier qui vous disait ça?

10 R. Bien oui.

11 Q. **[732]** Il vous l'a dit régulièrement que c'est  
12 Zampino?

13 R. Quand j'allais voir monsieur Trépanier pour lui  
14 demander une faveur : « Est-ce que je peux être  
15 placé sur un tel projet », il me disait tout le  
16 temps, « il faut que j'en parle au boss. » Bien,  
17 moi, quand on me dit « il faut que j'en parle au  
18 boss », il faut que j'en parle à monsieur Zampino.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[733]** Lui avez-vous demandé spécifiquement quand il  
21 vous disait « le boss », c'est qui le boss? Lui  
22 avez-vous demandé?

23 R. Non. Je comprenais très bien.

24 Q. **[734]** Vous compreniez. Est-ce que ça avait été  
25 discuté avec... Vous, l'aviez-vous discuté avec

1 monsieur Lalonde?

2 R. Non.

3 Q. **[735]** À savoir c'était qui le boss de ce réseau-là?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[736]** Non?

6 R. Non.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[737]** Je reviens toujours. Tout à l'heure vous  
9 disiez, ça devrait être seulement un système de  
10 qualification puis après ça, un tarif qui vient  
11 d'un décret, parce que vous dites que si on n'a pas  
12 ça, on se lance dans une guerre de prix entre  
13 firmes puis, entre guillemets, on arrondit les  
14 coins dans notre travail. C'est à peu près ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[738]** Est-ce que c'est parce que vous pensez que  
17 les contrôles sur la qualité du travail fait par  
18 les firmes de génie par l'Ordre des ingénieurs, les  
19 syndicats, ne sont pas suffisants pour s'assurer...

20 R. Non, pas du tout.

21 Q. **[739]** ... que vous donniez du travail de qualité?

22 R. Non, pas du tout. Mais à partir du moment où on  
23 place les firmes de génie-conseil sur une  
24 compétition sur la base du coût, indéniablement on  
25 pousse les prix à la baisse et...



1 Q. [740] Oui.

2 R. ... excessivement. Si vous voulez une bonne  
3 méthode, là, j'ai vu dernièrement un organisme qui  
4 s'appelle Halifax Water, et si on veut apporter un  
5 élément prix dans un appel d'offres pour services  
6 professionnels, c'est le plus bel exemple que j'ai  
7 vu dernièrement, ça fait à peine un mois ou deux  
8 que j'ai vu ça, il y a un volet qualification  
9 technique de soixante-dix pour cent (70 %) ou  
10 soixante-quinze pour cent (75 %), il y a un volet  
11 prix qui est vingt-cinq (25 %) ou trente pour cent  
12 (30 %). Et ils prennent la moyenne de tous les prix  
13 soumissionnés. Plus on est près de la médiane, on a  
14 le plein pointage, vingt-cinq (25) points par  
15 exemple ou trente (30) points, et plus on s'éloigne  
16 de la médiane, moins on a de points, jusqu'à zéro.  
17 Alors, tu n'as pas avantage à soumissionner trop  
18 cher, tu ne l'auras pas. Tu n'as pas avantage à  
19 être trop bas, tu ne l'auras pas. Tu as avantage à  
20 avoir le juste prix. J'ai trouvé que c'était un bon  
21 système.

22 Q. [741] Mais, vous savez, les entrepreneurs en  
23 construction, eux, lorsqu'on fait... lorsqu'ils  
24 vont... ils participent à un appel d'offres public,  
25 c'est le prix seulement qui...

1 R. Je sais.

2 Q. **[742]** Parce qu'on doit... quand je prends votre  
3 raisonnement, j'en conclurais que parce que c'est  
4 le prix seulement, eux aussi leurs travaux ne sont  
5 pas parfaits parce qu'ils se compétitionnent  
6 uniquement sur le prix.

7 R. Oui, mais c'est du... c'est de l'entreprise de  
8 construction. Nous, c'est du service professionnel.  
9 Du service professionnel, c'est du temps.

10 Q. **[743]** Bien, c'est justement. Je croirais que parce  
11 que ce sont des services professionnels, le  
12 « professionnel » ferait un travail de qualité,  
13 même s'il n'est jugé que par le prix.

14 R. Oui, mais... Oui, je suis d'accord là, mais il est  
15 pris dans une situation où il y a l'aspect  
16 commercial et il y a l'aspect service professionnel  
17 à rendre. Et l'aspect commercial lui dicte que,  
18 bien, s'il ne coupe pas son prix suffisamment, il  
19 n'aura pas le contrat.

20 Q. **[744]** Et en quoi c'est différent pour un  
21 entrepreneur en construction?

22 R. Bien, ce n'est pas nécessairement différent, mais  
23 eux autres là, c'est de la main-d'oeuvre, c'est de  
24 la machinerie, ce sont des matériaux, alors ils  
25 font leur cost. Écoutez, moi, je défends mon

1 industrie et non pas celle de la construction.  
2 Celle de la construction, c'est vrai, ils ont la  
3 même maladie, hein, t'sais, au niveau des  
4 entrepreneurs quand ils sont en concurrence libre  
5 là, bien, c'est le plus bas prix. Moi, j'ai déjà  
6 participé à des appels d'offres pour entrepreneur  
7 justement avec monsieur Clément Demers, à l'époque  
8 là, où on a fait une préqualification et après ça  
9 une soumission sur les prix. Mais, c'est... c'était  
10 bien, t'sais. Ça a très bien fonctionné.

11 Q. **[745]** Mais, si on fait l'hypothèse que l'Ordre des  
12 ingénieurs et le Syndic des ingénieurs font leur  
13 travail et donc on s'assure de la qualité du  
14 travail qui est fait par les firmes de génie civil,  
15 comme vous aviez fait un (inaudible)...

16 R. Mais l'Ordre ne s'assure pas...

17 Q. **[746]** ... de « qualification ».

18 R. Oui.

19 Q. **[747]** Après ça, en quoi c'est pénalisant de les  
20 mettre en concurrence sur le prix si on veut... Si  
21 on pense du côté des citoyens qui veulent, bien  
22 sûr, en avoir pour son argent et payer un prix  
23 raisonnable.

24 R. Oui, mais l'Ordre ne surveille pas les firmes.  
25 L'Ordre surveille les individus. Alors, quand on a

1 un contrat chez nous, l'individu qui va réaliser le  
2 projet là, si la soumission qui a été faite par la  
3 firme est trop basse, bien, l'ingénieur qui va  
4 faire le projet, t'sais, oui, lui, il a la  
5 responsabilité de faire le projet jusqu'au...  
6 t'sais, dans la totalité du service professionnel  
7 qu'il a à rendre et en vertu de son Code de  
8 déontologie et tout, et tout. Mais là, si le prix  
9 n'est pas là, bien, la rentabilité ne sera pas là.  
10 Et puis, c'est un cercle vicieux tout ça là.

11 Alors, vous n'avez pas tort, t'sais, c'est  
12 sûr. Comment je pourrais dire donc? Et d'ailleurs,  
13 on ne voit pas, dernièrement là, les prix bas qu'on  
14 a vus, il n'y a pas de mauvais service qui est  
15 rendu. Le service est bien rendu. Je suis convaincu  
16 que les projets ne sont pas optimisés autant qu'ils  
17 devraient l'être, mais le service est bien rendu.  
18 Les ingénieurs demeurent professionnels dans ce  
19 qu'ils font, c'est sûr.

20 Q. **[748]** Je reviens sur l'Ordre des ingénieurs, vous  
21 dites que, dans les firmes on va regarder la  
22 qualité du travail d'un individu.

23 R. Oui.

24 Q. **[749]** Est-ce que vous avez l'impression que cet  
25 examen-là de la qualité du travail d'un individu

1 est suffisant pour vraiment que l'Ordre puisse  
2 conclure que dans l'ensemble pour l'industrie, oui,  
3 j'ai mis les contrôles assez en place pour  
4 m'assurer de la qualité des services rendus par les  
5 professionnels qui font partie de mon ordre?

6 R. C'est parce que l'Ordre là, elle va regarder au  
7 niveau déontologique là. Si on regarde au niveau de  
8 remplir les exigences contractuelles pour un  
9 client, une municipalité, je ne suis pas convaincu  
10 là que l'Ordre peut intervenir là dans... t'sais,  
11 qu'ils ont tous les pouvoirs là pour s'assurer de  
12 la qualité de ce qui se fait, t'sais. Le travail  
13 peut être bien fait au niveau déontologique,  
14 professionnel et tout, mais peut-être qu'il n'est  
15 pas aussi bien fait que ça. Il n'est pas aussi  
16 optimisé qu'on aurait souhaité au niveau du contrat  
17 qu'on fait avec la municipalité, par exemple.

18 Q. **[750]** Je ne suis pas ingénieur, mais dans un autre  
19 professionnel que je connais, je sais que l'Ordre  
20 professionnel a des contrôles sur la qualité du  
21 travail livré par le professionnel. Est-ce que vous  
22 me dites là qu'à l'Ordre des ingénieurs, on ne fait  
23 pas de contrôle sur la qualité du travail?

24 R. Non, on fait du contrôle sur la qualité du travail,  
25 c'est-à-dire les dossiers sont bien tenus, les

1 notes de calculs sont... sont bien faites, et  
2 caetera, et caetera. Oui, à ce niveau-là, mais ça  
3 ne veut pas dire que le projet en bout de ligne est  
4 bien optimisé. T'sais, un projet là, on peut  
5 travailler cent (100) heures sur le projet, on peut  
6 travailler trois cents (300) heures sur le projet.  
7 Il y a un équilibre dans tout ça là, t'sais.

8 Q. **[751]** Mais, le cent (100) heures, est-ce que  
9 l'Ordre met en place les contrôles suffisants pour  
10 s'assurer que ce cent (100) heures-là, lui, a été  
11 bien fait.

12 R. Oui. Oui. Oui.

13 Q. **[752]** Et vous pensez que l'Ordre dispose des moyens  
14 suffisants pour enquêter ou vérifier une firme de  
15 votre taille à vous?

16 R. Ah! Oui, tout à fait. Ils sont venus chez nous là,  
17 hein, puis quand ils rentrent là, ils vont enquêter  
18 tous les ingénieurs là dans notre bureau.

19 Q. **[753]** Mais, ce sont qui... ce sont qui ces gens-là  
20 qui viennent justement vous enquêter? Ils  
21 viennent... ils sont de d'autres firmes?

22 R. Non, non, non, ce sont des permanents de l'Ordre  
23 des ingénieurs du Québec.

24 Q. **[754]** Et à la permanence de l'Ordre, on a la taille  
25 suffisante pour avoir... aller chercher de

1 l'expertise pour aller enquêter des Genivar de ce  
2 monde?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. **[755]** Oui!

5 R. Oui.

6 Q. **[756]** Très bien.

7 (12:29:29)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[757]** Bon. Alors, ce que vous venez de dire, c'est  
10 que, si je comprends bien, c'est qu'en raison des  
11 prix, vous allez avoir une tendance à mettre cent  
12 (100) heures plutôt que trois cents (300) heures.

13 R. Bien oui.

14 Q. **[758]** Bon. Mais, vous avez dit aussi que la qualité  
15 était excellente, que les projets sont très bien  
16 faits...

17 R. Oui.

18 Q. **[759]** ... et qu'il n'y a pas de difficulté à ce  
19 niveau-là.

20 R. Oui. Mais, pas nécessairement optimisés.

21 Q. **[760]** Bien, c'est-à-dire que... c'est-à-dire que  
22 vous prenez le tiers du temps pour faire le travail  
23 que, si vous vouliez l'optimiser...

24 R. Oui.

25 Q. **[761]** ... à souhait, vous prendriez trois cents

1 (300) heures.

2 R. Oui.

3 Q. **[762]** Mais, ça veut peut-être dire qu'il y a deux  
4 cents (200) heures de trop aussi.

5 R. Bah!

6 Q. **[763]** Si le travail est bien fait en cent (100)  
7 heures.

8 R. Je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord  
9 parce qu'il y a... il y a quand même un effort  
10 minimum d'investissement dans l'ingénierie.

11 Q. **[764]** Et il n'est pas fait l'effort minimum?

12 R. Minimum, oui. O.K. Mais, il y a... Le cent (100)  
13 heures de plus qu'on peut mettre là va peut-être  
14 sauver un demi million (500 000 \$) sur le projet,  
15 t'sais, si on trouve là... peu importe le projet  
16 là, si on trouve une meilleure idée, si on raffine  
17 notre conception, que ce soit un dimensionnement de  
18 poutres d'acier - là je parle de cas bien simple là  
19 - à des projets beaucoup plus complexes. Des  
20 projets de traitement d'eau potable, par exemple  
21 là, il y a beaucoup d'heures qui se dépensent en  
22 étude d'avant-projet, beaucoup. Pourquoi? Parce que  
23 c'est important là, à cette étape-là, d'optimiser  
24 les systèmes, de fouiller tout ça et puis...

25 Q. **[765]** Mais, il y a un danger aussi que si on



1 octroie trois cents (300) heures que ça en soit  
2 seulement deux cents (200) qui soient travaillées.

3 R. C'est sûr. Hum!

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[766]** Est-ce que c'est un bon moment pour prendre  
6 la pause du midi?

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Perreault, vous êtes toujours sous le même  
12 serment.

13 (14:02:06)

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[767]** Alors, Monsieur Perreault, on s'est laissé ce  
16 matin puis, à un moment donné, on a dévié un petit  
17 peu, mais on commençait à aborder la question du  
18 ministère des Transports et des contrats. Je vous  
19 ai demandé d'établir l'ordre de grandeur des  
20 contrats que Genivar obtient du ministère des  
21 Transports. Je ne me souviens pas, m'avez-vous  
22 donné un chiffre?

23 R. À peu près quarante millions (40 M\$) au Québec.

24 Q. **[768]** Et si je vous proposais, à ce moment-ci,  
25 peut-être de vous montrer un tableau cumulatif

1 préparé par la Commission ici. Madame Blanchette,  
2 ça va être le tableau, excusez-moi, c'est l'onglet  
3 2 de notre volume que je produirai sous la  
4 prochaine cote qui est 550.

5 LA GREFFIÈRE :

6 C'est exact.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. [769] Merci.

9

10 45P-550 : Tableaux représentant le nombre de  
11 contrats, la valeur des contrats et  
12 part de marché de six firmes de génie  
13 civil pour l'octroi des contrats de  
14 conception des plans et devis et de  
15 surveillance des travaux du MTQ 1997 à  
16 2012

17

18 Monsieur Perreault, regardez. Alors, il s'agit d'un  
19 contrat qui fait référence, en fait - un contrat -  
20 un graphique qui fait référence au nombre de  
21 contrats, la valeur de ces contrats et les parts de  
22 marché des six grandes firmes de génie civil dans  
23 l'octroi des contrats, conception des plans et  
24 devis et de surveillance des travaux par le  
25 ministère des Transports.

1                   Alors, on va y traiter, dans la première  
2                   colonne, chez Genivar, CIMA+, SNC-Lavalin, Dessau,  
3                   BPR, Roche et finalement tous les autres dans la  
4                   dernière catégorie. On voit que, on va de mil neuf  
5                   cent quatre-vingt-dix-sept (1997), c'est la  
6                   première colonne à gauche, jusqu'à deux mille onze  
7                   (2011), deux mille douze (2012), la dernière  
8                   colonne.

9                   Je vous demanderais de regarder dans la  
10                  colonne « Genivar », au niveau du pourcentage, et  
11                  on constate qu'en mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
12                  sept (1997) Genivar obtient six contrats, valeur de  
13                  un million (1 M\$) pour six pour cent (6 %) de la  
14                  valeur des contrats du ministère. Et on avance  
15                  jusqu'en deux mille onze (2011), deux mille douze  
16                  (2012), à cent quatre-vingt-douze (192) contrats  
17                  pour quarante millions (40 M\$). Et on peut même  
18                  constater que les années précédentes ça a été  
19                  quarante-huit millions (48 M\$), cinquante-cinq  
20                  millions (55 M\$), quarante-six millions (46 M\$).  
21                  Alors, on peut dire que de deux mille huit (2008) à  
22                  deux mille onze (2011), ça a été des très bonnes  
23                  années...

24                  R. Oui.

25                  Q. [770] ... chez Genivar au niveau du nombre de

1           contrats et de leur valeur totale.

2           R. Oui.

3           Q. **[771]** Vos pourcentages des parts de marché qui vont  
4           de six pour cent (6 %) en quatre-vingt-dix-sept  
5           (97) et qui vont augmenter même pour atteindre  
6           jusqu'à vingt-deux pour cent (22 %) en deux mille  
7           six (2006), se maintenir par la suite. Regardez,  
8           dix-sept (17 %), dix-neuf (19 %), seize (16 %),  
9           vingt (20 %), seize pour cent (16 %), on met une  
10          moyenne totale à seize pour cent (16 %) sur ces  
11          années-là, mais c'est en progression depuis les  
12          dernières années.

13          R. D'accord.

14          Q. **[772]** Si on venait qu'à faire le même exercice avec  
15          les autres firmes, on va constater que chez CIMA,  
16          la valeur qui, elle aussi, a augmenté les dernières  
17          années en pourcentage, va atteindre treize (13 %),  
18          quatorze (14 %), quinze pour cent (15 %), là, les  
19          dernières années, une moyenne de quatorze (14 %),  
20          treize pour cent (13 %) chez SNC-Lavalin, douze  
21          (12 %) chez Dessau, huit (8 %) chez BPR et huit  
22          pour cent (8 %) chez Roche. On peut donc dire,  
23          c'est de là l'affirmation que Genivar est un, en  
24          fait, le principal récipiendaire des contrats du  
25          ministère des Transports, aujourd'hui.

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[773]** Regardez, d'autre part, la dernière colonne  
3 « Autre », pas tellement pour le nombre de contrats  
4 ou la valeur, mais regardez les pourcentages à  
5 côté. Mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997),  
6 quatre-vingt-dix-huit (98), les autres, tous les  
7 autres ensemble obtiennent soixante et onze pour  
8 cent (71 %) des contrats en quatre-vingt-dix-sept  
9 (97), quatre-vingt-dix-huit (98). Et regardez la  
10 chute de ce chiffre-là. Soixante et onze (71 %),  
11 soixante-cinq (65 %), soixante-quatre (64 %),  
12 quarante-quatre (44 %), cinquante-sept (57 %),  
13 quarante-deux (42 %), vingt-neuf pour cent (29 %),  
14 quarante et un (41 %), vingt-deux (22 %), trente  
15 (30 %), vingt-quatre (24 %), vingt-cinq (25 %) et  
16 dix-sept (17 %).

17 R. D'accord.

18 Q. **[774]** Il y a une concentration assez intense chez  
19 les six principaux... six principales firmes de  
20 génie maintenant de tous les contrats du ministère.

21 R. Tout à fait, oui.

22 Q. **[775]** Est-ce qu'il y a de la collusion au ministère  
23 des Transports?

24 R. Il n'y en a pas, je suis convaincu. Il y a une  
25 concentration parce qu'il y a eu beaucoup de

1 consolidations du marché, hein, dans les dix (10)  
2 dernières années. Alors, les firmes, les grandes  
3 firmes sont devenues plus grandes. Il y a plusieurs  
4 des petites firmes qui recevaient des contrats.  
5 J'ai déjà un exemple chez nous. Ryan Labelle qui  
6 travaillait dans Les Laurentides, qui travaillait  
7 et qui devait être parmi les autres avant, mais qui  
8 sont chez nous maintenant.

9 Q. [776] Est-ce que c'est rien que le fruit de la  
10 concentration ou si c'est parce que les plus petits  
11 ont dû s'écraser ou se faire avaler?

12 R. Ils se sont fait avaler, ça c'est sûr, de par la  
13 consolidation du monde du génie-conseil. Ça, c'est  
14 indéniable, t'sais. Bon. « Écraser » là, le terme,  
15 je ne sais pas s'ils se sont fait écraser.

16 Évidemment, vous remarquez chez nous, là, en mil  
17 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) quand je  
18 suis arrivé chez Genivar, on venait de se faire  
19 acheter par Genivar, on faisait à peu près pas de  
20 contrats au ministère des Transports, on n'avait  
21 pas d'équipe, puis on l'a développée avec les  
22 années, puis on est... on a développé une grosse  
23 équipe pour le transport. Puis à un moment donné,  
24 t'as de l'expertise, t'as des... t'as des  
25 réalisations qui t'amènent à être mieux qualifié

1 sur le prochain appel d'offres. Et j'avoue que,  
2 oui, on a bien réussi de ce côté-là.

3 Q. [777] O.K. Et vos principaux contrats au ministère  
4 des Transports sont de quelle nature?

5 R. Il y a de toutes natures. Il y a des grands  
6 projets, l'échangeur 640-15, l'échangeur Dorval,  
7 Turcot, on est un peu impliqué dans Turcot. Toutes  
8 les dalles de béton autour de Montréal, les  
9 autoroutes, la 40, la 15, les reconstructions de  
10 dalles de béton, je pense qu'on a eu la majeure  
11 partie des contrats dans ce domaine-là. Je  
12 dirais...

13 (14:08:01)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [778] Est-ce que c'est un consortium ou seulement  
16 Genivar?

17 R. C'est souvent en consortium.

18 Q. [779] O.K. Et je note, en regardant les chiffres,  
19 que particulièrement en deux mille onze (2011),  
20 deux mille douze (2012), que les chiffres sont à  
21 peu près tous égaux. C'est-à-dire, seize pour cent  
22 (16 %) Genivar, quatorze pour cent (14 %) CIMA+,  
23 quinze pour cent (15 %) SNC-Lavalin, quinze pour  
24 cent (15 %) Dessau, dix pour cent (10 %) BPR, et  
25 treize pour cent (13 %) Roche.

1 R. Oui.

2 Q. **[780]** C'est pas mal une part égale des contrats  
3 divisés entre chacun des...

4 R. Oui, mais il n'y a pas de division des contrats,  
5 j'en suis convaincu, il n'y a pas de division des  
6 contrats au ministère des Transports. C'est la Loi  
7 17. Alors c'est les appels d'offres, basés sur  
8 la... la sélection basée sur la compétence, avec  
9 l'application du décret. Évidemment, nous on est  
10 souvent en consortium avec CIMA, avec SNC-Lavalin,  
11 avec Dessau aussi. Je pense que c'est les  
12 principaux avec qui on fait des consortiums.

13 Alors, quand on est en consortium, c'est  
14 souvent cinquante, cinquante (50-50), et là ce  
15 n'est pas des consortiums imposés, là, c'est de  
16 nous-mêmes, qui formons ces consortiums-là. Alors,  
17 peut-être un peu normal qu'il y ait un peu cette  
18 répartition-là, où on est tous ensemble dans ces  
19 projets-là. Mais...

20 Q. **[781]** Dans ces cas-là, ça passe par les comités de  
21 sélection, si j'ai bien compris?

22 R. Ça passe par les comités de sélection.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[782]** Bon. Vous, il y a une consolidation dans  
25 l'industrie, vous êtes de plus en plus gros.



1 R. Oui.

2 Q. **[783]** Ce sont des travaux qui sont... Bon. Là, ça  
3 c'est... Les documents qu'on nous montre, c'est des  
4 contrats de conception, de plans et devis,  
5 surveillance des travaux, c'est des routes, ça fait  
6 longtemps qu'on en fait, c'est des ponts, ça fait  
7 longtemps qu'on en fait.

8 R. Oui.

9 Q. **[784]** Ce n'est pas des... Ce n'est pas des... C'est  
10 des travaux de nature, je dirais, exceptionnelle,  
11 là. C'est du grand volume de types de contrats.  
12 Pourquoi, dans vos firmes, qui êtes rendus d'une  
13 taille assez grande, vous sentez le besoin de vous  
14 mettre en consortium, alors que vous avez la taille  
15 suffisante pour... C'est quoi...

16 R. C'est une question qu'on s'est souvent posée. Tu  
17 sais, à un moment donné, pourquoi se mettre en  
18 consortium. C'est qu'à un moment donné, tu es en  
19 consortium sur un projet. Arrive le prochain  
20 projet, là tes ressources... Ce sont des projets  
21 qui mobilisent beaucoup de ressources. Les  
22 surveillances de chantier, au ministère des  
23 Transports, c'est des équipes de douze (12), seize  
24 (16) personnes qu'il faut mettre au chantier.  
25 Alors, à partir du moment où on est pris dans des

1 consortiums, bien, les prochains projets, à un  
2 moment donné on va manquer de monde, on va  
3 continuer à faire un consortium, et on va le faire  
4 aussi par... Comment je pourrais dire, donc? Par  
5 opportunité, là. À savoir, là... Je sais qu'on a  
6 fait des consortiums, je me demande si ce n'est pas  
7 avec Dessau, où eux étaient plus présents, comme  
8 dans la région de Saint-Jérôme, la DT de Saint-  
9 Jérôme, vous avez un bureau là-bas. Nous, à  
10 l'époque on n'en avait pas. Alors, ça nous donne  
11 des points pour la proximité. Parce que le barème  
12 est ainsi fait comme... Pas le barème, là, mais la  
13 grille de sélection est ainsi faite comme ça, il y  
14 a des points pour la proximité, le ministère des  
15 Transports favorise beaucoup le régionalisme.

16 Vice versa, nous, on a beaucoup, beaucoup  
17 de bureaux régionaux. Alors, on se fait approcher  
18 souvent, par exemple en Abitibi, la route des Monts  
19 Otish, qui est dans le plan du Grand Nord. Là c'est  
20 Tecsalt qui nous a approchés pour se mettre avec  
21 nous. Nous, on a une toute petite équipe à Amos.  
22 Alors, on les a pris avec nous autres.

23 Alors, il n'y a pas... Il n'y a pas de  
24 collusion. Tu sais, il n'y a pas... Il n'y a pas  
25 de... d'intention, là, d'étouffer le marché. C'est

1 sûr, quand on se met tous en consortium, bien, au  
2 lieu d'être... Les chances sont plus fortes. Hein?  
3 On s'entend, là, les chances sont plus fortes de  
4 gagner le projet. Alors... Mais ce n'est pas fait  
5 comme à la Ville de Montréal, ce n'est pas fait  
6 intentionnellement, pour se partager le marché. Pas  
7 du tout. C'est très concurrentiel.

8 Q. [785] Quand vous vous mettez en consortium, ça  
9 réduit nécessairement le nombre de soumissionnaires  
10 potentiels, là.

11 R. C'est ça.

12 Q. [786] Supposons qu'il y a huit firmes, puis, neuf  
13 firmes, puis on décide de former un consortium de  
14 trois, on tombe à trois firmes qui vont se  
15 compétitionner.

16 R. C'est sûr.

17 Q. [787] C'est ça. C'est des consortiums de trois...

18 R. Quand je vous dis ça nous donne plus de chances, on  
19 a plus de chances.

20 Q. [788] Mais c'est ça, mais ça réduit la compétition,  
21 le fait que vous êtes en consortium, là. Vous avez  
22 moins de joueurs qui vont déposer un appel  
23 d'offres.

24 R. C'est indéniable.

25 Q. [789] Parce que ce qui est frappant dans cette

1 industrie, c'est que tout le monde fraie avec tout  
2 le monde, aussi. Normalement, on pourrait penser  
3 qu'une firme de génie civil va s'acoquiner plus  
4 souvent avec une autre, puis va rester avec elle,  
5 puis va bouger avec elle, alors que là vous avez de  
6 multiples occasions où vous travaillez en  
7 partenariat avec une de temps en temps, puis vous  
8 la surveillez dans un autre chantier, parce que là  
9 vous n'êtes pas avec elle, et vous refaites un  
10 partenariat avec cette firme-là quelque temps  
11 après. Est-ce que c'est une pratique de l'industrie  
12 que vous voyez hors Québec? Parce que vous avez des  
13 activités hors Québec?

14 R. Oui. Hors Québec, oui. À l'international aussi,  
15 oui. On s'est mis en consortium pour des appels  
16 d'offres pour des grands projets en Ontario.  
17 L'autoroute 400... Je ne me souviens plus, là,  
18 400... Peu importe, là. On fait des consortiums.  
19 Parce que les...

20 Q. **[790]** Mais on peut comprendre, pour un très grand  
21 projet, pour des grands projets, qu'on aille  
22 chercher des partenaires.

23 R. Oui.

24 Q. **[791]** Mais pour des projets, parce que ce n'est pas  
25 tous des contrats de cent millions (100 M)...

1 R. C'est des projets de cinq, dix millions (10 M),  
2 hein? C'est des gros projets au ministère des  
3 Transports. Ils sont rares, les petits projets. Les  
4 petits projets sont à l'intérieur de la  
5 qualification régionale, parce qu'une fois par  
6 trois ans, je crois, là, le ministère des  
7 Transports qualifie les firmes au niveau régional,  
8 et si on est qualifié, par exemple, en routes,  
9 après ça on se fait appeler pour des contrats en  
10 gré à gré, cent mille (100 000), deux cent mille  
11 (200 000), je pense qu'ils ont le droit jusqu'à  
12 moins de deux cent mille (200 000) d'honoraires.

13 Q. **[792]** C'est ce qu'on lit, là.

14 R. Le reste c'est souvent, souvent des projets de  
15 deux, trois, quatre millions (2-3-4 M) et plus.

16 Q. **[793]** Est-ce que je comprends que, si le ministère  
17 des Transports avait des contrats un peu plus  
18 petits, vous seriez moins porté à faire des  
19 consortiums...

20 R. C'est sûr.

21 Q. **[794]** ... vous seriez un plus grand nombre de  
22 soumissionnaires pour pouvoir vraiment faire jouer  
23 un peu plus la compétition entre vous?

24 R. Oui. Un projet de l'ordre de un million (1 M)  
25 d'honoraires, là, on n'aura pas tendance à faire un

1 consortium. Pas à la grosseur qu'on a, nous,  
2 aujourd'hui.

3 Q. **[795]** Donc, la taille des contrats du ministère des  
4 Transports vous invite à des consortiums?

5 R. Oui.

6 Q. **[796]** Puis vous n'avez jamais, jamais pensé que  
7 vous étiez un peu en conflit d'intérêts quand, dans  
8 les faits, pour un chantier, vous êtes en  
9 partenariat avec une firme puis, pour l'autre  
10 chantier d'à côté, vous êtes en train de la  
11 surveiller au niveau des plans... vous prenez ses  
12 plans et devis et vous regardez la qualité de ses  
13 plans et devis? Est-ce que c'est déjà arrivé que,  
14 dans le fond...

15 R. Oui. Oui, c'est sûr, ça soulève cette question-là.  
16 En plus, si on amène les PPP. Là, nous, on a fait  
17 l'autoroute 25 en PPP, alors on était en  
18 partenariat avec un entrepreneur, on est sous-  
19 traitant d'un entrepreneur, qui est Hewitt, pour ne  
20 pas le nommer, et CIMA était la firme représentante  
21 du client, qui surveillait l'ensemble du processus.  
22 Alors, oui, ça donne une apparence de conflit,  
23 c'est indéniable. Je pense que c'est une question  
24 que l'industrie se pose depuis plusieurs années,  
25 vous avez raison.

1 Q. **[797]** Mais je comprends de vos propos que les  
2 pratiques du ministère des Transports vous incitent  
3 à ça aussi, là, à la création de consortium? Si ces  
4 pratiques-là étaient changées, par exemple si les  
5 contrats étaient plus petits, vous n'iriez pas  
6 nécessairement en partenariat, en consortium?

7 R. On n'irait pas en partenariat. Sauf que je ne suis  
8 par sûr qu'ils seraient capables de faire les  
9 contrats plus petits. Quand il y a un échangeur de  
10 cent cinquante millions (150 M) de coûts de  
11 travaux, ça devient un gros contrat, là.

12 Q. **[798]** Oui, c'est ça, mais...

13 R. Le morceler, des fois...

14 Q. **[799]** ... cent cinquante millions (150 M), je  
15 comprends, mais une route à l'extérieur de  
16 Montréal, ça ne doit pas coûter cent cinquante  
17 millions (150 M) à chaque fois, là.

18 R. Non, je suis d'accord. Mais, nous, on a été  
19 beaucoup, beaucoup impliqués dans les grands  
20 projets d'infrastructure de la région de Montréal.  
21 Des échangeurs, des réfections de ponts, des... la  
22 reconstruction de dalles de béton sur des  
23 kilomètres de...

24 Q. **[800]** Donc, en pratique, comment ça se déroule,  
25 c'est-à-dire quand le ministère des Transports

1 lance un appel d'offres public, là j'imagine que  
2 les téléphones partent, là, puis vous vous appelez  
3 entre vous pour savoir...

4 R. Les téléphones ont lieu avant.

5 Q. **[801]** Avant l'appel... comment vous savez que...

6 R. Oui. On sait que... souvent on va signer une  
7 entente qui va être valable pour un an. Deux ans,  
8 des fois. Parce qu'on sait que le projet s'en  
9 vient. On ne sait pas quand est-ce qu'il va être  
10 dans la programmation du ministère des Transports.  
11 Alors, les alliances se font souvent avant. Bien  
12 avant.

13 Q. **[802]** De quelle façon, avant? Comment vous dites...  
14 je voudrais comprendre un peu comment...

15 R. Bien, un an avant que le projet sorte, comme par  
16 exemple, le pont Champlain actuellement, les  
17 alliances sont en train de se faire, là, l'appel  
18 d'offres n'est pas sorti. Les alliances se font,  
19 là, les téléphones se font, les... Qui va être mon  
20 meilleur partenaire? Il n'y a personne qui va aller  
21 sur ce projet-là seul. Personne.

22 Q. **[803]** Ça, je comprends, c'est un très gros projet.  
23 Mais pour un bout de route, là, en région, par  
24 exemple, vous ne l'apprenez pas avant, que le  
25 projet va sortir?



1 R. Bien, on a fait, par exemple, le contournement de  
2 Rouyn, on le savait avant. C'est des projets  
3 majeurs, quand même, là. Mais, un bout de route,  
4 non. Ça, tu sais, on va le faire... ça arrive aussi  
5 que l'appel d'offres sort et puis là on n'est  
6 toujours pas branché, à savoir on y va seul... on  
7 évalue nos risques, nos opportunités, nos chances.  
8 Et puis si quelqu'un nous approche ou, nous, on  
9 approche quelqu'un puis on dit : « Bien, on a peut-  
10 être plus de chances d'y aller à deux », on va y  
11 aller à deux. Mais, la plupart du temps, les  
12 alliances sont faites bien avant.

13 Q. **[804]** Bien avant. Mais, quand vous déposez une  
14 soumission en consortium, est-ce que vous dites  
15 que, souvent, vous auriez pu le faire seul?

16 R. C'est comme je vous disais, c'est comme l'oeuf ou  
17 la poule, hein. Tu sais, à partir du moment où tu  
18 es pris dans plein de consortiums, bien, tu as de  
19 la misère à sortir de là après ça, là, parce que là  
20 tu vas manquer de ressources. Mais on s'est souvent  
21 posé la question et on... et on se la pose encore  
22 aujourd'hui, là, à savoir, on est-tu mieux d'y  
23 aller seul? Des fois on a pris des décisions, on y  
24 va seul, sachant que tous les autres étaient en  
25 consortiums, on était les seuls quand même.

1 Q. **[805]** Est-ce que parfois vous vous êtes dit : « Je  
2 vais y aller en consortium parce que ça va réduire  
3 la compétition puis j'ai plus de chances de le  
4 gagner »?

5 R. Bien, réduire la compétition... plus de chances de  
6 gagner, oui.

7 Q. **[806]** Mais réduire la compétition...

8 R. Bien, c'est l'effet...

9 Q. **[807]** Par la réduction de la compétition.

10 R. L'effet est là quand même, t'sais. L'effet est là.

11 Q. **[808]** Vous avez un concurrent de moins, si vous  
12 vous associez avec lui.

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[809]** Vous êtes en train de partager... à Montréal  
15 vous partagez les contrats, mais là vous êtes en  
16 train de partager un peu les honoraires qui  
17 résultent d'un appel d'offres, en partageant... en  
18 vous créant un consortium. Est-ce que ce n'est pas  
19 un peu cet effet-là?

20 R. Partager les honoraires?

21 Q. **[810]** Vous dites : « Bon, je vais y aller avec  
22 Dessau », puis, le contrat, c'est un point cinq  
23 million (1.5 M), « On va tout de suite s'entendre,  
24 c'est chacun sept cent cinquante (750) puis on va  
25 soumettre une seule proposition », quelque chose

1           comme ça?

2           R. Oui. Oui, oui. Oui, oui.

3           Q. **[811]** Et, parfois, c'est des ententes qui viennent  
4           avant même l'appel d'offres, quand, bien sûr, les  
5           travaux sont prévisibles, c'est un peu ça que vous  
6           m'avez dit?

7           R. Oui. Oui.

8           Q. **[812]** Bien. Merci.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[813]** Alors, au fond, vous avez pris goût à la  
11          culture qui a été implantée à Montréal et vous...

12          R. Non, ça n'a rien à voir.

13          Q. **[814]** Bien, c'est-à-dire, sans la ristourne de  
14          trois pour cent (3 %)...

15          R. Non, mais même l'habitude de faire des consortiums  
16          à Montréal, ça n'a rien à voir. Cette habitude-là  
17          existe au ministère des Transports bien avant. Bien  
18          avant.

19          Q. **[815]** Mais maintenant vous avez forcément réalisé  
20          que ça élimine plus facilement la compétition et ça  
21          donne de l'argent à tout le monde?

22          R. Ce n'est pas comme ça qu'on le voit. Honnêtement,  
23          là, on regarde chaque projet, un par un, et puis on  
24          regarde l'opportunité, oui, non, on se met en  
25          consortium, on ne se met pas en consortium. Il n'y

1 a pas de relation directe, là.

2 Q. **[816]** Tantôt, vous avez dit que, oui, vous étiez en  
3 conflit d'intérêts lorsqu'il vous arrive de  
4 surveiller une compagnie avec laquelle vous allez  
5 par la suite travailler. Est-ce que vous avez déjà  
6 songé à une façon d'éliminer ce conflit d'intérêts  
7 justement?

8 R. Bien, j'ai dit : « Il y a apparence de conflit  
9 d'intérêts », là, t'sais. On n'est pas  
10 nécessairement en conflit, mais il y a apparence de  
11 conflit d'intérêts. Ce n'est pas simple. T'sais, ce  
12 n'est pas simple. Avec la venue des grands projets  
13 clé en main, PPP, ces situations vont... Comment je  
14 pourrais dire donc? On pourrait... Surtout dans les  
15 projets en PPP, il y a un rôle pour l'ingénieur  
16 indépendant, il y a un rôle pour l'ingénieur qui  
17 est en conception, qui est dans le projet, puis il  
18 y a un rôle pour l'ingénieur qui agit comme  
19 représentant du maître d'ouvrage qui, lui,  
20 surveille tout le processus.

21 Notre choix, c'est davantage d'être dans la  
22 conception. Conception, plans et devis, d'être dans  
23 le projet. Alors, quand on fait ce choix-là, nous,  
24 c'est le choix qu'on a fait, donc on embarque avec  
25 les entrepreneurs, t'sais, pour être dans leur

1           équipe, pour réaliser le projet. Mais en même  
2           temps, est-ce qu'on va faire le choix de dire,  
3           c'est juste ça qu'on fait puis on laisse tomber les  
4           projets directs avec le maître d'ouvrage, qui est  
5           le ministère des Transports, dans d'autres projets?  
6           Bien non. On voudrait quand même pas tout mettre  
7           nos oeufs dans le même panier.

8                        Mais c'est... Comme je vous disais, c'est  
9           une question que l'industrie se pose beaucoup.  
10          C'est vrai que ça crée ces situations-là qui sont  
11          des apparences de conflit d'intérêts où on se  
12          retrouve tous ensemble. On est... Il y a encore  
13          beaucoup de compétition, t'sais, entre les firmes.  
14          Mais, t'sais, de temps en temps, on est  
15          compétiteurs; de temps en temps, on se retrouve  
16          partenaires. Alors, c'est vrai que ça peut paraître  
17          un peu incestueux tout ça.

18          Me PAUL CRÉPEAU :

19          Q. **[817]** Et c'est peut-être parce que ça peut paraître  
20          incestueux, mais il n'est pas exact aussi que  
21          l'expérience des quatre années, deux mille quatre  
22          (2004), deux mille cinq (2005), deux mille neuf  
23          (2009) à Montréal, a démontré, du moins aux firmes  
24          de génie, qu'il y a un certain intérêt, là je le  
25          mets entre guillemets, à faire de la collusion, en

1 ce sens qu'il n'y a plus de compétition, il y a des  
2 revenus pour tout le monde, les revenus sont plus  
3 faciles à prévoir, et ils sont peut-être maximisés  
4 aussi parce qu'il n'y a pas de compétition sur le  
5 prix?

6 R. Bien, non, je ne suis pas vraiment d'accord avec  
7 ça, parce qu'à Montréal, c'est une collusion  
8 dirigée par le client. C'est le client qui veut  
9 nourrir tout le monde. Et puis, bon, c'est sûr  
10 qu'on en est bien heureux, là. Les projets du  
11 Ministère, non. Comme je vous dis, les firmes, il y  
12 a eu beaucoup, beaucoup de consolidation dans les  
13 firmes. Il y a moins de compétition d'emblée. Au  
14 Québec, dans ces projets-là, il y a moins de  
15 compétition. Il faut comprendre que les projets du  
16 ministère des Transports, moi-même, je ne suis pas  
17 tellement expert. Je ne connais pas tellement les  
18 gens au Ministère.

19 Mais c'est... Comment je pourrais dire? Les  
20 procédures sont très strictes. Il faut faire les  
21 plans avec InRoads qu'on appelle, qui est un  
22 logiciel très spécialisé. Il y a beaucoup de... Je  
23 ne pense pas que le Ministère veut faire... T'sais,  
24 il y a un « learning curve » là-dedans. T'sais, je  
25 ne pense pas que le Ministère veut faire

1 l'enseignement, recommencer avec des nouveaux à  
2 chaque fois. Nous, on l'a vécu, ça. Il a fallu  
3 qu'on apprenne. Et puis... Bon. Alors, est-ce qu'on  
4 en vient à une étape où, finalement, seules les  
5 firmes qui sont habituées ont droit au chapitre?

6 T'sais, la façon dont les appels d'offres  
7 sont faits au ministère des Transports, il faut que  
8 tu démontres que tu as cinq projets, je ne me  
9 trompe pas, là, cinq projets semblables pour la  
10 firme. Et quand je dis « semblables », semblables,  
11 t'sais, si c'est un échangeur de cinquante millions  
12 (50 M\$), il faut démontrer qu'on en a fait des  
13 échangeurs de cinquante millions (50 M\$). Cinq  
14 projets pour le chargé de projet.

15 Alors, ce qu'on fait dans nos firmes, c'est  
16 qu'on monte nos chargés de projet, on les embarque  
17 sur un projet, bon, voilà, tu l'as réalisé, tu en  
18 as un, tu en as un deuxième, puis quand tu en auras  
19 cinq, là, là peut-être qu'on pourra te proposer  
20 comme chargé de projet au ministère des Transports.  
21 Alors, les règles sont très strictes, très  
22 strictes.

23 Q. [818] Est-ce que ces règles-là qui sont maintenant  
24 très strictes empêchent l'arrivée en jeu de  
25 nouveaux compétiteurs?

1 R. Je ne crois pas. Je ne crois pas. On l'a fait,  
2 nous. Les règles ne sont pas moins strictes, plus  
3 strictes qu'elles l'étaient en mil neuf cent  
4 quatre-vingt-dix-sept (1997). C'est pareil. C'est  
5 la même chose. On l'a fait. D'autres peuvent le  
6 faire aussi. Non, je ne crois pas.

7 (14:24:22)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[819]** Combien vous avez d'activités hors Québec?  
10 Vous avez des bureaux à quel endroit au Canada?

11 R. Partout, dans toutes les provinces. Écoutez, on a à  
12 peu près quarante (40 %), quarante-cinq pour cent  
13 (45 %) de nos activités au Québec. Le reste en  
14 Ontario. La deuxième plus grosse, c'est en Ontario.  
15 On travaille beaucoup avec le ministère des  
16 Transports de l'Ontario. Et toutes les provinces de  
17 l'ouest, les provinces de l'Atlantique.

18 Q. **[820]** Est-ce que le marché est plus compétitif en  
19 Ontario qu'il l'est au Québec au sens du nombre de  
20 firmes qui peuvent soumissionner sur un contrat?

21 R. Là, j'ai moins de connaissances là-dessus. Mais  
22 je...

23 Q. **[821]** Vos collègues...

24 R. ... ne crois pas. On voit encore beaucoup de  
25 grandes firmes en Ontario. Aecom est très présent



1 en Ontario. Et c'est un peu le même phénomène qui  
2 se passe. Est-ce qu'il y a autant de consortiums?  
3 Je ne saurais vous dire. Je pense qu'il y a un  
4 volume beaucoup plus gros en Ontario au niveau des  
5 travaux en transport.

6 Q. **[822]** Est-ce que les appels d'offres régionalisés,  
7 on fait... Le ministère fait de plus en plus appel  
8 à des appels d'offres régionalisés. Est-ce que ça a  
9 amené une réduction du nombre de soumissionnaires  
10 potentiels, ou comment a réagi l'industrie à cette  
11 approche-là?

12 R. Non, au contraire. Les appels d'offres régionalisés  
13 favorisent toutes les firmes en région. Non. Non.  
14 Je pense que de ce côté-là, ça a été...

15 Q. **[823]** La firme qui n'a pas de bureau dans la région  
16 ne peut pas soumissionner, là.

17 R. Non. À moins de se mettre en consortium avec une  
18 firme locale. Et c'est souvent ce qu'on voit, tu  
19 sais? Une petite firme locale, à un moment donné il  
20 y a un projet qui est très grand, qui sort dans son  
21 territoire, et qui... Elle va s'associer avec une  
22 grande firme qui n'a pas son bureau là, mais qui va  
23 l'aider pour avoir le projet.

24 Q. **[824]** Donc, va s'offrir au plus offrant, hors  
25 région, assez gros pour pouvoir soumissionner à

1 l'appel d'offres régionalisé.

2 R. Oui. Ça arrive. Oui.

3 Q. **[825]** Au ministère des Transports, vous l'avez dit  
4 d'ailleurs, là, c'est uniquement que la  
5 qualification, et par la suite une grille de  
6 tarifs. À la Ville de Montréal...

7 R. Exact.

8 Q. **[826]** ... vous savez, c'est un prix ajusté, là...

9 R. Oui.

10 Q. **[827]** On tient compte du... C'est un prix ajusté  
11 par la qualité de la proposition. Comment ça  
12 influence la façon que vous faites une soumission,  
13 cette façon de faire-là?

14 R. Bien, on ne fait pas de soumission, d'abord on fait  
15 une proposition de services qui est simplement  
16 technique, hein?

17 Q. **[828]** Oui, bien c'est ça, une soumission, pour moi,  
18 voulait dire également l'aspect technique. Quand  
19 vous savez que vous n'avez qu'à présenter  
20 uniquement que la qualité, est-ce que vous  
21 cherchez, par là, encore plus à aller chercher  
22 peut-être le partenaire qui a la compétence, le  
23 nombre d'années d'expérience, que...

24 R. C'est sûr. Tu sais, c'est arrivé... C'est arrivé  
25 souvent, tu sais? On avait... On n'avait pas le

1 chargé de projet que ça prenait. Hein? Alors, là on  
2 va s'associer avec, par exemple, SNC-Lavalin, qui a  
3 un meilleur chargé de projet que nous, là. Tu sais,  
4 comme nous, dans les ponts, les structures, on a  
5 une grande équipe, mais on n'a peut-être pas  
6 toujours le chargé de projet de haut niveau que ça  
7 prend pour un projet particulier. Alors, souvent on  
8 s'associait avec SNC-Lavalin, qui avait des  
9 meilleurs chargés de projet que nous. Et le chargé  
10 de projet compte dans la grille d'évaluation, là.  
11 Là je n'ai pas les pourcentages, mais compte  
12 certainement pour beaucoup, là. Vingt (20), trente  
13 pour cent (30 %) de ta note technique.

14 Q. **[829]** Parce que la logique veut que si on n'évalue  
15 une soumission d'un proposant uniquement que sur la  
16 qualité de l'équipe, bien sûr, on va aller  
17 chercher, si on ne l'a pas à l'interne, le  
18 partenaire pour se compléter. Alors que si on a un  
19 ajustement prix-qualité, on sait que le prix peut  
20 influencer aussi le choix du soumissionnaire. Donc  
21 on devrait voir, normalement, plus de consortiums  
22 au MTQ que - en proportion, j'entends, pour des  
23 contrats, bien sûr, des travaux où c'est possible -  
24 versus le monde municipal. Or, à Montréal, on en  
25 voyait beaucoup de consortiums, là. Donc, c'est la

1 demande...

2 R. Dans le monde municipal?

3 Q. **[830]** Dans le monde... À Montréal, on en voyait  
4 beaucoup de consortiums, à Montréal, vous l'avez  
5 dit.

6 R. Oui. Mais vous savez pourquoi aujourd'hui.

7 Q. **[831]** C'est ça. Donc, n'eût été de la demande, on  
8 aurait dû voir moins de consortiums à Montréal,  
9 mais...

10 R. Tout à fait. D'ailleurs, Montréal interdit  
11 maintenant les consortiums.

12 Q. **[832]** Puis comment vous avez réagi, dans votre...  
13 Si le ministère des Transports interdisait, demain  
14 matin, les consortiums?

15 R. Bien, on va suivre les règles, puis on va y aller  
16 tout seul. Tu sais? C'est sûr.

17 Q. **[833]** Et puis donc, ça augmenterait le nombre de  
18 soumissionnaires potentiels pour un...

19 R. Oui, mais je ne suis pas sûr que ça donnerait des  
20 chances à, mettons, les ceux qui ne sont pas les  
21 cinq grandes firmes que je vois là, là.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Les autres.

24 R. Je ne suis pas sûr qu'ils vont avoir des chances,  
25 là.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [834] O.K. Merci.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. [835] O.K. Sur ce processus-là au ministère des  
5 Transports, il y a des comités de sélection. Est-ce  
6 qu'il n'est pas exact que chez Genivar, on s'est  
7 toujours intéressé aux gens qui siègent sur les  
8 comités de sélection, et vous avez demandé, en  
9 vertu de la Loi sur l'accès à l'information, si je  
10 ne me trompe pas, d'avoir accès aux noms des gens  
11 qui siégeaient sur les comités de sélection après  
12 l'appel d'offres?

13 R. Après, oui.

14 Q. [836] O.K. Vous n'y avez pas accès avant, là, ça  
15 c'est...

16 R. Non.

17 Q. [837] O.K. Après. Alors, vous vous êtes intéressés  
18 à ça d'une façon assez systématique. D'ailleurs,  
19 vous n'êtes pas les seuls, je pense, là. Mais c'est  
20 un phénomène qui a été dénoncé...

21 R. Hum, hum.

22 Q. [838] ... où Genivar allait toujours savoir qui  
23 était, siégeait sur le comité de sélection.

24 R. Oui. Oui.

25 Q. [839] Pourquoi?

1 R. Bon bien ça, ce qu'on m'a rapporté, là, parce que  
2 je n'étais pas partie prenante à ces décisions-là,  
3 ces démarches-là, mais ce qu'on m'a rapporté, là,  
4 c'est qu'on voulait savoir comment notre offre  
5 avait été jugée. Bien, c'est une offre qui est  
6 jugée par un comité, une offre technique, alors,  
7 voir, dépendant des gens qui étaient sur le comité,  
8 est-ce qu'on a jugé l'offre plus en fonction du  
9 chargé de projet, est-ce qu'on a aimé le plus la  
10 méthodologie, pour...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[840]** Ça, vous n'avez pas besoin de savoir qui est  
13 le chargé... qui sont sur les comités de sélection  
14 pour savoir ça. Vous n'avez qu'à obtenir votre  
15 fiche technique, et vous allez savoir comment vous  
16 avez été jugé.

17 R. Oui.

18 Q. **[841]** Alors, pourquoi l'intérêt de savoir qui a  
19 jugé quoi?

20 R. Oui, la fiche technique ne dira pas grand-chose,  
21 là. Mais pour... Comment je pourrais dire, donc?  
22 Pour améliorer nos offres subséquentes, là, et puis  
23 pour savoir sur quel angle elle a été jugée... On  
24 connaît, tu sais, je ne vous le cacherai pas, les  
25 gens chez nous connaissent certains de ces gens-là,

1 et ils disent, bien, « Ah, tiens, un tel, avec qui  
2 on a travaillé sur tel projet, était sur le comité  
3 de sélection, donc il a aimé mon chargé de projet,  
4 parce que ça a bien été dans l'ancien projet. »

5 Q. **[842]** Mais là, Monsieur Perreault, je vous en prie.

6 R. Oui.

7 Q. **[843]** Vous pouvez voir les chiffres pour savoir  
8 quelle fut votre cotation sans nécessairement  
9 savoir qui était sur les comités de sélection.  
10 Alors, il y avait certainement... certainement un  
11 autre avantage que juste de me dire : « Ah! celui-  
12 ci était bien gentil pour nous. » Je suis sûre que  
13 vous avez autre chose qui vous intéressait.

14 R. Je ne pense pas. Honnêtement, je ne pense pas. Pour  
15 avoir parlé aux gens chez nous, là, qui ont demandé  
16 ça, là... je ne vois pas d'autre chose. Ce n'était  
17 pas pour dire : « O.K., on va aller porter un  
18 cadeau », ou quoi que ce soit, ce n'était pas ça.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[844]** Ça ne faisait pas partie, même pas cette  
21 idée-là, peut-être pour savoir qui inviter aux  
22 matchs de hockey dans la loge avec le service,  
23 là...

24 R. Non...

25 Q. **[845]** ... ce n'est pas...

1 R. Non, bien, les gens qui sont invités dans la loge  
2 puis tout ça, c'est les gens avec qui nos gens  
3 travaillent au jour le jour, tu sais, c'est des  
4 chefs de service, c'est des... des chargés de  
5 projet au ministère des Transports. Ces gens-là  
6 peuvent se retrouver sur des comités de sélection,  
7 bien sûr, qu'ils peuvent s'y retrouver.

8 Q. **[846]** Est-ce qu'il y en a déjà eu, des membres de  
9 comités de sélection, à votre connaissance, qui ont  
10 été invités à la loge?

11 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne les connais  
12 même pas moi-même, je ne pourrais pas vous dire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[847]** Je ne pense pas que monsieur Forcillo était  
15 quelqu'un avec qui vous travailliez au jour le  
16 jour?

17 R. Non. Non, je vous parle du ministère, là. Oui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[848]** Est-ce que Genivar a déjà embauché de  
20 nombreux anciens hauts fonctionnaires ou  
21 fonctionnaires du ministère des Transports?

22 R. Oui.

23 Q. **[849]** Il y en a toujours au sein de son équipe, là?

24 R. Il y en a encore qui sont là.

25 Q. **[850]** Quel est l'avantage d'engager... ce que



1 j'allais dire, même systématiquement des gens au  
2 ministère des Transports, quand vous avez eu la  
3 chance de mettre le grappin dessus, là?

4 R. Bien, « systématiquement », peut-être pas  
5 nécessairement, là...

6 Q. **[851]** Assez souvent.

7 R. ... mais souvent. Oui, oui, tout à fait, là, oui.  
8 Bien, ces gens-là sont connaisseurs, tu sais, de la  
9 machine du ministère des Transports, ils sont très  
10 connaisseurs. Alors, il y a des gens de tous  
11 niveaux là-dedans, je vous parlais de Pierre-André  
12 Dugas ce matin, c'est un ancien du ministère,  
13 Pierre-André Dugas. Alors, il connaît bien le  
14 milieu, il connaît bien la machine, il connaît bien  
15 la... la culture au ministère. Alors, je ne vous  
16 cache pas que c'est aidant, c'est sûr.

17 Q. **[852]** Ça ne nuit pas aux affaires, en tout cas.

18 R. Bien, non, ça ne nuit pas aux affaires, c'est  
19 aidant.

20 Q. **[853]** Et vous êtes là pour faire des affaires.

21 Alors, est-ce que ça peut faire partie de la  
22 composante de se dire : « Bien, on va aller engager  
23 untel, untel, qui était un directeur jusqu'à tout à  
24 fait récemment au ministère, il a encore ses  
25 entrées, ça ne nous nuira pas pour faire des

1 affaires avec le ministère »?

2 R. Oui, vous avez raison. Tout à fait.

3 Q. **[854]** On va peut-être passer sur la question  
4 maintenant... on a parlé, ce matin, du financement  
5 au niveau des partis municipaux, on va regarder la  
6 question du financement au niveau des partis  
7 politiques provinciaux. Vous-même, personnellement,  
8 Monsieur Perreault, vous avez participé, vous avez  
9 fait des dons aux partis politiques provinciaux?

10 R. Oui.

11 Q. **[855]** J'aimerais vous montrer, pour le moment...  
12 Madame Blanchette, ça va être l'onglet 4. Alors,  
13 c'est une pièce que j'ai demandé de produire, il  
14 s'agit des données qui nous proviennent... un  
15 tableau monté par les gens de la Commission, ici.  
16 Données du Directeur général des élections du  
17 Québec concernant les dons faits par monsieur  
18 Perreault et votre conjointe, son nom est caviardé,  
19 aux partis politiques provinciaux. On est rendu à  
20 551?

21 LA GREFFIÈRE :

22 C'est exact.

23

24 45P-551 : Données du Directeur général des  
25 élections du Québec (DGE) concernant

1                           les dons faits par François Perreault  
2                           et sa conjointe aux partis politiques  
3                           provinciaux.

4  
5       Q. [856] On voit, Monsieur Perreault, que de deux  
6       mille un (2001) à deux mille dix (2010), vous avez  
7       contribué, en fait, aux trois partis... trois  
8       principaux partis qui se retrouvent à l'Assemblée  
9       nationale. Commençant, deux mille un (2001), deux  
10      mille trois (2003), alors en deux mille un (2001),  
11      peut-être, de mémoire, qui était au pouvoir?

12      R. Ça doit être le PQ.

13      Q. [857] Vous le dites parce que vous voyez un  
14      montant?

15      R. Oui. Non, mais, de mémoire, oui, je pense que  
16      c'était le PQ qui était au pouvoir.

17      Q. [858] O.K. Et c'est peut-être comme ça avec ce  
18      raisonnement-là, en regardant où est l'argent,  
19      qu'on est capable de voir qui est au pouvoir ou qui  
20      avait la chance de le prendre cette année-là. Est-  
21      ce que c'est exact comme suggestion?

22      R. Comme je vous expliquais, là, ça c'est en lien  
23      direct avec les sollicitations qu'on recevait. S'il  
24      n'y a personne du Parti québécois qui nous  
25      appelait, une année donnée, c'est sûr qu'il n'avait

1 rien.

2 Q. **[859]** O.K. Êtes-vous en train de me dire qu'il n'y  
3 a personne du Parti libéral qui a cherché à obtenir  
4 du financement de vous ou, encore, des gens chez  
5 Genivar, en deux mille un (2001)?

6 R. Non, en... non, je ne suis pas prêt à dire ça,  
7 mais, moi, je n'en ai pas fait, tout simplement.

8 Q. **[860]** O.K. Alors, en deux mille un (2001), cinq  
9 cents (500), deux cent cinquante (250). En deux  
10 mille trois (2003), oups! on a un don de trois  
11 mille (3 000) à l'ADQ. Deux mille trois (2003)  
12 étant une année électorale, si je ne me trompe pas?

13 R. Oui, c'est possible, là, Oui. Hum.

14 Q. **[861]** Bien, depuis ce temps-là, on voit... vous  
15 contribuez, deux mille quatre (2004), au Parti  
16 libéral; cinq et six, au Parti québécois; deux  
17 mille sept (2007), au Parti libéral; deux mille  
18 huit (2008), Parti québécois et depuis ce temps,  
19 jusqu'en deux mille dix (2010), tout près du  
20 maximum annuel, là?

21 R. Oui.

22 Q. **[862]** Qui est de trois mille (3 000). Alors, ça  
23 vous donne un total de quinze mille dollars  
24 (15 000 \$) au Parti libéral, sept mille deux cent  
25 cinquante (7 250) au Parti québécois et trois mille

1 (3 000) à l'ADQ. Bon. Est-ce que c'est pas mal  
2 conforme à votre souvenir ça, de vos dons...

3 R. Oui.

4 Q. **[863]** ... que vous avez enregistrés? O.K.

5 R. Oui, tout à fait.

6 Q. **[864]** Et peut-être descendre, Madame Blanchette.

7 Pour le reste, là, on voit que votre conjointe, de  
8 deux mille deux (2002) à deux mille dix (2010),  
9 fait sensiblement les mêmes dons mais surtout au  
10 Parti libéral?

11 R. Oui.

12 Q. **[865]** Si je vous demandais, est-ce que c'est par  
13 grand souci de la démocratie, que vous y croyez...

14 R. Non.

15 Q. **[866]** ... à la grande cause?

16 R. Je crois à la démocratie, là, mais ce n'est pas par  
17 implication politique, là.

18 Q. **[867]** O.K. Et vous dites, encore une fois : « C'est  
19 parce qu'on était sollicité. »

20 R. Oui.

21 Q. **[868]** Je comprends, d'autre part, que de deux mille  
22 deux (2002) à deux mille dix (2010), les années où  
23 vous donnez au Parti libéral, êtes-vous en train de  
24 dire que vous n'avez pas été sollicité du côté du  
25 Parti québécois et vice versa, là?

1 R. Non, non. Pas du tout, là, mais fort probable qu'on  
2 a été sollicité aussi par le Parti québécois mais  
3 ce n'est pas moi ai donné.

4 Q. **[869]** Vous avez fait des choix aussi dans vos dons?

5 R. Oui, j'ai fait des choix dans mes dons en fonction  
6 de... à un moment donné, il y a une certaine  
7 capacité financière aussi, là, je n'ai pas pu faire  
8 des dons de dix mille dollars (10 000 \$) par année,  
9 là.

10 Q. **[870]** Vous n'en avez pas fait pour... vous en avez  
11 fait pour à peu près combien, je vous dirais, dans  
12 les dix (10) dernières années? Êtes-vous capable de  
13 nous donner une idée approximative combien, vous et  
14 votre conjointe, j'ai compris que c'était... c'est  
15 le même...

16 R. Oui, c'est le même portefeuille.

17 Q. **[871]** ... compte en banque?

18 R. Oui.

19 Q. **[872]** Vous avez pu donner combien à différents  
20 partis?

21 R. Une quarantaine de mille, là, à peu près. On a  
22 donné pas mal au maximum à chaque année.

23 Q. **[873]** Alors, ça, vous dites, on était sollicité,  
24 l'entreprise était sollicitée?

25 R. Oui.

1 Q. **[874]** Pouvez-vous nous expliquer comment ça  
2 fonctionne au niveau des entreprises? Chez Genivar  
3 qui vous sollicitait au nom de ces grands partis-  
4 là?

5 R. On ne me sollicitait pas moi personnellement. Je  
6 n'étais pas nécessairement connu. Le Parti libéral  
7 sollicitait un de nos développeurs, qui était à  
8 Québec. Son nom est William Keays pour ne pas le  
9 nommer. Lui, il se faisait solliciter par une  
10 personne du Parti libéral, une dénommée Violette  
11 quelque chose. Je n'ai pas son nom. Et au Parti  
12 québécois, c'était Yves Lortie qui se faisait  
13 solliciter ici à Montréal par la représentante du  
14 Parti québécois, qui est une dénommée Ginette  
15 Boivin.

16 Q. **[875]** Si je vous suggérais Violette Trépanier?

17 R. Oui, c'est ça.

18 Q. **[876]** Je ne vous demande pas s'il y a des liens de  
19 parenté.

20 R. Je n'ai aucune idée.

21 Q. **[877]** Alors, cette demande-là était faite, était  
22 adressée de quelle façon selon ce que vous en savez  
23 à Genivar?

24 R. Elle est adressée directement. Comme à William  
25 Keays, par exemple, la personne le contacte et puis

1           lui demande : « Regarde, on est en campagne cette  
2           année pour le central -je vous parle du central- et  
3           puis on aimerait une collaboration. »

4           Q. **[878]** O.K. Essayez de nous dire plus que ce que ça  
5           voulait dire? Qu'est-ce qu'on vous demandait? Est-  
6           ce qu'on vous fixait un objectif de financement?  
7           Est-ce qu'on s'attend à des montants particuliers?

8           R. Je ne pourrais pas vous dire qu'ils nous fixaient  
9           un objectif. Mais c'est sûr qu'il y avait des  
10          montants de demandés, là.

11          Q. **[879]** Oui.

12          R. Peut-être un vingt mille (20 000 \$) ou quoi que ce  
13          soit. Comment je pourrais dire? Ça ne voulait pas  
14          nécessairement dire, on vous demande que ce soit  
15          Genivar qui donne ça. Mais la question, la demande  
16          est adressée quand même à une personne de Genivar.  
17          On aurait pu se virer de bord et puis aller faire  
18          des sollicitations dans nos familles, peu importe.  
19          Mais dans les faits, ce n'est pas comme ça que ça  
20          se passe. On se vire de bord puis on demande à nos  
21          associés : « Il faudrait que vous fassiez des  
22          chèques pour le Parti libéral. » Alors, c'est comme  
23          ça que ça fonctionne tout simplement. Et puis des  
24          deux côtés, là.

25          Q. **[880]** Des deux côtés?



1 R. Parti québécois aussi.

2 Q. **[881]** O.K.

3 R. Oui.

4 Q. **[882]** Et ce financement-là, sentez-vous...

5 expliquez-nous comment vous vous... comment Genivar  
6 se sent là-dedans? Comment Genivar réagit à ces  
7 demandes-là qui reviennent année après année de  
8 financer des activités d'un parti politique? Quel  
9 est le risque? Quels sont les avantages? Qu'est-ce  
10 que vous sentez?

11 R. Écoutez, moi, j'ai toujours perçu ça comme, t'sais,  
12 quand on a nos clients privés, puis le client privé  
13 a sa fondation, puis il nous demande : « On  
14 aimerait que vous participiez à notre fondation. »  
15 Bien, nous, on est... Vous l'avez vu, là, on est un  
16 fournisseur important du gouvernement du Québec. Ce  
17 n'est pas juste le ministère des Transports, c'est  
18 les hôpitaux, les commissions scolaires, et cetera.  
19 Alors, bien, on nous demande du côté gouvernemental  
20 de participer au niveau du financement des partis.  
21 Alors, j'ai toujours vu ça comme ça. Puis on n'a  
22 jamais dit non. Qu'est-ce que ça nous apporte?  
23 Honnêtement, là, je ne peux pas vous dire que ça  
24 nous apporte de quoi. Est-ce que ça nous aurait  
25 nuit de dire non?

1 Q. **[883]** Est-ce qu'il y a un risque?

2 R. Peut-être.

3 Q. **[884]** O.K.

4 R. Hein, c'est plus dans ce sens-là que j'interprète.

5 Q. **[885]** Pourquoi prendre une chance!

6 R. Voilà!

7 Q. **[886]** O.K. Alors, quand on a décidé de faire ces  
8 contributions-là, à l'intérieur de l'entreprise,  
9 vous passez le message à vos associés, c'est peut-  
10 être ceux qui étaient chez Genivar incorporée?

11 R. Oui.

12 Q. **[887]** En fait, les anciens associés, les dirigeants  
13 de l'entreprise...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[888]** ... c'est le temps de contribuer. Puis ces  
16 gens-là, s'ils demandent d'être remboursés, j'ai  
17 compris que, vous, vous ne le demandiez pas...

18 R. Non.

19 Q. **[889]** ... mais ceux qui demandaient d'être  
20 remboursés, ils le sont?

21 R. Bien, il n'y avait pas de ligne directrice claire  
22 chez nous à cet effet-là. Comme je vous disais  
23 tantôt, c'était un peu comme décentralisé dans les  
24 opérations, puis « arrangez-vous! »

25 Q. **[890]** « Arrangez-vous! »

1 R. « Arrangez-vous avec ça! » Juste pour vous dire, on  
2 a fait... parce qu'il y a eu beaucoup d'enquêtes  
3 internes chez Genivar dans la dernière année, il y  
4 a eu une enquête interne à cet effet-là aussi.  
5 Alors, tous les gens qui ont contribué aux partis  
6 politiques dans les dix dernières années, selon le  
7 répertoire du DGE, ont tous été enquêtés à  
8 l'interne pour savoir s'ils avaient été remboursés.  
9 Et je vous confirme que, oui, il y en a qui ont été  
10 remboursés quand même une certaine partie. Il y en  
11 a non.

12 Q. **[891]** O.K. Il y en a qui ont été remboursés. Puis  
13 de quelle façon chez Genivar on remboursait?

14 R. Principalement ceux qui sont remboursés, c'est dans  
15 leurs comptes de dépenses, t'sais, du kilométrage,  
16 dans leurs comptes de dépenses.

17 Q. **[892]** Quelque chose qui se passe assez facilement  
18 au niveau de comptabilité?

19 R. Assez facilement, oui.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[893]** La proportion? Vous dites, il y en a qui ont  
22 été remboursés, il y en a qui ne l'ont pas été.

23 D'après vous?

24 R. Oui. C'est moins de cinquante pour cent (50 %).

25 Q. **[894]** Qui ont été remboursés?

1 R. Oui, moins de cinquante pour cent (50 %).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[895]** Et c'était quoi la ligne de conduite pour  
4 rembourser l'un et pas l'autre?

5 R. Il n'y en avait pas de ligne de conduite. C'est ça  
6 que je vous dis.

7 Q. **[896]** C'est juste parce que les autres ne le  
8 demandaient pas?

9 R. Non, c'est ça.

10 Q. **[897]** Et quand vous dites que c'était fait dans les  
11 comptes de dépenses, par exemple le kilométrage, il  
12 faut que ce soit par rapport à un dossier en  
13 particulier?

14 R. Non, non. Parce que, t'sais, c'est... Nous, on a  
15 des rubriques de développement d'affaires ou  
16 gestion qu'on appelle. Alors, ça passe dans le  
17 département mais pas dans les projets.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[898]** Bon. Vous dites, certains ont été remboursés  
20 par des comptes de dépenses. Est-ce qu'il y en a  
21 qui ont été remboursés en argent comptant?

22 R. Bien, j'ai su, oui, parce qu'on avait une... notre  
23 directrice qui était au bureau de Longueuil,  
24 Johanne Brodeur, qui, j'ai su, qu'elle avait eu une  
25 partie de remboursement comptant et j'ai su que ce

1 comptant-là provenait de la petite caisse du bureau  
2 de Longueuil, petite caisse, à savoir, il y a  
3 certaines petites municipalités où la vente des  
4 documents d'appels d'offres ne se fait pas à la  
5 municipalité, elle se fait dans nos bureaux.

6 Alors, la plupart des entrepreneurs qui  
7 viennent collecter les documents d'appels d'offres  
8 amènent un chèque, mettons que ça coûte deux cent  
9 cinquante dollars (250 \$) pour ramasser les  
10 documents, certains payent comptant. Alors j'ai su  
11 que cet argent-là a servi à...

12 Q. [899] O.K.

13 R. ... à rembourser.

14 Q. [900] Et on va regarder maintenant, on va  
15 redescendre plus spécifiquement, peut-être à  
16 l'intérieur des deux grands partis, là, qui ont  
17 formé le pouvoir les quinze (15) dernières années,  
18 au Parti québécois, particulièrement, vous-même,  
19 avez-vous contribué?

20 R. Si j'ai contribué... au?

21 Q. [901] Si vous avez contribué au Parti québécois?

22 R. Oui, oui, oui.

23 Q. [902] O.K. Faites de quelle façon, vos  
24 contributions?

25 R. Au Parti québécois?

1 Q. [903] Oui.

2 R. Chèque.

3 Q. [904] Par chèque?

4 R. Oui.

5 Q. [905] O.K. Savez-vous si d'autres associés de votre  
6 bureau ont contribué... vous dites qu'il y a eu une  
7 enquête interne qui a été faite, là, est-ce que  
8 vous avez été en mesure de déterminer à quel parti  
9 les contributions ont été faites par les associés  
10 du bureau?

11 R. Non, bien, l'enquête interne, premièrement, je n'ai  
12 pas eu accès à ça...

13 Q. [906] O.K.

14 R. ... c'est très récent, là...

15 Q. [907] O.K.

16 R. ... je n'ai pas eu accès à ça. Maintenant, bien,  
17 c'est chez vous, là, que j'ai vu le tableau de  
18 l'ensemble de nos associés avec les chèques qui ont  
19 été faits au deux partis.

20 Q. [908] O.K. Je veux juste retrouver les documents,  
21 Madame la Présidente... J'ai demandé... il s'agit  
22 de... il s'agit de l'onglet 11, Madame Blanchet.  
23 Document qu'on a... qui a été retouché ce matin,  
24 alors, il s'agit d'un document préparé ici, par la  
25 Commission. Graphique des contributions faites aux

1 deux partis qui ont formé le gouvernement de 1996 à  
2 2011, par des personnes à l'emploi de Genivar et  
3 certains de leurs proches, généralement, c'est les  
4 conjoints, là. Et cette liste-là, vous avez vu le  
5 grand tableau, les grandes listes, vous avez été en  
6 mesure, vous, de vérifier qui était encore à  
7 l'emploi, qui n'y était plus?

8 R. Exact.

9 Q. **[909]** O.K. On regarde juste ce grand tableau là,  
10 qui indique des grandes tendances. Regardez la  
11 ligne rouge, la ligne bleu, dans le tableau de  
12 gauche «Valeur des contributions aux Parti libéral  
13 et au P.Q.». On regarde, quatre-vingt-dix-huit  
14 (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), jusqu'en deux  
15 mille un (2001), c'est relativement constant, à  
16 moins de dix mille dollars (10 000 \$) au sein des  
17 deux partis. On contribue toujours un peu plus au  
18 Parti québécois qu'au Parti libéral et tout à fait  
19 par hasard, c'est le Parti québécois qui est au  
20 pouvoir...

21 R. Hum hum.

22 Q. **[910]** ... à ce moment-là. Bon. Regardez à partir de  
23 deux mille un (2001). On a une courbe tout de même  
24 assez remarquable où les dons vont monter jusqu'à  
25 soixante-mille dollars (60 000 \$), vont plafonner,

1 redescendre et bon, se tenir bon an mal an pour  
2 revenir jusqu'à tout près de vingt mille dollars  
3 (20 000 \$) en deux mille dix (2010). Est-ce que ça  
4 vous semble exact, selon ce que vous en savez...

5 R. Oui.

6 Q. [911] ... au sein des entreprises?

7 R. Oui, ça fait du sens.

8 Q. [912] O.K., chez Genivar, on contribuait et vous  
9 remarquerez qu'au P.Q., la ligne bleue en bas, là,  
10 ça reste en bas. O.K.?

11 R. Oui.

12 Q. [913] On contribuait au Parti libéral qui a été...  
13 les années au pouvoir on a contribué à grands coups  
14 d'argent. C'est exact, ça?

15 R. Bien, oui, oui, tout à fait. À cette hauteur-là,  
16 oui.

17 Q. [914] À cette hauteur-là? Et regardez, juste le  
18 tableau de droite, ce sont uniquement les  
19 contributions au montant maximal de trois mille  
20 dollars (3 000 \$). Il n'y en a pas avant deux mille  
21 un (2001) et tout à coup, regardez, tout de même,  
22 le nombre de contributions qui vont nous amener  
23 jusqu'à... bon, vingt mille dollars (20 000 \$), là,  
24 mais on voit qu'au Parti libéral, il y a tout de  
25 même beaucoup de contributions au montant maximal.



1 R. Oui.

2 Q. **[915]** La question est simple, monsieur Perreault,  
3 est-ce qu'il y a un lien de cause à effet entre le  
4 grand nombre de contrats obtenus au MTQ et vos  
5 contributions au parti politique, alors qu'ils sont  
6 au pouvoir?

7 R. Je ne pourrais pas vous dire. Peut-être que les  
8 sollicitations sont devenues plus importantes dans  
9 ces années-là, là, mais je ne pourrais pas vous  
10 dire le lien de cause à effet, là.

11 Q. **[916]** On a parlé des sollicitations, c'est évident.  
12 Sauf que dites-nous pas qu'au niveau du Parti  
13 québécois, il n'y avait pas de sollicitation dans  
14 ces années-là...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[917]** Il y a des sollicitations mais vous  
17 choisissez de contribuer au parti au pouvoir?

18 R. Bien de la difficulté à vous répondre à ça. Moi,  
19 l'impression que j'ai, c'est qu'on a été davantage  
20 sollicité par le Parti libéral dans ces années-là,  
21 tout simplement.

22 Q. **[918]** Le tableau c'est... 552.

23

24 45P-552 : Graphique des contributions faites aux  
25 partis qui ont formé un gouvernement

1 de 1996 à 2011 par des personnes à  
2 l'emploi de Genivar et par certains de  
3 leurs proches  
4

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [919] Donc, vous n'avez pas la conviction ou  
7 l'impression que quand vous contribuez, vous avez  
8 plus de contrats en échange?

9 R. Non.

10 Q. [920] À travers le ministère des Transports ou un  
11 autre ministère?

12 R. Pas du tout. Non.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. [921] Mais quand vous contribuez, c'est pour ne pas  
15 prendre la chance de ne pas en avoir?

16 R. Bien, c'est un peu ça. En partie, là.

17 Q. [922] Je comprends que rendu en deux mille dix  
18 (2010), dans ce grand tableau... excusez-moi.

19 R. Hum, hum.

20 Q. [923] Je pense qu'on... Oui, on voit... on est  
21 rendu à vingt-six mille dollars (26 000 \$) en deux  
22 mille dix (2010). Ce ne sont pas les convictions  
23 démocratiques des ingénieurs de Genivar qui ont  
24 disparues, c'est que vous n'y voyez plus d'intérêt  
25 à contribuer.

1 R. Bien, je pense que les gens, ils en ont assez de  
2 voir leur nom dans les journaux là, tout  
3 simplement, t'sais. Hein! On a tous été enquêté par  
4 le DGE, soit dit en passant là, les individus chez  
5 nous. Alors, ce n'est pas... ce n'est pas agréable  
6 là.

7 Q. **[924]** Je vous lance un chiffre. Si je vous dis que  
8 dans les années entre quatre-vingt-dix-huit (98) et  
9 deux mille onze (2011), les contributions des  
10 ingénieurs et de leurs conjointes, conjoints - je  
11 dis les « ingénieurs » - les dirigeants de chez  
12 Genivar ont atteint la somme de cinq cent...  
13 environ cinq cent mille dollars (500 000 \$).

14 R. Oui.

15 Q. **[925]** Est-ce que c'est un ordre de grandeur avec  
16 lequel vous êtes à l'aise?

17 R. Ça fait du sens.

18 Q. **[926]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[927]** Moi, je n'ai... en principe, je n'ai plus de  
21 question pour le témoin. Je vais remercier monsieur  
22 Perreault de sa présence et je vais peut-être  
23 indiquer à madame la Présidente, monsieur le  
24 Commissaire et au témoin, ainsi qu'aux parties, que  
25 on a décidé comme... un peu comme vous l'avez

1           annoncé, Madame la Présidente, il y a un certain  
2           temps. On a un plan de match, un certain  
3           déroulement à faire et vous avez déjà annoncé qu'on  
4           ferait les dossiers de la Ville de Montréal avant  
5           de passer à d'autres choses. Alors, il y a eu des  
6           questions soulevées relativement à quand est-ce  
7           qu'on va faire les dossiers de la Ville de Laval.

8                       Alors, pour le moment, je vais proposer  
9           qu'on laisse ça en plan et on redemandera à  
10          monsieur Perreault de revenir témoigner là lorsque  
11          nécessaire sur ces dossiers-là parce qu'on ne veut  
12          pas déranger l'ordre actuellement déjà prévu pour  
13          partir dans une autre voie. Alors, ça termine ce  
14          que j'avais à faire.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Parfait. Est-ce que les parties ont des questions à  
17          poser? Maître Tremblay, je vous vois...

18          Me ESTELLE TREMBLAY :

19          J'en aurai quelques-unes, oui.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Parfait. Est-ce que d'autres personnes auront des  
22          questions à poser?

23          Me DENIS HOULE :

24          Quant à moi, je dois consulter, alors peut-être  
25          s'il y a un ajournement tout à l'heure, je vous

1 reviendrai.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, on peut... comme il est deux heures  
4 cinquante-trois (14 h 53), on peut... Maître  
5 Tremblay, est-ce que vous en avez pour longtemps?

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 J'aimerais aussi faire le point sur mes questions  
8 pour ne pas inutilement allonger le travail de la  
9 Commission. Si je bénéficiais de l'ajournement,  
10 peut-être que j'arriverais à être encore plus  
11 synthétique.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il n'y a pas de problème, il est deux heures  
14 cinquante-quatre (14 h 54), alors nous allons...  
15 Oui, Maître Houle?

16 Me DENIS HOULE :

17 Non, mais j'aurai peut-être deux questions à poser,  
18 si vous voulez que je le fasse immédiatement,  
19 Madame, je n'ai pas de problème.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien, c'est que je vais voir. Votre collègue...

22 Me DENIS HOULE :

23 Ce ne sont pas les mêmes sujets.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me DENIS HOULE :

2 Ce ne sont pas les mêmes sujets.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Votre collègue derrière vous a aussi son  
5 micro ouvert.

6 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

7 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, j'avais une  
8 question. En fait, peut-être même plutôt deux, deux  
9 questions pour le témoin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Est-ce que ce seraient les questions que vous  
14 m'aviez suggérées?

15 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

16 Oui.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Me permettez-vous, Madame la Présidente. Mon  
19 confrère m'a vu sur l'heure du midi, il m'a proposé  
20 des choses et compte tenu du statut de participant  
21 de l'Ordre des ingénieurs, me permettez-vous de les  
22 poser?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 C'est suite au dernier débat qu'on a eu juste avant  
3 l'heure du midi où est-ce que monsieur Lachance et  
4 monsieur Perreault ont eu la chance de s'expliquer  
5 un peu sur le rôle de l'Ordre du syndic. Et je  
6 comprends que mon confrère aimerait que ce soit  
7 précisé, peut-être aussi bien... C'est parce qu'il  
8 y a eu des questions qui portaient sur le rôle de  
9 l'Ordre. Et monsieur Perreault a parlé aussi du  
10 rôle du Syndic et je pense qu'il y avait peut-  
11 être... On demandait qu'il y ait des précisions qui  
12 soient amenées par le témoin sur les limites du  
13 pouvoir d'inspection et les limites du pouvoir du  
14 syndic parce qu'il y a une différence entre les  
15 deux.

16 R. Oui, je comprends.

17 Q. **[928]** O.K. Pouvez-vous juste élaborer un petit peu  
18 là-dessus et faire les distinctions?

19 R. Bon.

20 Q. **[929]** Vous disiez que des fois l'Ordre était limité  
21 dans son pouvoir d'enquêter. Vous faisiez référence  
22 à quoi?

23 R. Je ne me souviens pas que j'aie dit que l'Ordre  
24 était limité dans ses pouvoirs d'enquêter, mais je  
25 confirmais que l'Ordre enquête là...

1 Q. [930] Oui.

2 R. ... t'sais, ils viennent faire des enquêtes  
3 sporadiques là. Ils sont venus dans nos bureaux.  
4 Quand ils viennent dans un bureau, ils prennent  
5 tous les ingénieurs et puis ils font enquête et  
6 prévention là, si je peux dire, en même temps. Un  
7 syndic, c'est autre chose là, t'sais. Là c'est  
8 quand on enquête sur des faits précis là, je pense  
9 là.

10 Q. [931] Oui. Et quand on parlait peut-être de la  
11 capacité de livrer un travail de qualité, t'sais,  
12 on donnait un exemple à un moment donné « bien, si  
13 on coupe trop les prix, on met tant d'heures, on ne  
14 sera pas en mesure d'optimiser le projet », tout  
15 ça. Est-ce que le Bureau du Syndic a autorité pour  
16 enquêter sur la qualité du service professionnel  
17 rendu?

18 R. Oui, ils ont autorité pour enquêter sur la qualité  
19 du service professionnel, mais ce n'était pas tout  
20 à fait ça que je disais, moi, tantôt là, t'sais.

21 Q. [932] O.K.

22 R. J'essayais de me placer dans la - comment je peux  
23 dire - l'entente contractuelle qu'on a avec un  
24 client là, t'sais.

25 Q. [933] Oui. O.K. Au niveau de la capacité d'aller



1 optimiser et donner le meilleur...

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[934]** ... produit possible...

4 R. Oui.

5 Q. **[935]** ... dans la mesure où on est payé pour le  
6 faire.

7 R. Oui.

8 Q. **[936]** O.K.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[937]** Et peut-être une dernière question. On m'a  
11 suggéré que dans toutes les autres provinces, sauf  
12 le Québec et, je pense, la Colombie-Britannique, il  
13 semblerait que les grandes firmes ont l'obligation  
14 de s'enregistrer auprès de la corporation  
15 professionnelle et que les... et la corporation  
16 professionnelle a le droit d'enquêter sur la firme  
17 et non pas seulement sur ses membres.

18 R. Oui, c'est possible. C'est vrai qu'ailleurs, oui,  
19 la firme est membre de la corporation  
20 professionnelle. Maintenant, quels sont les  
21 pouvoirs d'enquête? Ça là, je n'en sais rien là.

22 Q. **[938]** O.K.

23 R. Alors, qu'ici au Québec, l'Ordre des ingénieurs du  
24 Québec, ce sont les individus.

25 Q. **[939]** Les individus.

1 R. Oui.

2 Q. [940] De sorte, vous avez des bureaux en Ontario,  
3 la firme Genivar est soumise ultimement à l'Ordre  
4 en Ontario parce que la firme a dû s'enregistrer  
5 pour travailler.

6 R. Je ne pourrais pas vous dire spécifiquement pour  
7 l'Ontario, mais je le sais que dans d'autres  
8 provinces, c'est comme ça. Oui.

9 Q. [941] Merci. Est-ce que ça va, Maître, c'est assez?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, donc nous allons prendre la pause pour que  
12 les collègues puissent faire les... Ça vous va,  
13 Maître Houle?

14 Me DENIS HOULE :

15 Oui, Madame.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui! O.K. Parfait.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:28:05)

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Madame la Présidente, pendant la pause, ma  
23 collègue, maître Tremblay, m'a demandé s'il y avait  
24 moyen d'avoir un tableau, un tableau qui indiquait  
25 le départage des contributions politiques des

1 employés de Genivar, leur conjoint, conjointe. On  
2 avait déjà ça, je l'ai validé avec monsieur  
3 Perreault. Et j'aimerais peut-être, Madame  
4 Blanchette, peut-être reproduire, c'est ce qui est  
5 à l'onglet 12 maintenant, ce tableau-là, d'une  
6 page, et vous allez me permettre de vous en  
7 remettre une copie papier. Tous les gens l'ont eu.  
8 Alors, tous les participants l'ont eu en copie  
9 papier. Et le tableau est là pour le bénéfice de  
10 tout le monde.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Ce sera sous la cote 45P-553.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 C'est exact. Je vous remercie beaucoup.

15

16 45P-553 : Contributions faites aux deux partis  
17 qui ont formé un gouvernement de 1996  
18 à 2011, par des personnes à l'emploi  
19 de Genivar par certains de leurs  
20 proches.

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, est-ce que, Maître Tremblay, vous désiriez  
24 contre-interroger? Est-ce que vous voulez être la  
25 première aussi?

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je peux aller dans l'ordre des parties (inaudible).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est comme vous voulez. Les parties s'entendent  
5 pour que maître Tremblay...

6 Me DENIS HOULE :

7 Je suis prêt, moi, Madame.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon. Allez-y.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Alors, Monsieur Perreault, vous êtes toujours sous  
12 le même serment.

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

14 Q. **[942]** Bonjour, Monsieur Perreault. Denis Houle, je  
15 représente l'Association des constructeurs de  
16 routes et grands travaux du Québec. Le seul sujet  
17 sur lequel je veux qu'on s'entretienne tous les  
18 deux, ça a intéressé vivement la Commission, c'est  
19 sur les consortiums. Alors, on sait que ce n'est  
20 pas illégal, vous êtes d'accord avec moi.

21 R. (Inaudible).

22 Q. **[943]** Vous en avez pratiqué beaucoup, de façon  
23 forcée, à Montréal, ça, vous l'avez bien expliqué.  
24 Et, avec le ministère des Transports, vous avez  
25 donné les explications qui suggéraient que c'était

1 utile pour les firmes d'ingénieurs de s'allier,  
2 entre autres, oui?

3 R. Oui. Oui, ça va.

4 Q. **[944]** Et vous avez parlé, entre autres, de  
5 mettre... de conjuguer votre énergie au niveau des  
6 spécialités des différentes firmes, c'est ça?

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. **[945]** Et que c'était un avantage?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[946]** Et, si les consortiums n'étaient pas  
11 possibles, vous ne pourriez pas, peut-être, offrir  
12 la même qualité de service sur des gros contrats?

13 R. C'est ce que je pense, oui.

14 Q. **[947]** O.K. Effectivement, êtes-vous en mesure  
15 d'apprécier le montant que peut représenter un  
16 consortium, le coût, autrement dit, que peut  
17 représenter un consortium par rapport à, le fait de  
18 l'exécuter par une seule entreprise? Est-ce que ça  
19 majore les coûts...

20 R. Vous voulez dire le surcoût à cause de la  
21 complexité...

22 Q. **[948]** Non. Est-ce que le fait que ce soit un  
23 consortium, avec deux ou trois firmes d'ingénieurs,  
24 augmente ou non les coûts pour le ministère des  
25 Transports et pour les contribuables ou ça les

1 minimise?

2 R. Non, d'après moi, c'est pareil. C'est sûr que ça  
3 amène une complexité parce que là il y a deux  
4 cultures différentes, là, qui travaillent ensemble.

5 Q. **[949]** Il faut les marier, oui.

6 R. Il y a un « leader ». S'il y a un bon « leader »  
7 qui gère le consortium, habituellement ça se  
8 déroule très bien. Au niveau coûts, là, c'est  
9 pareil, parce qu'on est... les coûts sont établis  
10 en fonction du décret, du barème, là, que ce soit  
11 un consortium, une firme seule, c'est pareil.

12 Q. **[950]** Parce qu'il n'est pas question du plus bas  
13 soumissionnaire, là, quand on parle de firmes de  
14 génie? Il n'est pas question du plus bas  
15 soumissionnaire?

16 R. En vertu de la Loi 17, là, sur les contrats  
17 gouvernementaux.

18 Q. **[951]** Et vous...

19 R. Le ministère des Transports du Québec.

20 Q. **[952]** Et ça veut dire quoi? Quel est le critère, en  
21 fait?

22 R. Sélection basée sur la compétence, point à la  
23 ligne.

24 Q. **[953]** Sur la compétence.

25 R. Oui.

1 Q. **[954]** O.K. Une des dernières questions que vous  
2 posait monsieur Lachance, il soulevait la  
3 possibilité que le MTQ puisse interdire les  
4 consortiums. Et je ne pense pas avoir saisi votre  
5 réponse. Avez-vous un commentaire à faire sur cette  
6 suggestion-là de monsieur Lachance?

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Question.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Une question. Une bonne question.

11 R. Oui.

12 Q. **[955]** J'ai vu que vous l'aviez notée.

13 R. Oui. Oui. Je ne me souviens plus qu'est-ce que je  
14 lui ai répondu, là. Je vous disais que la Ville de  
15 Montréal les a interdits maintenant. Je trouvais ça  
16 peut-être un peu déplorable que le Ministère  
17 interdise les consortiums, surtout pour des gros  
18 contrats. Je trouverais ça peut-être difficile à  
19 gérer. Qu'il les interdise sur des contrats de  
20 moyenne ou moindre envergure, je n'y verrais pas de  
21 problème.

22 Q. **[956]** Ça va. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Tremblay?

25 (15:33:05)

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. [957] Bonjour, Monsieur Perreault.

3 R. Bonjour.

4 Q. [958] Je représente le Parti québécois.

5 R. Bonjour.

6 Q. [959] Je vais vous questionner sur la période où le  
7 Parti québécois a dirigé le gouvernement. Donc, de  
8 mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) jusqu'au  
9 quatorze (14) avril deux mille trois (2003).

10 R. D'accord.

11 Q. [960] Et relativement aux faits personnels qui sont  
12 à votre connaissance.

13 R. D'accord.

14 Q. [961] Alors, on a vu dans la pièce 45P-551 que vous  
15 avez fait deux contributions au Parti québécois...

16 R. Oui.

17 Q. [962] ... pendant que le Parti québécois dirigeait  
18 le gouvernement du Québec. Soit une contribution de  
19 cinq cents dollars (500 \$) en deux mille un (2001),  
20 et une contribution de deux cent cinquante dollars  
21 (250 \$) en deux mille trois (2003). Vous avez ici  
22 le tableau.

23 R. D'accord.

24 Q. [963] Alors, vous reconnaissez avoir fait ces  
25 contributions-là?



1 R. Oui. Il faut juste faire attention, il y a un autre  
2 François Perreault qui est répertorié dans le  
3 répertoire du DGE, qui a contribué au Parti  
4 québécois des petits montants comme ça. Je ne suis  
5 pas sûr s'il n'y a pas une confusion, là, mais...

6 Q. [964] Vous n'êtes pas certain que c'est vous.

7 R. Je ne suis pas certain. Je ne suis pas certain,  
8 mais, admettons.

9 Q. [965] Parce que les contributions sont  
10 effectivement plus basses que ce que, la moyenne  
11 que vous donnez habituellement.

12 R. Oui. C'est la seule question que je me pose.

13 Q. [966] D'accord.

14 R. Oui.

15 Q. [967] Donc, vous n'auriez pas donné pendant la  
16 période où le Parti québécois était au pouvoir, si  
17 je comprends bien votre témoignage?

18 R. Et...

19 Q. [968] Ou vous n'en êtes pas certain?

20 R. Bien, ce que je vois là, j'aurais donné, là. Mais  
21 il faudrait être bien sûr que c'est le bon François  
22 Perreault. Parce que j'avais noté ça.

23 Q. [969] Parfait. Et par conséquent, est-ce que vous  
24 avez été remboursé de ces contributions-là...

25 R. Non.

1 Q. [970] ... ou vous ne pouvez pas me le dire?

2 R. Non mais de toute façon, là, aucune de ces  
3 contributions-là, je...

4 Q. [971] Aucune contribution n'a été remboursée.

5 R. Non, compte tenu du salaire que je gagne chez  
6 Genivar, là, je suis quand même un dirigeant bien  
7 rémunéré, là.

8 Q. [972] Et c'est la même chose pour votre conjointe.

9 R. Pareil pour ma conjointe.

10 Q. [973] Si, maintenant... Pourriez-vous montrer au  
11 témoin la pièce 45P-550? Je vous annonce que ce  
12 sont les contrats que vous avez eus au MTQ. Alors,  
13 Genivar a obtenu trois cent onze millions deux cent  
14 six mille cinq cents dollars (311 206 500 \$) de  
15 contrats pendant la période sous étude. Et pendant  
16 la période de gouvernance du Parti québécois,  
17 c'est-à-dire du trente et un (31) mars quatre-  
18 vingt-dix-sept (97) au trente et un (31) mars deux  
19 mille trois (2003), ce serait trente-deux millions  
20 cent onze mille huit cent dix dollars  
21 (32 111 810 \$), selon les calculs que je fais.  
22 Alors donc, dix pour cent (10 %) des contrats  
23 obtenus par Genivar l'ont été sous la période du  
24 gouvernement péquiste. Vous me suivez?

25 R. Oui.

1 Q. **[974]** D'accord. Alors est-ce que vous reconnaissez,  
2 d'abord, que Genivar a obtenu ces contrats-là?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[975]** Oui. Est-ce que vous reconnaissez qu'il n'y a  
5 aucun lien entre les contributions politiques que  
6 vous avez faites et ces contrats publics?

7 R. Aucun lien.

8 Q. **[976]** Toujours pendant la période du gouvernement  
9 péquiste. Maintenant...

10 R. Il n'y a aucun lien, il n'y a aucun lien après non  
11 plus.

12 Q. **[977]** Est-ce que la majorité de ces contrats  
13 publics là vous a été octroyée - quand je dis vous,  
14 Genivar, là - par appels d'offres?

15 R. Oui, par appels d'offres, oui.

16 Q. **[978]** Par appels d'offres publics.

17 R. Oui. Probablement, oui, publics, là. Oui.

18 Q. **[979]** Oui. Est-ce que vous avez fait des démarches  
19 auprès d'un élu du Parti québécois en vue d'obtenir  
20 l'un ou l'autre de ces contrats publics?

21 R. Non.

22 Q. **[980]** Est-ce qu'un élu du Parti québécois vous a  
23 fait une promesse, une représentation, ou même,  
24 voire même une menace, à l'effet que vous n'auriez  
25 pas l'un ou l'autre de ces contrats publics...

1 R. Non.

2 Q. **[981]** ... si vous ne faisiez pas de contributions?

3 R. Non.

4 Q. **[982]** Est-ce que vous avez participé à une  
5 collusion relativement à l'un ou l'autre de ces  
6 contrats publics?

7 R. Non.

8 Q. **[983]** Est-ce que vous avez transmis à des personnes  
9 non autorisées des informations privilégiées  
10 relativement à l'un ou l'autre de ces contrats  
11 publics?

12 R. Non plus.

13 Q. **[984]** Est-ce que vous avez participé à un  
14 stratagème de faux extra en rapport avec l'un ou  
15 l'autre de ces contrats publics?

16 R. Non plus.

17 Q. **[985]** Est-ce que vous avez corrompu un  
18 fonctionnaire du gouvernement du Québec en rapport  
19 avec l'un ou l'autre de ces contrats publics?

20 R. Non.

21 Q. **[986]** Est-ce que vous avez corrompu un membre d'un  
22 comité de sélection en rapport avec l'un ou l'autre  
23 de ces contrats publics?

24 R. Non.

25 Q. **[987]** Est-ce que vous avez corrompu un élu du Parti

1            québécois en rapport avec l'un ou l'autre de ces  
2            contrats publics?

3            R. Non.

4            Q. **[988]** Est-ce que vous... le Parti québécois vous a  
5            incité à faire des contributions pour obtenir l'un  
6            ou l'autre de ces contrats publics?

7            R. Non.

8            Q. **[989]** Ça termine mes questions.

9            LA PRÉSIDENTE :

10           Merci, Maître Tremblay.

11           Me ANDRÉ DUGAS :

12           J'aurais des questions.

13           LA PRÉSIDENTE :

14           Maître Dugas.

15           R. Bonjour.

16           CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS :

17           Q. **[990]** Bonjour, Monsieur Perreault. Moi, je  
18           représente le Parti libéral du Québec et vous allez  
19           voir, je vais vous poser des questions un petit peu  
20           de façon semblable aux questions qui viennent  
21           d'être posées par maître Tremblay.

22           LA PRÉSIDENTE :

23           Voulez-vous prendre la liste de maître Tremblay?

24           Me ANDRÉ DUGAS :

25           J'avais les miennes quand même.

1 Q. **[991]** On parle de l'époque où le Parti libéral est  
2 au pouvoir à partir de l'an deux mille trois  
3 (2003). Alors, je vais vous demander, évidemment,  
4 dans le cadre de l'octroi de contrats à votre  
5 société Genivar qui sont mentionnés dans la pièce  
6 45P-550. Alors, est-ce que le financement donné par  
7 vous ou par les gens de Genivar ont été l'occasion  
8 pour vous ou une opportunité pour vous de corrompre  
9 soit un élu, soit un fonctionnaire pour toute cette  
10 période-là?

11 R. Non.

12 Q. **[992]** Alors, je pense que vous connaissez la ligne  
13 de questions. Est-ce qu'il y a eu de la collusion à  
14 ce niveau-là depuis deux mille trois (2003)?

15 R. Non.

16 Q. **[993]** Est-ce qu'il y a eu des informations  
17 privilégiées qui ont été données, distinguées qui  
18 vous ont donné peut-être une aide pour pouvoir  
19 obtenir ces contrats-là?

20 R. Non.

21 Q. **[994]** Est-ce qu'il y a eu des faux extra?

22 R. Non.

23 Q. **[995]** Est-ce que vous avez corrompu ou obtenu des  
24 informations qui vous ont aidé de la part d'un  
25 membre de comité de sélection pour obtenir ces

1 mêmes contrats?

2 R. Non.

3 Q. **[996]** Je vous ai posé la question, mais au niveau  
4 d'un fonctionnaire, est-ce que un ou l'autre des  
5 fonctionnaires a pu être corrompu par vous ou, à  
6 votre connaissance, par les gens de votre société  
7 dans le cadre de l'octroi de ces contrats-là?

8 R. Non.

9 Q. **[997]** Alors, ce serait mon bref contre-  
10 interrogatoire.

11 R. Merci.

12 Q. **[998]** Merci, Monsieur.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Dugas. Quelqu'un d'autre?

15 Merci beaucoup, Monsieur Perreault.

16 R. Avec plaisir.

17 Q. **[999]** Et j'ai compris que vous devrez vous tenir à  
18 la disposition, les procureurs vous diront...

19 R. Oui, pas de problème.

20 Q. **[1000]** Parfait.

21 R. Merci.

22 Q. **[1001]** Merci, Monsieur Perreault.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Juste avant que monsieur Perreault quitte...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[1002]** Pendant que... suite aux questions de maître  
5 Tremblay, on a fait des vérifications d'adresse au  
6 bureau du DGA...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[1003]** ... et c'est la même adresse qu'on retrouve  
11 qui était votre adresse résidentielle dans ces  
12 années-là.

13 R. C'est correct. C'est correct.

14 Q. **[1004]** Alors, pour votre mémoire.

15 R. Pas de problème.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1005]** Ou votre information.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[1006]** Alors, merci beaucoup, Monsieur Perreault.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Merci.

22

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

25



1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Et ma collègue maître Roy va prendre la relève,

3 Madame la Juge... Madame la Commissaire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 Bonjour, Monsieur.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Bonjour.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Je peux l'assermenter?

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Oui.

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CHARLES MEUNIER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (15:41:13)

11 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[1007]** Merci. Oui. Alors, bonjour. Monsieur  
13 Meunier, vous venez de mentionner que vous êtes...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, mais avant de l'interroger...

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Pardon. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... est-ce que vous pourriez simplement dire  
20 brièvement le...

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Excusez.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... le sujet?

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Les raisons de...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est ça.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 ... de la présence de monsieur Meunier. Alors,  
7 monsieur Meunier vient d'indiquer qu'il est  
8 travailleur autonome. Cependant, dans les dernières  
9 années, il a travaillé pour la compagnie BPR et,  
10 dans le cadre de son travail à la compagnie BPR, il  
11 a été appelé à être en contact avec, entre autres,  
12 monsieur Bernard Trépanier dans un contexte qu'il  
13 va être à même de nous expliquer.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord. Merci.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[1008]** Alors, Monsieur Meunier, je venais de vous  
18 mentionner que vous avez dit que vous étiez  
19 travailleur autonome. Est-ce que vous voulez nous  
20 dire pour quelle compagnie comme travailleur  
21 autonome vous agissez?

22 R. Bien, je travaille à mon compte. Ma compagnie,  
23 c'est... je l'ai appelée Meunier affaires  
24 publiques. C'est moi, je suis seul là-dedans.

25 Q. **[1009]** Et votre formation, quelle est-elle?

1 R. Je suis ingénieur civil de formation de l'École  
2 Polytechnique gradué en mil neuf cent quatre-vingt-  
3 huit (1988). Et j'ai aussi fait une maîtrise à  
4 l'UQAM, un MBA, en quatre-vingt-treize (93).

5 Q. **[1010]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
6 donner votre parcours professionnel de façon  
7 succincte?

8 R. Après Polytechnique, j'ai... en fait, moi, j'ai  
9 grandi dans le domaine de l'entreprise familiale,  
10 John Meunier incorporée. Et c'est une compagnie qui  
11 était spécialisée dans le domaine de l'eau. On  
12 vendait des équipements de traitement d'eau. Puis  
13 après mon... En fait, quand je suis rentré à la  
14 Polytechnique, c'était pour éventuellement  
15 retourner dans l'entreprise familiale puis, dans  
16 mes rêves un jour, prendre la place de mon père. Et  
17 donc, après Polytechnique, je suis allé travailler  
18 dans un bureau d'ingénieur-conseil parce que  
19 c'était intéressant pour moi de connaître le milieu  
20 du génie-conseil avant de retourner chez John  
21 Meunier.

22 Et j'ai travaillé donc chez Gendron  
23 Lefebvre pendant un certain... peut-être un an,  
24 avant d'aller s'installer à Montréal, une partie de  
25 Gendron Lefebvre, qui s'appelle Asseau sur la rue

1 Laurier, avec mon patron, à ce moment-là, Pierre  
2 Lavallée, un petit groupe d'experts en hydrologie  
3 urbaine. Moi, c'était plus l'assainissement de  
4 l'eau, mais assainissement industriel puis  
5 hydrologie urbaine. Un petit groupe où on s'est  
6 installé là-bas. Et j'ai travaillé chez Asseau  
7 pendant... jusqu'en fait fin quatre-vingt-dix (90),  
8 où là je suis retourné ensuite dans l'entreprise  
9 familiale, comme j'avais prévu, et comme j'avais  
10 dit même avant quand j'étais arrivé chez Gendron  
11 Lefebvre.

12 Je suis resté chez BPR de... Non. Chez John  
13 Meunier de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),  
14 ou début quatre-vingt onze (91), je ne me rappelle  
15 pas, jusqu'à tant que... à ce moment-là, John  
16 Meunier appartenait à mon père, à cinquante et un  
17 pour cent (51 %) ou à peu près, et puis la Caisse  
18 de dépôt était actionnaire aussi et la Compagnie  
19 générale des eaux. Et en quatre-vingt-dix-huit  
20 (98), mon père a dû vendre ses actions à la  
21 Compagnie générale des eaux et quitter son poste de  
22 président de l'entreprise. Donc, l'entreprise  
23 familiale s'est arrêtée là.

24 Puis là, c'est à ce moment-là que j'ai  
25 changé, j'ai... en tout cas, pour être bref, je

1           suis retourné travailler avec Pierre Lavallée chez  
2           BPR. En quatre-vingt-dix-huit (98) jusqu'à début  
3           deux mille dix (2010), où là je suis parti à mon  
4           compte.

5           Q. **[1011]** Quand vous dites que monsieur Lavallée était  
6           rendu chez BPR, c'est parce que Asseau s'était  
7           joint à BPR?

8           R. Effectivement, Asseau au début, c'était une  
9           particule de Gendron Lefebvre qui s'est  
10          dissociée... Pierre Lavallée s'est dissocié de  
11          Gendron Lefebvre et c'est devenu son entreprise. Et  
12          puis éventuellement après que, moi, j'aie quitté,  
13          éventuellement, ça deviendra une partie de BPR.

14          Q. **[1012]** BPR, on dit BPR, c'est BPR inc., mais il y a  
15          différentes filiales; leur bureau chef est à quel  
16          endroit?

17          R. C'est un bureau à l'origine de Québec. Mais il y a  
18          des bureaux un peu partout dans le Québec. Et puis  
19          le bureau à Montréal, c'est le bureau, l'ancien  
20          bureau d'Asseau ou le groupe d'experts en  
21          hydrologie et en eau.

22          Q. **[1013]** Quand vous vous joignez à BPR en mil neuf  
23          cent quatre-vingt-dix-huit (1998), quel est votre  
24          rôle au sein de la compagnie?

25          R. Au début, quand j'arrive chez BPR, ma mission,

1 c'est d'aller vendre un service spécialisé. Moi, je  
2 suis ingénieur, mais je suis une espèce d'hybride  
3 ingénieur et relationniste. Et puis je ne suis pas  
4 un vrai ingénieur de détail, disons. Mais je  
5 connais l'eau techniquement. Et puis chez BPR, je  
6 sais qu'il y a des experts en eau. C'est une force,  
7 une spécialité qu'ils ont, puis ils ont développé  
8 un procédé ou un service vraiment particulier pour  
9 le contrôle en temps réel des réseaux d'égout  
10 combinés en temps d'orage. Pour être simple quand  
11 même, juste vous dire que c'est peu commun, puis  
12 qu'on pouvait donc exporter ce service-là, et on  
13 essayait d'aller vendre ça. BPR essayait d'aller  
14 vendre ça aux États-Unis. Et ma première mission,  
15 c'était de faire du développement d'affaires dans  
16 le nord-est surtout des États-Unis pour ce service-  
17 là.

18 Q. **[1014]** À un moment donné, un peu las d'être à  
19 l'extérieur, vous demandez d'être plus souvent au  
20 Québec, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[1015]** Et, ça, on se situe à ce moment-là en quelle  
23 année?

24 R. Là, on a sauté juste un petit bout de Halifax, mais  
25 ce n'est pas grave, ça ne changera rien pour le

1           reste. Ça fait que, rendu en deux mille un (2001),  
2           je demande d'avoir une mission plus québécoise  
3           effectivement. Et je... Donc, c'est ça, en deux  
4           mille un (2001). Et puis... C'est ça, en deux mille  
5           un (2001).

6           Q. **[1016]** D'accord. En deux mille un (2001). Et  
7           justement à qui vous vous adressez pour demander de  
8           rester plus sur le territoire...

9           R. Je vais demander à Pierre Lavallée de me donner une  
10          mission plus québécoise. Et puis il accepte de  
11          me... En fait, BPR à ce moment-là n'est pas très  
12          impliquée à Montréal, comme je vous dis. Je sais  
13          que BPR a déjà travaillé à Montréal sur en  
14          particulier un projet de... Bien, en fait, ce que  
15          vous avez sûrement entendu sur les pertes de trente  
16          à quarante pour cent (30-40 %) d'eau dans le réseau  
17          d'eau potable de Montréal, ça, je pense que c'est  
18          une étude que BPR a faite avant que j'arrive et  
19          c'est donc, à peu près, le seul ou, en tout cas, le  
20          seul, à ma connaissance, projet que BPR a, de ce  
21          temps-là, à Montréal, donc ma mission, ce sera  
22          d'aider BPR à développer ses affaires à Montréal.

23          Q. **[1017]** Et...

24          R. Pour s'implanter davantage, parce qu'il y a  
25          plusieurs autres gros bureaux d'ingénierie, à



1 Montréal, mais BPR n'est pas présent.

2 Q. [1018] Donc, dans le fond, on vous demande de  
3 tenter de percer le marché de...

4 R. Oui.

5 Q. [1019] ... des contrats à Montréal?

6 R. J'aurais dû dire ça de même, là, ça aurait été  
7 bien.

8 Q. [1020] Et, à ce moment-là, quand on vous le  
9 propose, est-ce qu'on vous donne une marche à  
10 suivre ou on vous laisse toute latitude?

11 R. En fait, moi, la discussion qu'on aura, puis que la  
12 façon que je vais vouloir m'y prendre, c'est BPR  
13 n'est pas connu à Montréal, BPR a une expertise  
14 vraiment pointue dans le domaine de l'eau, qui nous  
15 différencie, d'après moi, même si je ne sais pas  
16 exactement, là, qu'est-ce que les autres  
17 entreprises produisent, mais je crois vraiment que  
18 BPR se différencie avec ça. Et donc, je vais... je  
19 veux faire la promotion de ça. Faire connaître BPR,  
20 faire connaître son expertise dans le domaine de  
21 l'eau et à qui? Aux élus. Et là, en fait, BPR n'a  
22 pas vraiment besoin de moi à cette époque-là pour  
23 se faire connaître auprès des élus parce qu'ils  
24 travaillent déjà, comme je disais, avec les élus de  
25 cette époque-là, qui était l'équipe du maire

1 Bourque, mais il y a des élections qui s'en  
2 viennent à la fin deux mille un (2001) où là... et  
3 là, on est peut-être à l'été deux mille un (2001),  
4 là, ou à... oui, à l'été deux mille un (2001). Et  
5 il y a une équipe de Gérald Tremblay qui est en  
6 train de s'organiser, puis moi je suggère à Pierre  
7 Lavallée que je vais essayer de me rapprocher de  
8 cette équipe-là, puis même s'ils sont un peu en  
9 arrière dans les sondages, là, si jamais ils  
10 gagnent, bien, moi, ça va me permettre de  
11 développer une relation avec ces gens-là, puis  
12 d'être utile pour BPR éventuellement, parce que je  
13 vais faire la promotion des services auprès des  
14 élus, mais aussi de tous les gens qui gravitent  
15 autour. Ça fait que c'est la stratégie qu'on  
16 adoptera.

17 Q. **[1021]** D'accord. Et pourquoi vous voulez vous  
18 approcher des élus ou des élus potentiels?

19 R. Comme je vous dis, c'est que dans mon opinion, il  
20 faut que les décideurs connaissent l'entreprise,  
21 puis il faut que les décideurs soient sensibles à  
22 l'expertise pointue de l'entreprise, parce que les  
23 projets que BPR suggère, ce n'est pas des projets  
24 de remplacer des tuyaux dans les rues, là, c'est  
25 quelque chose de plus pointu, plus spécialisé, puis

1 c'est quelque chose qui, éventuellement, ferait  
2 sauver de l'argent à la Ville, mais il faut  
3 développer le projet avec la Ville. La Ville, à mon  
4 opinion, là, n'est pas... a besoin de BPR pour  
5 développer ce service-là ou ce projet-là, puis  
6 donc, pour être capable de vendre ça, bien, c'est  
7 aux élus, à mon opinion, qu'il...

8 Q. **[1022]** Pour faire connaître le produit, il faut  
9 faire connaître l'entreprise et vous pensez que  
10 c'est avec les élus que...

11 R. Oui.

12 Q. **[1023]** ... ça doit commencer? Alors, fort de cette  
13 idée, qu'est-ce que vous entreprenez comme  
14 démarches?

15 R. Je me rapproche et puis je... en fait, je ne me  
16 rappelle pas exactement, là, parce que là on est  
17 loin, là, mais je vais entrer d'une certaine  
18 manière en contact avec un responsable du  
19 financement que je dois nommer, je suppose, là...

20 Q. **[1024]** Oui.

21 R. ... qui s'appelle Bob Church qui est...

22 Q. **[1025]** Du financement d'Union Montréal?

23 R. Du financement d'Union Montréal... de... oui, bien,  
24 je ne sais pas si ça s'appelle Union ou...

25 Q. **[1026]** Bien, en tout cas, du...

1 R. ... en tout cas, l'équipe de Gérald Tremblay, là.

2 Q. **[1027]** Hum hum.

3 R. Puis monsieur Church, qui, je pense, est un chic  
4 type, puis qui est correct, là, je sais que c'est  
5 dur, là, quand on entend notre nom nommé ici, là,  
6 mais... et monsieur Church, bien, il y a des  
7 activités de financement qui sont organisées puis  
8 je vais participer à certaines d'entre elles et  
9 puis ça va me permettre de rencontrer d'autres  
10 gens, si bien que je vais établir des contacts  
11 tranquillement dans ce processus-là.

12 Q. **[1028]** D'accord. Alors, relativement, vous dites,  
13 aux activités de financement, quelles sont les  
14 activités de financement auxquelles vous allez  
15 participer?

16 R. C'est... je ne sais pas, je n'en ai pas de précis  
17 dans ma tête, mais c'est un 5 à 7, ou des... c'est  
18 des cocktails, là.

19 Q. **[1029]** Et puisque vous parlez d'activités de  
20 financement, comment ça se finance, ces activités-  
21 là? Vente de billets?

22 R. C'est des billets. C'est des billets de cocktail...  
23 qu'il faut que j'achète. Je ne comprends pas  
24 nécessairement la question.

25 Q. **[1030]** Non, ça va, alors vous les achetez mais

1 comment les contacts se font, vous l'appellez? Il  
2 vous appelle? Relatez-nous comment ça se passe.

3 R. C'est... pour moi, c'est pas mal flou, là, c'est  
4 vague, c'est loin puis ce n'était pas tellement  
5 important les activités de financement en termes de  
6 nombre et de quantité, là, avec Bob Church...

7 Q. **[1031]** Pourquoi?

8 R. Bien, il n'y en avait pas tant que ça ou je ne me  
9 rappelle pas d'avoir été souvent dans des activités  
10 de financement. Là, on parle de l'époque où je  
11 me... t'sais, au début, là. Avec Bob Church, il y  
12 avait des activités, il m'invitait, « Veux-tu  
13 prendre un billet, deux billets? » Puis, au début,  
14 oui, j'étais content de pouvoir rentrer un petit  
15 peu dans le cercle puis de me faire présenter à  
16 d'autres individus à l'intérieur de cette équipe-là  
17 qui était en train de se former.

18 Q. **[1032]** Et les paiements se faisaient de quelle  
19 façon?

20 R. Ça aussi, j'ai de la misère à me rappeler. Moi, je  
21 n'habitais pas sur l'île de Montréal, ça fait que  
22 c'est sûr que je ne pouvais pas faire un chèque  
23 parce qu'il me semble que ça prenait un chèque d'un  
24 résidant de la Ville de Montréal. Peut-être que  
25 j'ai acheté déjà des billets à Bob Church en argent

1 comptant, mais ça, je ne le sais pas. Et puis ce  
2 n'était certainement pas des gros montants si je  
3 l'ai fait. Plus tard, bien là, ce sera... si, par  
4 exemple... mais la période Bob Church, les  
5 activités de financement, je n'ai pas... pour moi,  
6 ce n'était pas pesant, ce n'était pas très  
7 important en termes de quantité, là.

8 Q. **[1033]** Quantité de billets...

9 R. Non, bien...

10 Q. **[1034]** ... ou quantité d'argent?

11 R. D'argent, là. Les montants qui sont en jeu, là.

12 Q. **[1035]** O.K. Et quand vous adhérez ou, en fait,  
13 vous achetiez des billets pour ces activités de  
14 financement, comment c'était ramené à BPR? C'était  
15 ramener des billets pour que les gens participent?  
16 Quel était le suivi, là, qui était fait  
17 relativement à ces activités-là?

18 R. Bien, c'est-à-dire que quand... avant les élections  
19 de deux mille un (2001), en fait, j'étais pas mal  
20 tout seul, je veux dire, je m'arrangeais avec ça,  
21 là. Tu sais, c'était... Mon but, c'était d'arriver  
22 aux élections, en novembre deux mille un (2001), si  
23 l'équipe de Tremblay gagne, bien là, moi j'aurai  
24 réussi à amener BPR à avoir des bons contacts avec  
25 les gens de la Ville. Mais je fais ça pas mal en

1           catimini, là, tout seul sur mon côté, là, de... À  
2           partir du moment qu'avec Pierre Lavallée j'avais  
3           cette entente-là, que moi j'allais m'occuper de  
4           cette équipe-là qui était en train de s'organiser,  
5           bien... Et donc, je ne me rappelle pas que c'était  
6           des, il y avait des gros montants.

7                        Si, si j'avais eu à acheter plusieurs  
8           billets d'activités de financement, bien, j'en  
9           aurais parlé au bureau, puis ça aurait été des gens  
10          qui auraient fait des chèques, des gens qui  
11          habitent sur l'île de Montréal qui auraient fait  
12          des chèques, puis que moi j'aurais remis à Buck  
13          Church, là, tu sais? Mais ça, je ne me rappelle pas  
14          de ça. Pour moi ce n'était pas... Ce n'était pas  
15          des épisodes importants.

16                      Ce que j'ai trouvé important, dans cette  
17          époque-là, c'est quand, par exemple, il y avait des  
18          débats entre les gens de Union puis Vision. Et puis  
19          moi j'avais, je me rappelle d'avoir aidé... Il y  
20          avait Georges Bossé qui était responsable de  
21          l'environnement et de l'eau. Et puis moi, à un  
22          moment donné, je me suis retrouvé dans un meeting  
23          avec Georges Bossé, puis il y avait... Gérald  
24          Tremblay était là, puis Frank Zampino était là,  
25          puis il y avait d'autres gens aussi, puis moi

1 j'étais... Pour moi, j'avais comme réussi à  
2 atteindre une partie de mon objectif, tu sais? Je  
3 suis proche de ces gens-là, ils considèrent BPR, on  
4 va leur apporter des inf... Je leur apporte de  
5 l'information, je suis le seul représentant de BPR  
6 à ce moment-là, qui est en place, puis j'apporte  
7 des informations pour l'aider à se préparer sur le  
8 débat en eau qu'il va y avoir contre Noushig  
9 Eloyan.

10 Q. **[1036]** C'est... C'est...

11 R. Je ne me suis pas fait une amie, là, Noushig  
12 Eloyan, excusez-moi.

13 Q. **[1037]** À ce moment-là, vous relatez cet événement-  
14 là dans le contexte de votre idée de vous approcher  
15 des élus de faire des, de participer aux activités  
16 de financement, et vous êtes... Quand vous dites  
17 « Je suis content », c'est que vous avez été en  
18 mesure de partager l'expertise de BPR en étant  
19 présent avec ces gens-là.

20 R. Exactement.

21 Q. **[1038]** D'accord. Alors, dans le cadre de vos  
22 contacts avec monsieur Church, relativement au fait  
23 que BPR obtienne des contrats à Montréal, qu'est-ce  
24 qu'il en est?

25 R. Bien, c'est-à-dire qu'après ça, quand l'équipe de



1 Tremblay va gagner, là, moi je pense que BPR a une  
2 chance d'être bien écoutée, puis de se positionner,  
3 éventuellement, parmi, avec les autres firmes qui  
4 sont déjà sur place, et puis je vais mettre en  
5 contact, un jour, par hasard... pas par hasard,  
6 parce que c'était planifié dans le cadre d'une  
7 Chambre de commerce, mon président de l'époque avec  
8 le... Je vais faire rencontrer le maire Tremblay,  
9 puis j'ai... Mais il va y avoir des relations qui  
10 vont s'établir un peu plus, mais on va  
11 soumissionner.

12 Parce que, la façon que ça marche à  
13 Montréal, c'est des soumissions publiques, il faut  
14 aller chercher les documents, monter les  
15 soumissions, tout ça, puis on va soumissionner sur  
16 le projet, puis on n'aura pas de bons résultats.

17 Q. **[1039]** Quand vous dites pas de bons résultats, ça  
18 veut dire pas de contrats.

19 R. On n'a pas de contrats.

20 Q. **[1040]** O.K. Alors...

21 R. Ça va durer un bout de temps, après les élections,  
22 où, malgré qu'ils connaissent BPR...

23 Q. **[1041]** Que vous êtes aux activités de financement?

24 R. Qu'on est des spécialistes dans l'eau, tout ça...

25 Q. **[1042]** Et que vous êtes aux activités de

1           financement?

2           R. Qu'on est aux activités de financement, on  
3           participe, tout ça, mais on n'a pas de contrats. Et  
4           même qu'une fois, on soumissionne, il y a le  
5           système à deux enveloppes, là, et puis je me  
6           rappelle très bien d'être... Je n'en reviens pas  
7           qu'on a une réponse, « Nous sommes désolés, mais  
8           vous n'avez pas atteint la note de soixante-dix  
9           pour cent (70 %). » Et, donc, ils nous renvoient  
10          l'enveloppe de prix en même temps. Et, pour moi ça  
11          ne fait pas de sens, parce que c'est... Même si je  
12          ne suis pas un expert dans l'ingénierie détaillée,  
13          là, ça me semble être un projet assez simple, que  
14          des ingénieurs peuvent faire dans un sous-sol. Tu  
15          sais, une petite compagnie peut faire ce type de  
16          projet-là, alors... Et là j'exagère, puis je suis  
17          mal placé pour dire ça, en fait, mais je trouve ça  
18          très suspect qu'on n'ait pas soixante-dix pour cent  
19          (70 %). Alors je suis un peu découragé de ça.

20          Q. **[1043]** Et...

21          R. Et ça, ça va arriver au moins une fois que je me  
22          rappelle, mais c'est peut-être arrivé plus d'une  
23          fois, là.

24          Q. **[1044]** Et vous dites, vous êtes découragé, vous  
25          êtes déçu de la situation. Est-ce que vous en

1           parlez à quelqu'un de ça?

2           R. Bien, au bureau, on en parle, là. Moi je...  
3           certain, je... Pierre Lavallée, il y a Yvon  
4           Tourigny aussi, qui est au bureau, qui est bien  
5           conscient de ça. Et puis je... je veux dire, on ne  
6           sait pas quoi faire. Moi, je ne comprends pas puis  
7           je trouve ça un peu décourageant d'essayer de  
8           travailler à Montréal.

9           Q. **[1045]** Constatant que... constatant la situation,  
10          qu'est-ce que BRP est appelée à faire par la suite?

11          R. Bien, en fait, là ce qui va arriver, moi... il y a,  
12          chez BPR, quelqu'un, puis je suis pas mal sûr que  
13          c'est Yvon Tourigny, là, qui va me mettre en  
14          contact avec Bernard Trépanier. Alors, il va me  
15          dire, ou bien : « Appelle monsieur Trépanier », ou  
16          « Il va t'appeler », mais je vais être en contact  
17          avec lui et puis là, après ça, bien ça va changer.

18          Q. **[1046]** D'accord. Et là quand, à ce moment-là, on  
19          vous parle de Bernard Trépanier, on est en quelle  
20          année?

21          R. Ça c'est... moi, je dirais, à peu près deux mille  
22          cinq (2005), deux mille quatre (2004), là, mais  
23          c'est flou dans mon esprit. Oui, deux mille quatre  
24          (2004), probablement.

25          Q. **[1047]** D'accord. Et vous nous avez parlé de

1 monsieur Yvon Tourigny. Qui est monsieur Tourigny,  
2 il est relié à BPR, on comprend?

3 R. Yvon Tourigny travaille chez BPR. Bien, je ne sais  
4 pas s'il travaille encore là mais je pense que oui.  
5 Et Yvon Tourigny, à ce moment-là, est-il ou non  
6 déjà... il était, en tout cas, à la fin, moi, quand  
7 je suis parti, là, président de BPR Infrastructure,  
8 il s'occupe des infrastructures pour BPR. Mais il  
9 était impliqué sur des projets certainement au  
10 niveau des transports ou des... aussi des  
11 infrastructures, à ce moment-là, je ne sais pas, en  
12 deux mille quatre (2004), là. Quand ça c'est  
13 arrivé, je ne sais pas exactement c'était quoi son  
14 rôle.

15 Q. **[1048]** Mais il travaille en étroite collaboration  
16 avec monsieur Lavallée, c'est ce qu'on comprend?

17 R. Tout à fait. Oui, oui, c'est dans les hauts  
18 dirigeants de l'entreprise.

19 Q. **[1049]** D'accord. Et, lorsque vous dites : « Moi, je  
20 parle à Pierre Lavallée pour certaines choses »,  
21 là, après c'est monsieur... vous pensez que c'est  
22 monsieur Tourigny qui vous a mis en relation avec  
23 monsieur Trépanier. Est-ce que monsieur Lavallée  
24 prend part à ces discussions-là?

25 R. Ça s'est fait... je suis sûr... je pense, pas je

1           suis sûr, là, mais je pense que Pierre Lavallée est  
2           au courant de ça, là, mais... mais, moi, je ne peux  
3           pas confirmer si Pierre Lavallée prend part aux  
4           conversations ou pas, je ne suis pas capable de  
5           dire ça.

6           Q. **[1050]** Vous ne vous en rappelez pas?

7           R. Non.

8           Q. **[1051]** Et quand monsieur Tourigny vous parle de  
9           monsieur Bernard...

10          R. Trépanier.

11          Q. **[1052]** Trépanier, oui, merci. Pourquoi il vous  
12          parle de cette personne-là, qu'il veut vous mettre  
13          en relation avec elle?

14          R. Ce que je comprends, et de la façon qu'il me l'a  
15          dit, je ne le sais pas, mais que BPR perd son temps  
16          à participer à faire des affaires avec... comme moi  
17          je les faisais, là, la façon que j'essayais  
18          d'avancer, et qu'il faut travailler avec Bernard  
19          Trépanier pour... je ne sais pas s'il me dit ça de  
20          même, là, mais j'entends très bien, là, pour avoir  
21          des contrats à Montréal.

22          Q. **[1053]** Avant qu'il vous parle de monsieur  
23          Trépanier, est-ce que vous l'aviez déjà vu dans les  
24          activités auxquelles vous aviez pris part, dans les  
25          années auparavant?

1 R. Monsieur Trépanier?

2 Q. **[1054]** Oui.

3 R. Non. Je ne me rappelle pas, je ne connaissais pas  
4 cet homme-là, non.

5 Q. **[1055]** Puis quand il vous le nomme, est-ce que vous  
6 êtes en mesure d'identifier son rôle...

7 R. Pas du tout.

8 Q. **[1056]** ... au sein de l'organisation?

9 R. Moi, je ne connais pas ce gars-là. Je ne connais  
10 pas cet homme-là à ce moment-là, je ne sais pas qui  
11 il est.

12 Q. **[1057]** O.K. Alors, est-ce qu'il va y avoir des  
13 suites à cette recommandation de monsieur Tourigny?

14 R. Oui, tout à fait. Parce que là on va entrer en  
15 contact, comme je vous dis, je ne sais pas si c'est  
16 lui qui m'a appelé ou moi, là, mais on va entrer en  
17 contact. Et puis là je vais aller le rencontrer, il  
18 va me donner... il va me demander, en fait, de  
19 prendre des billets. Mais là ça commence à être...  
20 là je me rappelle, là, c'est un petit peu plus de  
21 billets d'activités aussi, peut-être des cocktails  
22 encore, comme avant, là, mais plus de billets, là.  
23 Et... je ne me souviens pas des montants, tout ça,  
24 là, mais, moi, je vais le rencontrer, je récupère  
25 les billets et... C'est un peu du genre : « Tu vas

1 me prendre dix (10) billets » ou « Peux-tu me  
2 prendre dix (10) billets », mais... il n'y a pas  
3 de... la réponse c'est oui, là.

4 Q. **[1058]** Pardon, qu'est-ce que vous lui dites?

5 R. La réponse c'est oui, avant que... il faut que je  
6 prenne dix (10) billets, tu sais. Il ne me tord pas  
7 un bras, là, mais je comprends que si on veut avoir  
8 des... si BPR veut travailler à Montréal, il faut  
9 travailler avec monsieur Trépanier puis Trépanier  
10 me demande de prendre des billets. Bon. Alors, je  
11 vais récupérer les billets.

12 Q. **[1059]** À quel endroit vous récupérez les billets?

13 R. Bien, au fameux bureau, là, où est-ce que... sur  
14 St-Jacques, là, au bureau de l'UCIM ou de l'Union,  
15 du parti.

16 Q. **[1060]** O.K.

17 R. Et je vais reprendre ça puis je vais porter ça au  
18 bureau. Puis, au bureau, on va me donner des  
19 chèques, pas le jour même peut-être, là, mais je  
20 vais éventuellement aller porter des chèques de  
21 gens qui habitent sur l'île de Montréal pour payer  
22 ces billets-là.

23 Q. **[1061]** Donc, ça se fait en deux fois? Vous  
24 récupérez les billets puis, par la suite, vous les  
25 remettez?

1 R. Je crois que ça se fait en deux fois, oui.

2 Q. **[1062]** D'accord. Et pour lui rapporter les  
3 billets... pas les billets, mais le montant...

4 R. Le chèque.

5 Q. **[1063]** ... c'était à quel endroit?

6 R. Bien, à la même place. Moi, j'allais, j'allais là  
7 au bureau de... Il me semble que j'allais... Bien,  
8 je ne sais pas. Je ne sais pas. Est-ce que je  
9 donnais tout le temps au bureau? Je ne sais pas.

10 Q. **[1064]** Qu'est-ce que vous faisiez une fois que vous  
11 aviez les billets?

12 R. Bien, au début, j'essayais, moi, de... En fait...  
13 Non. C'est parce qu'au début, quand j'étais avec  
14 Bob Church, j'essayais de l'aider à vendre ses  
15 billets puis d'en vendre moi-même à d'autres  
16 personnes. Mais je n'aimais pas tellement ça cette  
17 idée-là, parce que je trouvais que ça nous mettait  
18 un peu, ça me mettait un peu en « I.O.U. » avec  
19 d'autres gens qui voulaient bien acheter des  
20 billets pour participer à des activités de  
21 financement, mais, là, après ça, ils voulaient  
22 rencontrer quelqu'un ou... T'sais, les gens qui  
23 donnaient de l'argent à un parti politique, là,  
24 volontairement sans rien vouloir en retour, moi, je  
25 n'en connais pas beaucoup. Puis je trouvais que



1 c'était me mettre dans une position inconfortable.  
2 Alors, à un moment donné, je vais avoir parlé avec  
3 Pierre Lavallée puis je vais lui dire : « Regarde,  
4 moi, je ne vais pas, je ne vais pas vendre ces  
5 billets-là, t'sais. » Ça fait qu'il est bien  
6 d'accord, puis « on va les acheter ». Puis  
7 finalement ça sera des... je présume, des gens de  
8 BPR qui vont signer des chèques, des gens de BPR  
9 qui résident sur l'île de Montréal qui vont signer  
10 des chèques pour payer ces billets-là.

11 Q. **[1065]** Quand vous dites « je présume que ce sont  
12 des chèques », vous rapportez le paiement à  
13 monsieur Trépanier, c'est dans une enveloppe?

14 R. Oui.

15 Q. **[1066]** Puis est-ce que vous êtes en mesure de dire,  
16 il peut y avoir combien de chèques, les montants, à  
17 l'intérieur?

18 R. Bien, je suis sûr, oui, parce que, moi, je voulais  
19 être sûr que je remettais la bonne quantité par  
20 rapport au nombre de billets qu'il m'avait demandé  
21 de prendre.

22 Q. **[1067]** Ce qu'on comprend, c'est que s'il y avait  
23 dix billets, il y avait dix chèques quand vous  
24 rapportez?

25 R. C'est ça. Ou il y avait le montant qui

1 correspondait au nombre de... au montant d'argent  
2 que ça coûtait pour acheter des billets.

3 Q. [1068] O.K. Si je vous demande, par exemple, la  
4 valeur d'un billet?

5 R. Ça, je ne peux pas vous dire.

6 Q. [1069] Vous ne vous rappelez pas?

7 R. Non.

8 Q. [1070] Alors, les activités de financement comme  
9 ça, vous avez pu acheter des billets pour combien  
10 d'occasions?

11 R. Ça, je ne peux pas vous dire vraiment non plus.

12 Q. [1071] Un ordre de grandeur?

13 R. Que c'était avec monsieur Trépanier? Je ne sais  
14 pas. Trois fois. Quatre fois.

15 Q. [1072] Sur combien de temps?

16 R. Sur peut-être... Je pense que quand la technique va  
17 changer, il n'y en aura plus bien bien de billets  
18 d'activités de financement. Ça fait que ça a peut-  
19 être duré deux ans, les activités de financement.  
20 Mais, Madame la Présidente, je n'ai pas vraiment  
21 une grande mémoire de ça.

22 Q. [1073] Alors, vous venez de dire « la technique va  
23 changer ».

24 R. Oui.

25 Q. [1074] Alors, vous faites référence à quelle

1 situation?

2 R. C'est parce que mon souvenir, c'est que, bon, après  
3 que BPR commence à acheter des billets comme ça, à  
4 faire affaire avec Bernard Trépanier, c'est que...  
5 Je n'ai pas souvenir qu'on a des jobs tout de  
6 suite, là, mais peut-être que ça vient assez vite  
7 quand même, t'sais, que, là, BPR commence à être  
8 impliquée dans des contrats pour vrai, puis qu'on a  
9 l'impression... En tout cas, moi, mon souvenir,  
10 c'est que j'ai l'impression que, là, BPR vient de  
11 rentrer dans le cercle, là, puis... Et...

12 Q. **[1075]** Monsieur Meunier, vous dites « j'ai  
13 l'impression que BPR vient de rentrer dans le  
14 cercle ». À quel moment, au moment où vous faites  
15 l'achat d'activités de financement?

16 R. Quand Bernard Trépanier rentre dans le portrait.

17 Q. **[1076]** O.K. Et ça se matérialise comment  
18 l'impression que vous avez?

19 R. Bien, parce que, en fait, moi, quand j'ai fait mes  
20 démarches en deux mille un (2001) pour approcher  
21 l'équipe qui allait se présenter contre l'équipe en  
22 place, j'ai rencontré les gens, j'ai rencontré plus  
23 Gérald Tremblay. Moi, je n'avais aucune expérience  
24 vraiment dans la politique avant ça. Je ne  
25 connaissais pas ça. Je ne m'étais jamais impliqué

1 en politique. Et là je rentre dans ce monde-là avec  
2 une grande, disons, admiration pour ces gens-là,  
3 t'sais, autant le premier ministre que le  
4 conseiller municipal. Puis pour moi, le maire,  
5 bien, c'est lui qu'il faut que j'aïlle... qu'il  
6 faut que je rencontre et avec qui il faut que  
7 j'établisse une relation. Et je focussais beaucoup  
8 en cette direction-là, puis j'ai trouvé monsieur  
9 Tremblay toujours un homme très... admirable.

10 C'est sûr que là quand je vois qu'il a  
11 peut-être pas tout vu, là, je me pose un peu des  
12 questions, là, mais je n'ai jamais... t'sais, j'ai  
13 tout le temps eu une bonne impression de cette  
14 homme-là. Et Bob Church, avec qui je travaillais,  
15 j'ai eu l'impression, après que Bernard Trépanier  
16 entre dans le portrait, là, qu'il était, lui, plus  
17 associé... C'est comme s'il y avait deux... deux  
18 entités, comme si c'était bicéphale cette affaire-  
19 là, là. T'avais Gérald Tremblay d'un côté avec -  
20 pour réduire ça très simplement ce dont on parle -  
21 avec Bob Church. Puis de l'autre côté, il y avait  
22 monsieur Zampino avec Bernard Trépanier.

23 Et ça, moi, je n'ai jamais vraiment eu de  
24 contact avec monsieur Zampino, puis c'est une  
25 impression ce que je vous dis là par rapport aux

1 liens qu'il y a entre Bernard Trépanier et monsieur  
2 Zampino. Mais, lui, il s'en vantait en tout cas,  
3 Bernard Trépanier, d'être très proche de monsieur  
4 Zampino, donc je suppose que c'était ça. Et là je  
5 ne suis pas sûr que je me rappelle de la question.

6 Q. [1077] D'accord. Et donc vous dites qu'à un moment  
7 donné, je vous ai demandé votre impression se  
8 matérialisait...

9 R. Oui.

10 Q. [1078] ... de quelle façon? À l'effet que... le  
11 fait que Bernard Trépanier soit entré dans le  
12 portrait, ça a changé la situation pour BPR. Alors,  
13 je vais vous demander de nous illustrer ça.

14 R. Oui, parce que pas longtemps après, je pense que  
15 c'est avec Groupe Séguin, mais en tout cas, c'est  
16 certainement avec Michel Lalonde, oui, je veux  
17 dire, je ne sais pas si c'est le premier contrat,  
18 mais je pense que oui, là, avec Groupe Séguin.  
19 Michel Lalonde va m'appeler, peut-être que Bernard  
20 Trépanier me l'a annoncé avant, je ne le sais plus,  
21 là, mais Michel Lalonde va m'appeler pour  
22 m'annoncer qu'on va faire un consortium BPR-Séguin  
23 et pour un projet qui s'en vient.

24 Q. [1079] Ça, on est en quelle année?

25 R. Projet qu'on gagnera. Bien, je vais tricher un

1 petit peu parce qu'on a... on s'est parlé, j'ai vu  
2 les fiches tantôt. Moi, j'aurais dit deux mille  
3 cinq (2005), là, mais ça pourrait très bien être en  
4 deux mille quatre (2004).

5 Q. **[1080]** O.K.

6 (16:12:25)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1081]** Alors, ça, c'est... la question à laquelle  
9 vous répondiez tantôt, c'était le changement de  
10 technique. Alors, est-ce que c'est ça le changement  
11 de technique? Que Monsieur Lalonde maintenant vous  
12 appelle pour vous dire que vous allez faire partie  
13 d'un consortium?

14 R. Bien, moi, je parlais plutôt de Bernard Trépanier  
15 tantôt, là. Quand Bernard Trépanier est entré dans  
16 le portrait...

17 Q. **[1082]** O.K.

18 R. ... c'est plutôt là je vois le changement, là. Mais  
19 pour moi, Bernard Trépanier et Michel Lalonde,  
20 bien, ça travaillait ensemble, là. Je veux dire,  
21 c'était la même technique, là, c'était la même...

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Q. **[1083]** Et comment vous faites pour associer Bernard  
24 Trépanier au téléphone, par exemple, que vous avez  
25 au téléphone, la communication que vous avez avec

1 Michel Lalonde qui vous annonce que vous allez  
2 avoir un... vous allez faire un consortium Séguin  
3 et BPR?

4 R. Bien, mon souvenir, c'est que Bernard Trépanier  
5 m'annonçait la même affaire que Michel Lalonde  
6 m'annonçait.

7 Q. **[1084]** Il vous annonçait quoi?

8 R. Bien, « il va y avoir un contrat pour BPR bientôt »  
9 et Michel Lalonde m'appelait... Mais, c'est flou  
10 cette affaire-là, là, mais je dirais, en gros, là,  
11 c'était la même information qui m'arrivait, soit de  
12 Bernard Trépanier ou de Michel Lalonde.

13 Q. **[1085]** O.K. Michel Lalonde, c'est un ingénieur qui  
14 fait partie d'une firme de génie.

15 R. Oui.

16 Q. **[1086]** Bernard Trépanier, lui, c'est quelqu'un qui  
17 est lié à Union Montréal.

18 R. Oui.

19 Q. **[1087]** Puis, ils vous donnent cette information-là  
20 ensemble.

21 R. Oui.

22 Q. **[1088]** O.K. Michel Lalonde, il vous dit « on va  
23 avoir... on va faire un consortium ». Est-ce qu'il  
24 vous dit autre chose lors de la conversation?

25 R. Bien là, il y a tout plein de technicalités parce

1 que là il faut former un consortium. Puis là,  
2 c'est... il y a quelqu'un au bureau, là,  
3 probablement Yvon Tourigny qui va s'entendre avec  
4 lui pour former un consortium et puis...

5 Q. **[1089]** Mais là, c'est pour répondre à un appel  
6 d'offres.

7 R. Oui.

8 Q. **[1090]** D'accord. Alors, dans la conversation il dit  
9 « on va former un consortium, BPR-Séguin, on va  
10 répondre à tel appel d'offres ». Est-ce qu'il vous  
11 donne de l'information relativement au prix?

12 R. Oui, effectivement, il va... En fait, moi, j'ai  
13 dû... j'ai... Quand, ça, c'est arrivé, que Bernard  
14 Trépanier est arrivé dans le portrait puis après...  
15 après mon excitation, si on veut, là, d'avoir  
16 réussi à me rapprocher de l'équipe qui avait été  
17 élue à Montréal puis tranquillement voir qu'il n'y  
18 en a pas de contrat pour BPR à Montréal, on ne  
19 réussit pas à en avoir, puis que, à un moment  
20 donné, oups, il y a ça, Bernard Trépanier qui  
21 arrive dans le portrait, Michel Lalonde, et que là  
22 on me demande, là, de parler, d'être le messenger,  
23 si on veut, finalement, entre Bernard Trépanier et  
24 BPR, puis Michel Lalonde et BPR. Et là je deviens  
25 comme... Tu sais, j'ai fait des études, là, pas



1           pour être une boîte à malle entre ces gens-là puis  
2           l'entreprise. Et je commence à réaliser que ce  
3           n'est pas... Je ne suis pas fier, là. Tu sais, ce  
4           n'est pas très honorable, qu'est-ce qui se passe  
5           là. Et...

6           Q. **[1091]** Et c'était relativement aux informations qui  
7           vous sont indiquées pour le consortium et le prix.

8           R. Alors, c'est ça. Donc là, effectivement, Michel  
9           Lalonde va m'indiquer un prix. Va me dire, « Bon,  
10          pour telle... Pour la soumission, votre prix ça va  
11          être ça. » Mais, alors j'ai fait le petit  
12          préambule, là - excusez-moi, je suis un petit peu  
13          nerveux - mais j'ai fait le petit préambule parce  
14          que je veux juste vous dire que moi, là, ce n'était  
15          pas une... À partir de ce moment-là, ce n'est pas  
16          une grosse partie de mon travail, là. Ce qui touche  
17          Montréal, là, c'est le moins possible, et je vais  
18          accepter d'être l'intermédiaire entre Bernard  
19          Trépanier et BPR, puis Michel Lalonde et BPR, quand  
20          Michel Lalonde va m'appeler pour donner un prix.  
21          Par exemple, comme dans ce cas précis-là, je vais  
22          le prendre. Je vais le dire à Yvon Tourigny, ou,  
23          ultimement ça va se rendre au bureau de la femme  
24          qui s'occupe de préparer l'offre de service, qui  
25          est... C'est une femme charmante, qui est une bonne

1 personne, puis à qui je vais dire, « Bon bien  
2 regarde, ce contrat-là c'est ça le prix », tu sais,  
3 puis elle, elle va me regarder, là, tu sais,  
4 c'est... C'était nouveau pour elle aussi, puis  
5 décevant à la fois, parce que, après ça on en  
6 reparlera, là, il y aura des soumissions de  
7 complaisance aussi, mais je n'ai... Je ne veux  
8 pas... Mais je veux me débarrasser de ça le plus  
9 vite possible à chaque fois.

10 Et, donc, je n'ai pas un bon souvenir,  
11 exactement, des détails de est-ce que Michel  
12 Lalonde m'a appelé moi pour me donner le prix, ou  
13 si c'est Bernard Trépanier la première fois... Tu  
14 sais? Mais c'est clair que ça venait de là. Je ne  
15 sais pas si ma réponse est claire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [1092] On comprend tout à fait.

18 R. Merci.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. [1093] Alors, dans la communication que vous avez,  
21 on parle du premier contrat, ou en fait du premier  
22 appel que vous avez, indiquant « On va former un  
23 consortium et il va y avoir un prix. » Une fois que  
24 vous avez ces informations-là, on comprend que vous  
25 transmettez l'information à la personne qui remplit

1 l'appel d'offres?

2 R. Oui.

3 Q. **[1094]** Et est-ce que vous... Vous avez mentionné  
4 que vous communiquez à Yvon Tourigny?

5 R. Oui, il est au courant.

6 Q. **[1095]** Pierre Lavallée?

7 R. Il est au courant aussi. Peut-être moins  
8 directement. Pierre était plus souvent à Québec  
9 qu'à Montréal, là.

10 Q. **[1096]** O.K.?

11 R. Mais il est au courant.

12 Q. **[1097]** D'accord. Et, par la suite, dans... Est-ce  
13 que vous avez des contacts avec monsieur Trépanier,  
14 dans tout ce contexte-là?

15 R. Pas pendant la période où on... En fait, moi je  
16 n'étais pas non plus impliqué dans la préparation  
17 des appels d'offres puis dans, éventuellement, la  
18 réalisation des projets de ce type-là. Mais, donc,  
19 pendant cette période de préparation d'appel  
20 d'offres, dépôt, jusqu'à tant que le résultat  
21 sorte, finalement, que le comité exécutif entérine  
22 la décision, et que BPR-Séguin, dans ce cas-là,  
23 gagne le projet, bien là je n'entends pas parler de  
24 lui. Ce n'est pas... Je ne pourrais pas mettre ma  
25 main au feu, là, mais ce n'est pas... J'entendais

1 parler de lui après, là. Tu sais?

2 Q. **[1098]** Lui, vous faites référence...

3 R. Bernard Trépanier.

4 Q. **[1099]** D'accord.

5 R. O.K.? Parce que là il va me rappeler pour me dire,  
6 « Bon, pour le projet, vous avez gagné », puis là  
7 il va me donner un montant d'argent. Que BPR doit  
8 remettre pour... Et ma compréhension des choses, à  
9 ce moment-là, c'est que c'est du financement pour  
10 le parti, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1100]** Comment vous comprenez ça?

13 R. Bien, parce que je ne vois pas qu'est-ce que ça  
14 peut être d'autre que ça. Je ne peux pas croire que  
15 c'est... Je ne le sais pas, là. Je ne peux pas  
16 imaginer autre chose que ça. Tu sais? Mais que...  
17 Et que c'est difficile de faire du financement  
18 politique, de vendre des billets, c'est un mal de  
19 tête, que c'est dur à... Et que là, donc, regarde,  
20 on ne se cassera pas la tête, puis ça va...

21 Q. **[1101]** Le montant d'argent que Bernard Trépanier  
22 vous demande, est-ce que vous êtes capable de nous  
23 dire, en termes de pourcentage ou de proportion, ça  
24 correspond à quoi par rapport aux contrats que vous  
25 avez obtenus?

1 R. Bien, je ne peux pas vous dire, parce que je n'ai  
2 jamais vérifié ça ou fait le calcul. Moi, comme je  
3 vous ai dit tantôt, là, c'était le moins de  
4 contact, et le moins longtemps possible avec ces  
5 deux personnes-là. Mais je prenais le montant puis  
6 je le donnais... je le transférais au bureau du  
7 président, Pierre Lavallée, puis... Mais, pour  
8 répondre à votre question, Madame, je ne l'ai pas  
9 calculé mais ça se peut très bien que ce soit trois  
10 pour cent.

11 Q. **[1102]** Le chiffre, le montant, en fait, qui vous  
12 était donné, il vous était donné par Bernard  
13 Trépanier. Vous, une fois que vous aviez ce  
14 montant-là, vous lui disiez : « O.K. », puis vous  
15 transmettiez l'information à qui chez BPR?

16 R. À Pierre Lavallée. Moi, mes patrons, finalement,  
17 mon... il me dit de travailler avec lui, il faut  
18 qu'il le connaisse, il faut qu'il soit au courant  
19 de tout ça. Et je suppose qu'il faut qu'il m'ait  
20 dédouané auprès de lui aussi, tu sais. Ils ont dû  
21 dire à Bernard Trépanier : « O.K., tu vas parler  
22 avec Charles Meunier », parce que je suppose que tu  
23 ne fais pas confiance à n'importe qui pour ce genre  
24 d'affaire-là, là. Donc, moi, quand il m'a demandé  
25 ça, je n'étais pas... ce n'était pas compliqué, là,

1 moi, je transmettais l'information puis je ne pense  
2 pas que c'était une surprise, jamais, pour Pierre  
3 Lavallée.

4 Q. **[1103]** Qu'est-ce que monsieur Lavallée vous dit  
5 quand il reçoit le montant?

6 R. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il me dit mais c'est  
7 clair que... bien, c'est du dépit, là, O.K.? Pierre  
8 Lavallée c'est une bonne personne aussi, je pense,  
9 là, c'est quelqu'un que je considère beaucoup, un  
10 homme très intelligent, qui a une bonne réputation  
11 technique dans le domaine de l'eau ici, mais aussi  
12 en Europe, à ce moment-là. Puis c'était quelqu'un  
13 que j'admire beaucoup. Puis je suis certain qu'il  
14 est en... en dépit aussi face à cette affaire-là.  
15 Mais... je ne sais pas combien de temps après, là,  
16 une semaine ou deux après, je vais avoir un  
17 bureau... un bureau, un appel de son bureau puis...  
18 je pense que c'est surtout son adjointe, là, qui  
19 m'appelait pour me dire : « O.K., on a une  
20 enveloppe pour toi puis on... » ou bien « Tu passes  
21 la chercher », mais c'est à Québec, j'étais souvent  
22 à Québec, là, mais plus souvent quelqu'un me  
23 l'apportait à Montréal pour que j'aie la remettre  
24 à Bernard Trépanier.

25 Q. **[1104]** Donc, une fois que vous vous retrouviez en

1 possession de l'enveloppe, qu'est-ce que vous  
2 faisiez, vous appeliez Bernard...

3 R. J'appelle tout de suite, parce que, moi, je veux me  
4 débarrasser de ça le plus vite possible, puis :  
5 « Où es-tu? » et « Je m'en vais te rencontrer »,  
6 puis je vais remettre ça.

7 Q. **[1105]** Quand vous prenez possession de l'enveloppe,  
8 elle est dans quel état?

9 R. C'est une enveloppe fermée.

10 Q. **[1106]** Cachetée?

11 R. Oui.

12 Q. **[1107]** D'accord. Et est-ce que vous êtes en mesure  
13 de nous dire, par exemple, l'épaisseur que ça  
14 pouvait avoir?

15 R. Bien, c'est quand même assez épais, là. Je ne sais  
16 pas là...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[1108]** Vous montrez à peu près deux pouces?

19 R. Non, non, Madame, je...

20 Q. **[1109]** Non.

21 R. Ce n'est pas... ce n'est pas une feuille de papier  
22 qu'il y a là-dedans, là. O.K.? C'est...

23 Q. **[1110]** Non, mais j'ai simplement quantifié ce que  
24 vous avez...

25 R. Oui, regardez... mais ça c'est plus un pouce, là,

1           mais c'est parce que je suis loin. Excusez.

2           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3           Q. **[1111]** Mais c'est de l'argent comptant,  
4           essentiellement, c'est ça là?

5           R. C'est certainement... je suis pas mal sûr que c'est  
6           de l'argent comptant, je ne vois pas qu'est-ce que  
7           ça peut être d'autre que ça.

8           Me CLAUDINE ROY :

9           Q. **[1112]** Parce que, si on fait la séquence, Monsieur  
10          Meunier, vous avez un appel de Bernard Trépanier,  
11          il vous dit un chiffre que vous transmettez à  
12          Pierre Lavallée. Vous recevez un appel de son  
13          adjointe...

14          R. Oui.

15          Q. **[1113]** ... en disant : « Viens récupérer  
16          l'enveloppe ou on va aller te la porter. »

17          R. « On va te l'apporter », oui.

18          Q. **[1114]** Et vous... c'est écrit Bernard Trépanier  
19          dessus ou bien...

20          R. Non, non. Non, non, moi, c'est que la personne va  
21          me le donner en main propre puis, moi, je la prends  
22          puis je vais lui remettre tout de suite en main  
23          propre.

24          Q. **[1115]** Donc, ça boucle le lien, là.

25          R. Oui. Tout à fait.



1 Q. **[1116]** À ce moment-là, que vous remettez à monsieur  
2 Trépanier.

3 R. Oui.

4 Q. **[1117]** L'ordre de grandeur des montants qui vous  
5 ont été demandés...

6 R. Comme je vous dis, moi, je ne me rappelle pas des  
7 montants non plus, là, mais c'est... c'est...  
8 j'allais dire, entre cinq et vingt (20), là c'est  
9 peut-être aussi entre dix (10) et vingt-cinq (25),  
10 là.

11 Q. **[1118]** Cinq...

12 R. Mille.

13 Q. **[1119]** Mille. O.K. Donc, cinq et vingt (20), dix  
14 (10) et vingt-cinq mille (25 000).

15 R. Oui.

16 Q. **[1120]** C'est ce que vous établissez.

17 R. Ce que je pense.

18 Q. **[1121]** C'est arrivé à combien d'occasions où vous  
19 avez été appelé à recevoir un montant que vous avez  
20 transmis à BPR et que, par la suite, ça s'est rendu  
21 jusqu'à monsieur Trépanier, où vous avez été  
22 impliqué?

23 R. Oui. Je me rappelle de quatre mais ça peut être  
24 cinq fois aussi.

25 Q. **[1122]** O.K. Et... donc, vous venez de nous relater

1 le premier... la première fois. La remise d'argent  
2 se fait à quel endroit, la première fois, avec  
3 monsieur Trépanier?

4 R. Ça, je ne suis pas sûr de la première fois, là.  
5 Mais je me rappelle très bien des fois, là, parce  
6 que je n'aimais pas tellement ça. Mais...

7 Q. **[1123]** Mais si ça vous permet de relater ça...

8 R. Non, c'est beau.

9 Q. **[1124]** ... plus facilement de nous dire les  
10 endroits auxquels...

11 R. C'est ça, c'est correct. Non, mais je veux dire,  
12 c'est arrivé, c'est arrivé, là. C'est parce que ça  
13 a l'air un peu comme dans un film, t'sais.  
14 J'appelle Bernard Trépanier. La première fois,  
15 c'est ou bien dans un stationnement à Laval quand  
16 je reviens par la 40 de Québec puis on se donne  
17 rendez-vous dans un stationnement à Laval, ou bien  
18 je suis à mon bureau à Montréal et puis, là, je  
19 viens de recevoir ça, je l'appelle, je lui demande  
20 où il est, puis il est dans sa voiture quelque part  
21 à l'est de Saint-Laurent, là. Et puis on va se  
22 donner rendez-vous sur une rue, puis au coin de  
23 genre Iberville ou Papineau ou DeLorimier et une  
24 autre rue perpendiculaire importante. Et je vais  
25 lui demander : « Quelle sorte de voiture tu as?

1           Puis O.K. je m'en viens, je suis là. Viens dans mon  
2           auto. » Moi, j'avais mis ça en dessous du banc. Il  
3           s'assoit là. J'ai dit : « Regarde, c'est en dessous  
4           du banc. » Il prend ça puis il s'en va.

5           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6           Q. **[1125]** Êtes-vous déjà allé au local d'Union  
7           Montréal?

8           R. Oui, c'est ça que je disais tantôt, quand je suis  
9           allé... Mais je sais que Martin...

10          Me CLAUDINE ROY :

11          Q. **[1126]** Dumont?

12          R. Dumont, avait dit que j'étais allé une couple de  
13          fois. Puis à peu près dans le même souffle, il  
14          disait que le coffre-fort ne fermait pas, là. Mais,  
15          moi, je ne me rappelle pas d'être allé là-bas  
16          porter de l'argent. Moi, j'y allais pour les  
17          billets de financement.

18          Q. **[1127]** Quand...

19          R. Ou pour aller porter des chèques pour payer les  
20          billets de financement.

21          Q. **[1128]** La nuance que vous faites quand vous dites  
22          « je n'allais pas porter de l'argent », ce n'est  
23          pas les montants d'argent en retour des contrats?

24          R. Non, c'est ça. Je ne me rappelle pas d'être allé  
25          porter de l'argent comptant, des enveloppes dans

1           lesquelles, je présume qu'il y a de l'argent  
2           comptant, au local là-bas.

3           Q. **[1129]** Vous nous avez parlé que vous vous rappeliez  
4           quatre occasions où vous avez remis une enveloppe  
5           d'argent...

6           R. Oui.

7           Q. **[1130]** ... une enveloppe d'argent à monsieur  
8           Trépanier, vous avez parlé soit dans un  
9           stationnement à Laval, soit... pas soit, mais dans  
10          un stationnement à Laval...

11          R. Oui.

12          Q. **[1131]** ... à une autre occasion, la rue...

13          R. Sur la rue.

14          Q. **[1132]** ... dont vous parlez, avec l'enveloppe sous  
15          le banc. Les autres occasions?

16          R. Une autre fois, c'est... il est dans un bureau, je  
17          ne sais plus où, par exemple, mais il va m'indiquer  
18          le chemin pour aller là. Puis je me souviens  
19          seulement qu'il y a une ruelle, là, puis j'arrive  
20          par la ruelle, comme par en arrière du bureau, puis  
21          je vais rentrer dans le bureau. Et, là, j'apporte  
22          l'enveloppe, ou j'ai l'enveloppe. Puis je veux  
23          comme pas lui remettre en main propre. Je ne sais  
24          pas pourquoi, là. Mais en tout cas! Alors, je  
25          prends l'enveloppe puis en entrant dans son bureau,

1 je mets ça au-dessus d'une armoire puis je lui  
2 dis : « Je l'ai mis sur l'armoire. » Et puis je  
3 m'en vais.

4 Q. **[1133]** Est-ce que, à ce moment-là, vous spécifiez  
5 que c'est en regard de quelle activité?

6 R. Non, non, il le sait. Moi, il m'a appelé... T'sais,  
7 à un moment donné, il m'appelle pour me dire un  
8 montant d'argent. Moi, j'appelle... T'sais, là, il  
9 attend, lui, cette affaire-là. Ça fait qu'il  
10 pourrait me rappeler une couple de fois peut-être  
11 pour... Non, il n'était pas si harcelant que ça,  
12 là, mais, t'sais, il attendait ça. Ça fait que,  
13 moi, quand je l'ai, je l'appelle : « Où je peux te  
14 voir, j'ai quelque chose pour toi. » Puis il savait  
15 très bien ce qui s'en venait.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[1134]** Mais c'est lui qui vous appelait pour vous  
18 dire que vous avez gagné un contrat?

19 R. Bien...

20 Q. **[1135]** Sauf il vous disait : « Voici l'argent qu'il  
21 faut m'apporter. » C'est comme ça?

22 R. Non, ce n'était pas... Peut-être. Peut-être que  
23 c'est arrivé. Peut-être que c'est arrivé qu'il m'a  
24 dit ça dans la même conversation.

25 Q. **[1136]** C'est ce que vous nous avez dit tout à

1 l'heure.

2 R. Moi...

3 Q. **[1137]** C'est ce que vous nous avez dit tout à  
4 l'heure.

5 R. O.K. Mais des fois, ce que j'ai dit... En tout cas,  
6 ce que je me rappelle, je pense d'avoir dit tantôt,  
7 c'est que ça se peut que lui, il m'appelait avant  
8 ou après, là, mais en tout cas, quand BPR avait  
9 gagné un contrat, comme, t'sais, parce qu'il était  
10 content pour BPR qu'on ait un contrat, mais...

11 Alors, ça arrivait que lui m'appelle. Mais...

12 Effectivement, peut-être que, en même temps, il me  
13 disait : « Bon, bien, là, BPR me doit tant. » Ça se  
14 peut que ce soit en même temps. « Oublie pas le  
15 montant. » Ou « je vais te rappeler pour te donner  
16 le montant ». Je pense que c'était plus ça. Il  
17 pouvait me rappeler un peu après peut-être pour me  
18 dire un montant d'argent.

19 Q. **[1138]** Parce que ce que je cherche à faire  
20 essentiellement, c'est, il y a un lien entre le  
21 montant que vous lui versez et l'obtention d'un  
22 contrat par BPR?

23 R. Oui, Monsieur, c'est évident.

24 Q. **[1139]** Oui?

25 R. Oui, oui.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[1140]** Vous dites que vous êtes allé, la remise  
3 d'argent sur l'armoire...

4 R. Oui.

5 Q. **[1141]** ... à son bureau, vous dites, son bureau,  
6 vous ne savez pas c'était à quel endroit. Est-ce  
7 que c'était au même endroit où vous étiez allé...

8 R. Non.

9 Q. **[1142]** ... payer les...

10 R. Excusez.

11 Q. **[1143]** ... activités de financement?

12 R. Non, non. Sur St-Jacques là! Non.

13 Q. **[1144]** Non, c'est à un autre endroit.

14 R. Oui. Oui, oui, oui.

15 Q. **[1145]** Ça, on peut se situer en quelle année?

16 R. Je ne suis pas capable. Je... je veux dire, je vais  
17 vous dire un chiffre là, mais... deux mille... Je  
18 ne le sais pas, je ne le sais pas. Deux mille sept  
19 (2007)! Je ne le sais pas.

20 Q. **[1146]** O.K. Alors, ça, c'est à une troisième  
21 occasion de la remise d'argent. Vous avez dit que  
22 vous vous rappelez de quatre.

23 R. Oui. O.K. Quatrième, bien, c'est parce que...

24 Q. **[1147]** Quatre peut-être cinq.

25 R. ... je me rappelle qu'il est aussi venu à mon

1 bureau une fois pour venir chercher des enveloppes.

2 Q. **[1148]** O.K. Donc, on est rendu à quatre fois. Vous  
3 avez dit peut-être cinq.

4 R. Bien, c'est... je dis, il est peut-être venu plus  
5 qu'une fois à mon bureau pour chercher une  
6 enveloppe là, t'sais, alors...

7 Q. **[1149]** O.K.

8 R. C'est parce que je sais maintenant là que peut-être  
9 BPR aurait payé cinq fois là, alors je dis que ça  
10 se peut là que ça ait passé par moi les cinq fois,  
11 mais je ne me rappelle pas. Je me rappelle qu'il  
12 est venu au bureau déjà chercher ça, mais il est-tu  
13 venu une fois ou deux fois? Je ne le sais pas. Ça  
14 fait que c'est certainement quatre fois, avec  
15 moi...

16 Q. **[1150]** O.K.

17 R. ... comme intermédiaire.

18 Q. **[1151]** Des contrats, vous dites que vous aviez eu  
19 un appel Michel Lalonde, le premier que vous vous  
20 rappelez plus là, où c'est un consortium Séguin-  
21 BPR. Les autres... les autres fois, comment ça se  
22 passait l'obtention du contrat?

23 R. Bien, c'était... en fait, c'est arrivé que je  
24 reçoive des appels pour faire ce qu'on appelle les  
25 soumissions de complaisance là.



1 Q. **[1152]** O.K. Mais, si vous voulez...

2 R. Mais, les autres contrats...

3 Q. **[1153]** ... les contrats obtenus.

4 R. O.K. Mais, c'est parce que j'allais dire que  
5 c'était pareil là.

6 Q. **[1154]** Ah! O.K.

7 R. C'était Michel Lalonde qui m'appelait pour me dire  
8 « bon, bien là, celui-là, tu ne l'auras pas, mais  
9 il faut que tu... il faut que BPR soumissionne »  
10 puis c'est tel montant ou... « Celui-là, c'est pour  
11 BPR puis... », mais c'est tout le temps par Michel  
12 Lalonde là.

13 Q. **[1155]** Et est-ce que vous avez eu des  
14 communications avec Michel Lalonde qui vous  
15 indiquait soit vous allez soumissionner par prix de  
16 complaisance ou vous allez l'obtenir. Les  
17 communications de monsieur Trépanier par rapport  
18 aux appels de Michel Lalonde, qu'est-ce qui en  
19 était? Est-ce que vous étiez en contact avec lui à  
20 chaque fois?

21 R. Avec monsieur Trépanier?

22 Q. **[1156]** Oui.

23 R. Non. Moi, c'est... pas du tout là, c'est...  
24 Monsieur Trépanier, c'était vraiment seulement si  
25 BPR gagnait un contrat puis qu'il fallait qu'on lui

1           donne de l'argent là. Il m'appelait pour me dire un  
2           montant.

3           Q. **[1157]** O.K. Si on laisse de côté les soumissions de  
4           complaisance et on revient, là on a un premier  
5           contrat, un consortium BPR-Séguin. Les autres, est-  
6           ce que vous êtes en mesure de nous dire comment ça  
7           se passe?

8           R. Je ne me rappelle pas de ça.

9           Q. **[1158]** D'accord. Relativement... est-ce que c'est  
10          la seule occasion où il y a eu un consortium?

11          R. Je ne me rappelle pas si on a... De contrats gagnés  
12          ou de soumissions de complaisance là? Mais, peu  
13          importe, je pense que ce qu'il faut vous dire ici,  
14          c'est que ça arrivait des fois que Michel Lalonde  
15          me dise : « Bon. Là pour tel projet, BPR va  
16          travailler avec telle entreprise », donc le  
17          consortium était formé.

18          Q. **[1159]** Ou imposé.

19          R. Oui.

20          Q. **[1160]** O.K. Il était imposé et après ça il était  
21          formé.

22          R. C'est ça.

23          Q. **[1161]** O.K.

24          R. Alors, oui, c'est arrivé.

25          Q. **[1162]** O.K. Et relativement aux soumissions de

1 complaisance, comment ça se passait les... le  
2 fonctionnement?

3 R. Simplement que, comme j'ai dit, Michel Lalonde  
4 appelle, il dit : « Bon, tel projet, il faudrait  
5 que vous soumissionnez puis... mais c'est pas pour  
6 vous », en tout cas, je savais qu'on ne l'aurait  
7 pas. Alors là, j'allais voir Dominique Brunelle  
8 pour lui dire ça que, t'sais, elle, elle travaille  
9 sur la soumission pendant un bout de temps, puis là  
10 j'arrive puis je lui dit « regarde, je viens  
11 d'apprendre que c'est ça le prix ». Alors, on avait  
12 les... on était un peu déçu.

13 Q. **[1163]** O.K. Je vois l'heure. Compte tenu des sujets  
14 qu'il nous reste à aborder, je vous proposerais  
15 qu'on poursuive demain matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, à demain, Monsieur Meunier.

18

19 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

20

21

22

23

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

CLAUDE MORIN

Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle